

RAPPORT DU JURY
concours d'architecture, d'architecture du paysage et
d'ingénierie civile
Concours du Pontet

projet pour la réalisation d'équipements publics et d'espaces publics
juin 2026

Rapport du jury

juin 2026

De nouveaux équipements publics au service des habitants d'Ecublens

A travers le présent concours de projets en procédure ouverte, la Ville d'Ecublens a engagé une réflexion d'envergure sur le devenir du site du Pontet, dans un contexte marqué par l'évolution démographique et l'insuffisance progressive des infrastructures publiques existantes. Situé au cœur de la plaine du Croset, ce site bénéficie d'une position stratégique, constituant un atout essentiel pour le renforcement des équipements publics et, par là même, de la centralité de ce secteur de la commune.

Le concours visait à répondre de manière ambitieuse aux besoins croissants de la population, en particulier ceux des écoles ainsi que des associations sportives et culturelles, tout en initiant une nouvelle dynamique locale. Les projets étaient ainsi appelés à structurer un pôle cohérent, associant fonctions scolaires, sportives et culturelles, articulé autour d'un parc public fédérateur, destiné à devenir un véritable lieu de vie et de rassemblement.

Une attention particulière a été portée à la qualité et à la convivialité des espaces publics proposés, afin de favoriser les usages quotidiens, les rencontres et l'appropriation par l'ensemble des usagers.

Les propositions devaient également démontrer leur capacité à s'inscrire avec justesse dans le contexte urbain et paysager existant, en assurant une intégration cohérente des interventions architecturales et des aménagements extérieurs, tout en affirmant une identité propre à ce nouveau pôle communal.

Enfin, le concours exigeait des réponses exemplaires en matière de durabilité, tant sur le plan environnemental, énergétique que social. Une attention soutenue a été portée aux concepts énergétiques, à la place de l'arborisation et de la végétalisation, ainsi qu'à la conformité des projets avec les objectifs du Plan climat de la Ville d'Ecublens.

Par ce concours, la Municipalité d'Ecublens entend se doter d'un projet capable d'offrir un cadre de vie et d'apprentissage de grande qualité, durable et inclusif, au service de sa population et de son développement futur.

Pour la Ville d'Ecublens, Christian Maeder, Syndic

Mot de la présidente

La Ville d'Ecublens a engagé une réflexion ambitieuse pour l'avenir du site du Pontet, avec la volonté de renforcer ses infrastructures publiques. Situé au cœur de la plaine du Croset, ce site bénéficie d'une position stratégique et constitue un lieu majeur pour le développement de la commune.

L'agrandissement du groupe scolaire existant, associé à la requalification de la place du Pontet, offre l'opportunité de consolider la centralité de ce secteur en créant un espace fédérateur, accueillant des équipements contemporains, accessibles et adaptés aux usages collectifs. En lien étroit avec les installations scolaires et sportives, la nouvelle place du Pontet est appelée à devenir un lieu de rencontre ouvert, inclusif et convivial, capable d'accueillir une grande diversité d'activités et d'usages au bénéfice de l'ensemble de la population.

Au terme de trois journées d'analyse, d'échanges et de délibérations, le jury a désigné le projet lauréat de ce concours. La qualité et la diversité des propositions présentées ont mis en évidence la richesse du potentiel du site ainsi que la complexité des enjeux auxquels il est confronté. Les équipes concurrentes ont su développer des réponses variées, articulant avec sensibilité les bâtiments existants, les nouvelles constructions et les composantes paysagères qui structurent ce lieu.

La composition pluridisciplinaire du jury a favorisé des débats approfondis et constructifs, permettant de confronter les points de vue et d'intégrer les multiples attentes liées à ce projet. Cette démarche a conduit à l'identification d'une solution porteuse d'une vision cohérente et ambitieuse pour l'avenir du Pontet, et plus largement pour le développement harmonieux de la Ville d'Ecublens.

Je tiens à remercier l'ensemble des participantes et participants pour la qualité de leur travail, leur engagement et leur contribution à cette réflexion collective au service de la commune.

Carole Pont Bourdin, Architecte
Présidente du Collège d'expert

Sommaire

Table des matières

Démarche	7
1/ Préambule	7
2/ Organisateur et maître d'ouvrage	8
3/ Genre de concours	8
4/ Périmètre	9
5/ Enjeux et objectifs généraux	9
6/ Arborisation, milieux naturels et continuités écologique	9
7/ Démarches participatives passées et attentes locales	10
8/ Climat énergie et durabilité	10
9/ Programme	11
10/ Critères d'appréciation	12
11/ Composition et rôle du jury	13
12/ Calendrier	14
13/ Liste des projets rendus	14
Jugement	15
14/ Jugement des projets	17
15/ Recommandations du jury	18
16/ Levée de l'anonymat	18
17/ Approbation du jury	19
Projet lauréat	21
Projets primés	37
Projets non primés	99



Démarche

(extraits du règlement-programme)

1/ PRÉAMBULE

La Ville d'Ecublens prévoit de développer le site du Pontet afin de renforcer ses infrastructures publiques, aujourd'hui devenues insuffisantes face à l'évolution démographique et aux besoins de la population. Ce site bénéficie d'une position stratégique au sein de la commune, au coeur de la plaine du Croset. Sa proximité immédiate avec les transports publics, les quartiers résidentiels et les équipements existants en fait un site propice à l'implantation de nouveaux équipements communaux et à l'extension des infrastructures publiques majeures.

Dès lors, la transformation du site constitue l'opportunité de renforcer la continuité urbaine, d'ouvrir le quartier vers son environnement et d'initier une nouvelle dynamique locale : un pôle scolaire, sportif, culturel et un parc public, où se rencontrent quotidiennement habitants, élèves, familles et usagers. En effet, l'agrandissement du groupe scolaire existant, tout comme la requalification de la place du Pontet, permettront de renforcer la centralité du secteur par un espace majeur et fédérateur, avec des équipements contemporains, accessibles et adaptés aux usages collectifs.

Cette transformation comporte un programme ferme (mandat à la clef), portant sur la création d'un parc public, l'extension du complexe scolaire existant comprenant notamment de nouvelles salles de classe, des espaces dédiés aux activités scolaires, le réaménagement des cours d'école, ainsi qu'une salle de sport triple répondant aux normes contemporaines. À plus long terme, un programme complémentaire optionnel (réalisé à une étape ultérieure) complètera ces aménagements par l'ajout de nouvelles classes et l'implantation d'un équipement culturel communal, incluant une salle polyvalente ouverte aux usages associatifs, culturels et festifs.

L'ensemble de ces interventions fait l'objet du présent concours de projets en procédure ou-verte. Il porte sur des prestations d'architecture, d'architecture du paysage et de génie civil, dans une logique de projet global, articulant espaces bâtis, espaces ouverts et dynamiques territoriales.

Le projet attendu devra être sobre et pérenne, capable de dialoguer avec ses contextes bâtis et paysagers, tout en affirmant une identité claire pour ce nouveau pôle communal. Une attention particulière sera portée à la qualité d'usage, à la lecture des cheminements, à l'accueil de tous les publics et à la création d'espaces propices à la rencontre, à la pédagogie et au partage. La requalification de la place du Pontet, en lien direct avec les équipements scolaires et sportifs, jouera un rôle essentiel dans la création de ce lieu ouvert, accessible et convivial.

Au-delà des exigences fonctionnelles et constructives du programme, le projet devra favoriser la création d'un lieu de rencontre inclusif et convivial, adapté à une diversité d'usages. En effet, à l'issue du concours, la Ville engagera un processus de dialogue

avec les usagers et les acteurs locaux, mené en collaboration avec l'équipe lauréate, afin d'accompagner la maturation du projet et d'en assurer l'appropriation progressive. Cette démarche contribuera à la qualité sociale et à la pérennité des aménagements proposés.

Par ailleurs, les futures réalisations devront répondre à des exigences élevées en matière de durabilité, tant sur le plan environnemental qu'énergétique et social. La Ville d'Ecublens entend inscrire ce projet dans une démarche exemplaire, en phase avec les défis climatiques, écologiques et sociaux du XXI^e siècle, conformément à son Plan climat et à son engagement en faveur de la durabilité.

Enfin, le présent concours vise ainsi à sélectionner un projet capable d'offrir un cadre scolaire et public de grande qualité, durable, et au service de la population d'Ecublens et de son avenir.

2/ ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

La Ville d'Ecublens organise en tant que maître d'ouvrage la mise en concurrence relevant du présent programme de concours.

La préparation du concours a été conduite par le bureau FISCHER MONTAVON + ASSOCIES architectes-urbanistes SA en qualité d'assistant à la maîtrise d'ouvrage (AMO).

3/ GENRE DE LA PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture et d'espace public en procédure ouverte à un degré tel que défini par les articles 3 et 6 du Règlement des concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2025.

A l'issue du concours, le jury peut le prolonger par un degré d'affinement anonyme supplémentaire, limité à 3 équipes au maximum. Les auteurs sollicités pour ce degré supplémentaire seront au bénéfice d'une indemnisation forfaitaire, en sus de la répartition des prix.

Le classement des projets n'a lieu qu'à l'issue du dernier degré du concours.

Un-e seul-e lauréat-e sera désigné à l'issue du concours.

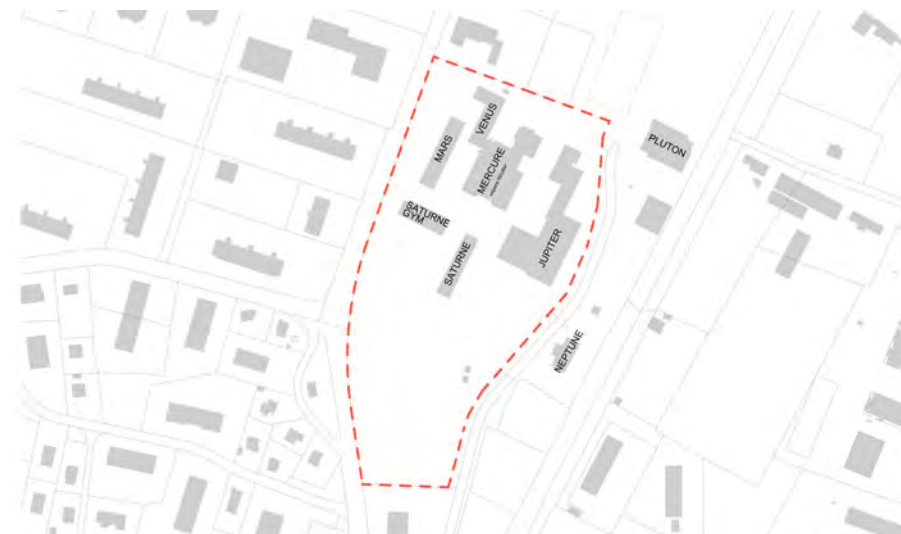
4/ PÉRIMÈTRE

Le périmètre de projet, sur lequel portent les engagements des maîtres d'ouvrage, est constitué de la parcelle communale n°168, d'une surface totale d'environ 4 hectares.

Les équipes concurrentes sont invitées à formuler des propositions de constructions sur la partie nord de la parcelle 168, ainsi qu'un parc public et polyvalent dans la partie sud. Ces propositions n'engageront pas les maîtres d'ouvrage.

Les propositions attendues au sein du périmètre de projet sont bien-entendu à concevoir en interaction avec le contexte urbain et territorial, notamment du point de vue du traitement des différentes franges et des éléments structurant sur lesquels se base le projet.

L'ensemble du programme devra être réalisé à l'intérieur du périmètre défini. Des propositions situées en dehors de ce périmètre peuvent toutefois être esquissées afin de renforcer la cohérence urbaine et paysagère (par exemple, la continuité des réseaux de mobilité douce), sans caractère obligatoire.



Plan de base et périmètres du concours

5/ ENJEUX ET OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Le secteur du Pontet occupe un espace stratégique pour le développement communal. Il se constitue d'un complexe scolaire, des équipements sportifs et culturels, ainsi qu'une grande place publique à fort potentiel.

Cette situation particulière appelle une planification attentive, destinée à assurer une transition harmonieuse entre le milieu urbain et le paysage rural.

Le projet devra intégrer une réflexion sur la morphologie bâtie du futur quartier ainsi que sur la conception des espaces ouverts, en veillant à leur qualité, leur cohérence et leur échelle. Cette localisation stratégique offre par ailleurs l'opportunité de développer des programmes spécifiques valorisant l'interface ville-campagne, renforçant ainsi la singularité et l'attractivité du site.

Ce nouveau quartier est appelé à accueillir environ 550 habitant·es et 150 emplois, des équipements communaux ainsi qu'un parc public, articulé avec celui du Cossy et constituant l'aboutissement d'un continuum paysager et de mobilités douces reliant le bord du Léman à l'espace agricole. Son aménagement devra s'inscrire dans les stratégies de biodiversité et de végétalisation portées par la Ville de Nyon. Le quartier devra également répondre aux aspirations de la population, exprimées dans le cadre de la démarche participative qui accompagne le processus de concours et de planification.

6/ ARBORISATION, MILIEUX NATURELS ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

Les projets veilleront à préserver autant que possible l'arborisation existante.

Les projets devront s'inscrire en cohérence avec le Plan climat communal de la Ville d'Ecublens (adopté en 2023). Ce document-cadre définit les orientations stratégiques de la Commune en matière d'adaptation aux changements climatiques, de transition énergétique et de qualité environnementale. Il fixe notamment des objectifs ambitieux concernant la lutte contre les îlots de chaleur, le renforcement de la trame verte et bleue, le développement de la canopée urbaine et la valorisation de la biodiversité à l'échelle du territoire.

Aujourd'hui, le site souffre d'un manque d'ombrage et de surfaces végétalisées (voir plan des lieux déficitaires en canopée). Il est identifié comme îlot de chaleur majeur dans le diagnostic territorial de l'Ouest lausannois. La canopée y demeure faible, notamment sur les espaces minéralisés de la place des Fêtes et des préaux scolaires. Cette situation affecte directement le confort des usagers, en particulier durant l'été, ainsi que la qualité du cadre de vie des bâtiments voisins.

Le projet devra remédier à cette situation par une stratégie ambitieuse de végétalisation et d'arborisation, en privilégiant des essences locales et résilientes, adaptées au climat futur, à l'exception des sapins, érables et platanes, déjà surreprésentés à Ecublens. La préservation et la création de vastes surfaces en pleine terre sont à favoriser, tout comme l'emploi de revêtements perméables. La gestion des eaux pluviales devra se faire prioritaire-ment à ciel ouvert.

La place des Fêtes, aujourd'hui largement minérale et utilisée ponctuellement pour les événements, est appelée à devenir un parc urbain vivant, généreusement planté et accueillant. Cette transformation devra permettre d'en faire à la fois un lieu de vie quotidien ombragé, accessible, ludique et apaisé, tout en préservant sa capacité d'accueil événementiel. L'objectif est de créer un véritable îlot de fraîcheur en cœur de quartier, offrant un paysage de qualité, évolutif et multifonctionnel.

La présence de la Sorge constitue une opportunité précieuse pour renforcer les continuités écologiques, restaurer un milieu naturel vivant et tisser des liens sensibles entre la nature et les usages urbains. Le projet devra intégrer cette dimension en préservant des bandes tampons naturelles, en favorisant les cheminements doux le long du cours d'eau, et en anticipant des usages pédagogiques, contemplatifs ou récréatifs.

La biodiversité devra être valorisée à toutes les échelles du projet. La diversité végétale, la perméabilité des sols, la structuration des strates végétales et l'articulation des espaces ou-verts devront être conçues pour accueillir la faune, favoriser les pollinisateurs et maintenir une diversité écologique fonctionnelle. Le mobilier, l'éclairage et les matériaux devront être choisis avec soin afin de limiter les perturbations lumineuses et thermiques.

Enfin, les dimensions pédagogiques et sensibles du vivant sont à prendre en considération. La proximité immédiate des écoles fait de ce site un terrain propice à la mise en place de dispositifs éducatifs liés à la nature : mares, jardins collectifs, ou autres supports d'observation pourront renforcer les liens entre le milieu scolaire et son environnement.

Le concours devra ainsi proposer une vision d'ensemble forte et cohérente des espaces ou-verts, inscrite dans une logique de transition écologique, de confort urbain et de relation renouvelée entre la ville, ses sols, ses habitants et le vivant.

7/ DÉMARCHES PARTICIPATIVES PASSÉES ET ATTENTES LOCALES

Le concours prolonge les démarches participatives conduites par la Ville d'Ecublens ces dernières années, notamment dans le cadre de la révision du Plan d'affectation communal (PACom), de l'élaboration du Plan climat communal, et d'initiatives spécifiques telles que La Plaine évolue, la Fête interculturelle ou le Festival de la transition.

Ces démarches ont permis d'identifier plusieurs éléments d'amélioration partagés par la population concernant le secteur du Pontet, en particulier la qualité des espaces extérieurs, leur végétalisation, leur usage quotidien et leur ambiance.

Parmi les attentes exprimées figurent notamment :

- une place des fêtes plus ombragée, arborisée et accueillante, avec du mobilier diversifié (bancs, tables, assises libres) et une place donnée à l'eau (fontaines, bassins, etc.) ;
- une offre d'animation mieux répartie dans l'année, au-delà de la saison estivale ;
- des espaces de détente familiaux et une meilleure qualité d'accueil le long de la Sorge ;
- une ambition partagée pour une végétalisation accrue et la création de véritables îlots de fraîcheur.

Les projets proposés devront être attentifs à ces aspirations locales, dans une logique d'appropriation progressive, de convivialité et d'ouverture au territoire.

8/ CLIMAT, ÉNERGIE ET DURABILITÉ

Le maître d'ouvrage souhaite que le projet réponde à une vision ambitieuse de la transition écologique, énergétique et sociale. Cette volonté s'inscrit en cohérence avec le Plan climat de la Ville d'Ecublens (2023) et les orientations du Plan directeur intercommunal de l'Ouest lausannois (PDi-OL), qui engagent la Commune sur une trajectoire de neutralité carbone.

Dans ce cadre, le projet (bâtiments et aménagement du site) sera conçu pour :

- Minimiser son impact environnemental sur l'ensemble de son cycle de vie.
- S'adapter face aux effets des changements climatiques.
- Contribuer positivement à son environnement.

Pour concrétiser cette vision, le projet devra respecter des performances énergétiques et écologiques exemplaires, équivalentes aux labels Minergie-P ou Minergie-A, avec éventuellement le complément ECO. Par ailleurs, l'approche développée pour l'ensemble du site devra s'inspirer activement des principes et objectifs du label SNBS-Quartier.

Performance énergétique

- Viser une performance énergétique exemplaire, équivalente aux labels susmentionnés.
- Recourir exclusivement aux énergies renouvelables pour le chauffage, le rafraîchissement, l'électricité et la production d'eau chaude sanitaire (ECS). Le raccordement au chauffage à distance (CAD) est la solution priorisée, mais des variantes peuvent être pro-posées si elles permettent une performance énergétique supérieure.
- Exploiter au maximum le potentiel de production d'énergie renouvelable sur site, notamment par des installations solaires judicieusement intégrées.
- Intégrer des considérations bioclimatiques pour minimiser les besoins énergétiques à la source en valorisant au mieux l'enveloppe, la ventilation naturelle, l'énergie solaire passive, etc.

Economie circulaire

- Privilégier l'économie des ressources, en favorisant activement le réemploi et la transformation des ouvrages et matériaux existants sur site.
- Utiliser des matériaux à faible empreinte carbone, en donnant la priorité aux filières biosourcées, géosourcées, recyclées et locales.
- Réduire l'énergie grise et les impacts environnementaux liés au cycle de vie complet du projet.

Environnement, eau et biodiversité

- Limiter l'artificialisation et l'imperméabilisation des sols, en veillant particulièrement à préserver les surfaces de pleine terre et à revaloriser les terres.
- Assurer une gestion naturelle et intégrée des eaux pluviales (rétention, infiltration à la parcelle, noues paysagères, toitures végétalisées).
- Valoriser au mieux le patrimoine naturel et arboré existant.
- Renforcer activement la biodiversité du site et assurer la connexion aux corridors écologiques.

Confort et usages

Lutter contre les îlots de chaleur par une conception adaptée (végétalisation, surfaces à albédo élevé, zones d'ombrage, etc.)

- Promouvoir les mobilités actives par l'aménagement des cheminements et des aires de stationnements.
- Favoriser la mutualisation et la flexibilité des espaces et infrastructures (sportives, scolaires et culturelles) pour optimiser leur utilisation.

Gestion des eaux

Principe de gestion technique

L'eau pluviale doit être retenue, régulée et prioritairement infiltrée dans le sol. Le recours aux canalisations doit être limité au strict nécessaire. Le projet devra se raccorder au réseau pluvial existant, dont l'exutoire est la Sorge et la régulation du débit devra être assurée avec une limite fixée à 10 litres/seconde/hectare, via :

- Des bassins de rétention/régulation dimensionnés en conséquence ;
- Des toitures plates servant de rétention temporaire.

Valorisation de l'eau pluviale

L'eau pluviale ne peut plus être considérée comme un déchet à évacuer, mais doit être appréhendée comme une ressource précieuse à valoriser dans une logique de durabilité et d'adaptation aux changements climatiques :

- au niveau des bâtiments à des fins de récupération et réutilisation pour des usages non potables tels que les sanitaires ou l'arrosage, ainsi que pour l'amélioration thermique (toitures végétalisées par exemple).
- au niveau des aménagements extérieurs, l'eau pluviale doit participer au développement de la biodiversité (arrosage naturel), à la structuration paysagère et être mise en valeur dans des dispositifs à vocation ludique, pédagogique et sociale. Les aménagements devront intégrer des dispositifs de gestion à ciel ouvert tels que noues paysagères, ruisselets, bassins de rétention naturels, etc.

Tous les dispositifs en surface (bassins, noues, ruisselets, etc.) doivent être pensés comme des éléments du paysage autant que comme des outils de gestion hydraulique et devront intégrer une dimension sécuritaire.

Les pentes naturelles ou aménagées du site devront être optimisées pour favoriser le renvoi et l'infiltration de l'eau dans le sol, en particulier vers les zones de verdure.

L'emploi de sols perméables sera privilégié pour tous les aménagements extérieurs : chemins d'accès, cours de récréation, places, stationnements, etc.

9/ PROGRAMME

Les parties participantes sont invitées à proposer des solutions répondant aux besoins et enjeux de la tranche ferme et s'assurer que ces solutions sont également compatibles avec la tranche optionnelle.

Tranche ferme

La tranche ferme du projet comprendra les éléments programmatiques qui suivent.

Salle de sport triple

Le site du Pontet devra accueillir une salle de sport triple type OFSPO (1.1) répondant aux standards cantonaux actuels.

L'aire d'évolution ne devra pas être inférieure à 28x49x9m. La salle triple doit pouvoir être divisible en trois grâce à des parois modulables/rideaux et doit présenter des hauteurs sous plafond suffisantes pour permettre la pratique de différentes disciplines. Une hauteur supplémentaire de 1m est demandée pour installer les agrès fixes. Des parois lisses et résistante d'une hauteur de 2,7m doivent être installées (exigences OFSPO).

Elle doit fonctionner comme salle de compétition avec public et contenir des gradins (1.3) pouvant accueillir jusqu'à 1000 personnes, 500 places sur une partie fixe et 500 places sur une partie amovible.

Les aménagements spécifiques suivants doivent être prévu :

- un mur de grimpe intérieur de type « grand » (9m de haut et 11m de large) ;
- un module supplémentaire dédié à la gymnastique comprenant une fosse de réception.

La salle triple doit être accessibles aux tiers en-dehors des heures scolaires, sans permettre l'accès aux bâtiments scolaires.

Foyer

Un foyer central pour pouvoir permettre l'articulation d'une grande diversité d'usage de manière cohérente. Il doit être pensé pour être utilisable par la salle triple et plus tard la salle des fêtes polyvalente, il doit aussi pouvoir accueillir :

- un réfectoire scolaire ;
- des manifestations(assemblée, repas, exposition, etc.) ;
- l'entrée du public pour les manifestations se déroulant dans la salle triple ou, à terme, dans la salle des fêtes polyvalentes.

Il comportera l'ensemble des installations permettant l'accueil du public pour un dimensionnement de 1000 spectateurs.

Agrandissement du site scolaire

Le site a vocation à accueillir une extension du complexe scolaire. La tranche ferme du concours est la suivante :

- 6 nouvelles salles de classe pour des classes de 7 à 11 P ;
- une salle de dégagement ;
- un agrandissement de la salle des maîtres ;
- une salle de musique et sa salle de rangement.

Ces équipements devront chacun répondre à certains critères:

- Tous les locaux d'enseignement et de travail doivent bénéficier de lumière et de ventilation naturelle et avoir une hauteur minimale de 2,7m mètres.
- La salle de dégagement, prévue notamment pour des appuis ou des groupes de travail, doit se situer à proximité des nouvelles salles de classes.
- Une localisation adéquate de la salle de musique est importante pour éviter de gêner le déroulement des autres cours à cause des nuisances sonores.

La requalification des aménagements extérieurs constitue un élément central du projet.

Les préaux scolaires devront être transformés et agrandis pour garantir les besoins en surface de 120m²/classe dont 10% couvert.

Ceux-ci devront être végétalisés et ombragés au maximum pour proposer des espaces protégés de la chaleur. Pour lutter contre le phénomène d'îlots de chaleur et favoriser la plantation d'arbres, le revêtement des préaux pourra être dégrappé, permettant ainsi de remplacer une partie du bitume par un revêtement perméable. Les surfaces du préaux devront également proposer :

- Du mobilier urbain supplémentaire, en raison de la hausse du nombre d'élèves;
- Le réaménagement des abords du site scolaire, afin d'être pleinement intégrés au reste du site;
- Des nouveaux couvert à vélos et à trotinettes, près des zones d'accès des bâtiments ;
- La modernisation du skate-park, et son déplacement vers un secteur du site plus aptes à limiter les nuisances sonores.

Tranche optionnelle

Salle des fêtes polyvalente

Le développement du site comprendra également une salle des fêtes polyvalente d'une capacité de 500 personnes en places assises autour de table (type repas/banquet).

Elle doit pouvoir accueillir plusieurs types d'événements tels que lotos, expositions, congrès, repas du personnel, manifestations culturelles, repas de soutien, assemblées générales, pro-motions scolaires, repas des aînés, conférences, etc. Les conditions d'accueil, de confort et de scénographie doivent donc être adaptées et adaptables en fonction des événements.

Elle sera dotée d'une scène, composée d'un plateau de jeu. La scène doit pouvoir aussi s'ouvrir sur l'extérieur afin de pouvoir organiser des événements en plein air à la belle saison.

La salle doit être accessible depuis le foyer où se situent les installations pour l'accueil du public (WC, vestiaires, système de contrôle des entrées) et depuis l'extérieur afin de servir d'espace couvert en lien avec des manifestations prévues sur la place des Fêtes.

Agrandissement du site scolaire

A plus long terme, le site du Pontet pourrait devoir accueillir encore 3 à 8 classes supplémentaire en plus de 6 classes supplémentaire ajoutés dans la tranche ferme (6.1). Elles devront suivre les mêmes caractéristiques qu'évoquée ci-dessus dans le cadre de la tranche ferme. Une à deux salles de dégagement supplémentaire doivent compléter ce programme (6.2). Le projet doit prévoir l'implantation volumétrique de 8 classes supplémentaires, afin de pouvoir réserver l'espace nécessaire. Toutefois, le projet devrait laisser la possibilité de n'en réaliser qu'une partie.

Phasage et mise en oeuvre

Les propositions devront assurer la cohérence d'ensemble du site et en garantir le fonctionnement continu, malgré une réalisation par étapes, avec la tranche ferme du programme prévue à court terme et la tranche optionnelle à plus long terme.

10/ CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Les critères d'appréciation sont à considérer en rapport avec les prescriptions et indications du programme. Le jury a défini la liste des critères d'appréciation suivants (sans ordre préférentiel), qu'il a appliqué lors de la sélection des projets :

- Qualité générale du projet architectural et paysager, du point de vue de son insertion dans le site et de la cohérence de ses interactions avec le voisinage élargi ;
- Qualités fonctionnelles, spatiales et d'ambiance du projet architectural et paysager, en adéquation avec le programme, notamment s'agissant du site scolaire ;
- Qualité architecturale et paysagère au service d'usages inclusifs de l'ensemble des usagers et diversifiés (usages sportifs, calmes, créatifs, etc.) ;
- Articulation entre les équipements scolaires, sportifs, culturels et les espaces publics, dans une logique de synergies d'usage, de mutualisation et d'évolutivité (capacité du projet à accueillir des usages variés, simultanés ou successifs, dans des configurations adaptées à la vie communale) ;
- Ambition et qualité des espaces publics, considérés comme lieux de vie, de rassemblement et de convivialité pour des publics divers (pertinence des ambiances proposées, traitement des cheminements, lisibilité des parcours, inclusion d'espaces de détente, de jeux ou d'événements, manière dont le projet renforce l'identité du site et sa dimension partagée) ;
- Intégration d'une approche avancée de la durabilité, fondée sur l'écoconception, la sobriété des ressources, la réversibilité et l'économie circulaire (réemploi de matériaux, y compris les matériaux terreux et d'excavation, réutilisation d'infrastructures ou de bâtiments existants, utilisation de matériaux durables, locaux et/ou biosourcés, dispositifs passifs tels que les orientations, la ventilation naturelle, les ombrages végétaux, ainsi que la gestion durable du sol, de l'eau et de la biodiversité) ;
- Adaptabilité et évolutivité (capacité du projet à s'adapter aux différentes phases de développement, aussi bien pour les aménagements extérieurs que pour les bâtiments) ;
- Economie et rationalité du projet tant du point de vue de sa mise en oeuvre que de son exploitation dans la durée, en respect de la cible budgétaire.

11/ COMPOSITION ET RÔLE DU JURY

Présidente

Mme Carole Pont Bourdin, Architecte EPFL, Sion

Membres professionnels

M.Laurent Guidetti, Architecte EPFL, Lausanne

M.Christian Bridel, Architecte EPFL, Lausanne

M.Jan Forster, Architecte paysagiste NFHW (D), Lausanne

Mme Joanna Nseir, Docteure ing. Civil EPFL, HES, Fribourg

Membres thématiques

M.Christian Maeder, Municipalité

Mme Pascale Manzini, Municipalité

M.Cyril Besson, Chef de service de l'urbanisme

M.Frédéric Dufour, Directeur de l'Etablissement primaire et secondaire d'Ecublens

Suppléances professionnelles

M.Olivier Swysen, Architecte HES ; SEPS VD équipements sportifs

Mme Valérie Hoffmeyer, Architecte paysagiste HES, Genève

Mme Sandra Guscio, Ing. Civile EPFL, Renens

Suppléances thématiques

M.Jean-Louis Radice, Municipalité

Mme Liliane Genolet, Cheffe de service de la culture, de la jeunesse, des sports, de l'intégration et des églises

M.Marcos Morano, Chef de service des travaux publics et de l'environnement

Les membres du jury sont responsables, envers le maître d'ouvrage et les participant·e·s, d'un déroulement du concours conforme au programme. Le jury approuve le programme du concours et répond aux questions des participants. Il juge les propositions de concours, décide du classement, attribue les prix et les éventuelles mentions. Il formule le rapport de jugement et les recommandations pour la suite à donner.

Experts

Pour son jugement, le jury pouvait faire appel à l'avis d'experts. Les personnes suivantes ont été sollicitées pour cette tâche :

M. Yannick Poyat, Ing. pédologue Uni Tours, Terasol, Lausanne

M. Stanislas Gouhier, Expert durabilité

M. Quentin Schneiter, Expert concept énergétique

M. Marc Fehlmann, Expert technico-économique

M.Cédric Defferrard, Expert en bâtiment

12/ CALENDRIER

Le calendrier suivant a été fixé pour le déroulement de la procédure :

Lancement et degré 1

Publication du concours	24 novembre 2025
Retrait des maquettes par les participants	Dès confirmation d'inscription
Visite des bâtiments	8 décembre 2025
Questions des participants	10 décembre 2025
Réponses aux questions	19 décembre 2025
Envoi des projets	23 mars 2026
Rendu des maquettes	Jusqu'au 27 mars 2026
Jury	Début mai 2026
Publication des résultats et remise des prix	Fin juin 2026
Exposition publique	Fin juin 2026

13 / LISTE DES PROJETS RENDUS

Les projets remis par les équipes concurrentes sont rendus anonymes, cette anonymisation a été assurée par un huissier.

- 1 Child in time
- 2 Helios
- 3 Pied-à-terre
- 4 Pontet Parc
- 5 La Fabrique
- 6 Seuil
- 7 Objectif Lune
- 8 Ripsisylve
- 9 La Division de Cassini
- 10 Milky Way
- 11 Orbitus
- 12 Wabi-Sabi
- 13 Constellation
- 14 Harmonices Mundi
- 15 RE-apprendre
- 16 La Clairière
- 17 BARYCENTRE
- 18 COMBINAT
- 19 COPERNIC
- 20 Satélites

Jugement des projets



14/ JUGEMENT DES PROJETS

Le jury s'est réuni les 21 et 22 avril ainsi que le 5 mai 2026, conformément au règlement-programme.

Mme Valérie Hoffmeyer était excusée de 8h00 à 14h00 lors de la deuxième journée de délibération.

Durant les trois journées de délibération, Mme Diane Tiedemann a assisté aux séances en qualité d'auditrice.

Recevabilité des dossiers

L'analyse des projets a montré que l'ensemble des concurrent·e·s avait respecté les prescriptions du cahier des charges. Tous les dossiers ont donc été déclarés recevables pour le jugement.

Analyse des projets et délibérations

Première journée de jury – 21 avril 2026

La première séance de délibération a débuté par un examen individuel des projets par les membres du jury. Cette phase a été enrichie par les contributions des expert·e·s.

Le jury s'est ensuite réparti en trois groupes de travail afin d'analyser l'ensemble des projets. Chaque groupe a procédé à un examen approfondi des propositions qui lui étaient attribuées. Une restitution en séance plénière a ensuite été réalisée par un rapporteur désigné au sein de chaque groupe, permettant la présentation et la discussion des projets devant leurs planches et leurs maquettes.

La journée s'est clôturée par l'organisation des travaux et du déroulement de la séance du lendemain.

Deuxième journée de jury – 22 avril 2026

La seconde journée de délibération s'est ouverte par une seconde visite du site à la lumière des projets examinés la veille, accompagnée d'un rappel des objectifs du Plan directeur intercommunal. La séance a ensuite été officiellement ouverte par Mme Pont Bourdin, présidente du jury.

Le jury a procédé à un premier tour d'élimination, à l'issue duquel les projets n°08, 13, 18, 19 et 20 ont été écartés de la procédure.

Un deuxième tour d'élimination a ensuite été engagé. Les projets n°09, 10, 11 et 15 ont fait l'objet de discussions approfondies et ont été maintenus à ce stade. La poursuite de ce deuxième tour, après la pause de midi, a conduit à l'élimination des projets n°01, 02, 03, 06, 12 et 14.

Le jury a ensuite procédé à un troisième tour d'élimination. À l'issue de celui-ci, les projets n°10, 11, 15 et 16 ont été éliminés.

À la suite des discussions, les membres ordinaires du jury ont décidé de repêcher le projet n°14. Ils ont également procédé à un ajustement du déroulement des tours d'élimination : le projet n°12 a été considéré comme éliminé au premier tour (au lieu du deuxième), tandis que le projet n°02 a été considéré comme éliminé au troisième tour (au lieu du deuxième).

À l'issue des deux premières journées de jury, les projets suivants sont retenus pour la troisième journée :

- 4 Pontet Parc
- 5 La Fabrique
- 7 Objectif Lune
- 9 La Division de Cassini
- 14 Harmonices Mundi
- 17 BARYCENTRE

Attribution des prix et sélection du lauréat

Troisième journée de jury – 5 mai 2026

La troisième journée de délibération s'est ouverte par un temps d'examen individuel des six projets maintenus à l'issue de la séance précédente, suivi de l'ouverture de la session par Mme Pont Bourdin, présidente du jury. Les experts ont ensuite présenté leurs analyses complémentaires des projets, comprenant une expertise pédagogique ainsi qu'une expertise technico-économique. Les présentations ont été suivies d'une restitution des rapporteurs et d'une discussion en séance plénière autour des six projets maintenus.

À l'issue des délibérations, le jury a procédé à la désignation du projet lauréat, à l'établissement du classement final des projets ainsi qu'à l'attribution des prix conformément au règlement-programme. Le projet Pontet Parc a été désigné lauréat à une très large majorité des voix du jury.

Rang	Devise	Prix	Montant du prix HT CHF
1	Pontet Parc	1 ^{er} prix, lauréat	70'000.-
2	La Division de Cassini	2 ^e prix	65'000.-
3	La Fabrique	3 ^e prix	45'000.-
4	Objectif Lune	4 ^e prix	40'000.-
5	Harmonices Mundi	5 ^e prix	28'000.-
6	BARYCENTRE	6 ^e prix	20'000.-

15/ RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury recommande à une très forte majorité de confier les mandats prévus au chapitre 2.10 du règlement-programme aux auteurs du projet lauréat, en prenant en compte les remarques formulées dans la critique ainsi que les recommandations suivantes :

- Repenser l'organisation du bloc foyer et de ses espaces de services, notamment les relations entre cuisine, foyer-réfectoire et salle des fêtes, ainsi que la localisation de la cuisine et le fonctionnement des liaisons futures entre les différents espaces.
- Clarifier les principes constructifs et structurels du projet, en particulier le fonctionnement statique des planchers, la cohérence du système porteur de l'extension du bâtiment Jupiter et l'articulation entre structures existantes et nouvelles interventions.
- Vérifier les conditions d'intégration et de mise en œuvre du mur de grimpe prévu contre le mur nord de la salle triple, notamment les éventuelles surépaisseurs nécessaires.
- Optimiser, avec le maître de l'ouvrage, le phasage des travaux afin de limiter le morcellement des étapes de chantier et les nuisances liées au maintien en exploitation du site.
- Approfondir le projet paysager, notamment la lisibilité du parc du Pontet comme véritable figure publique, le rééquilibrage de la palette végétale en faveur de grands sujets à fort développement, ainsi que la mise en plan précise des usages, plantations, dispositifs hydrauliques, revêtements, modelés des sols aux différentes échelles demandées par le règlement-programme.
- Développer plus précisément les aspects liés à la durabilité, notamment les stratégies de réemploi et la cohérence environnementale globale du projet.

Le jury invite enfin le maître de l'ouvrage à prévoir, durant les phases ultérieures du mandat, un accompagnement du projet sur les questions paysagères, notamment par l'implication d'un membre architecte-paysagiste du jury dans le suivi du développement des aménagements extérieurs.

16/ LEVÉ DE L'ANONYMAT

Carole Pont Bourdin, présidente du jury, procède à l'ouverture des enveloppes afin de lever l'anonymat des projets. Elle invite les membres titulaires et suppléant·e·s du jury à se manifester s'ils estiment être en situation de conflit d'intérêts.

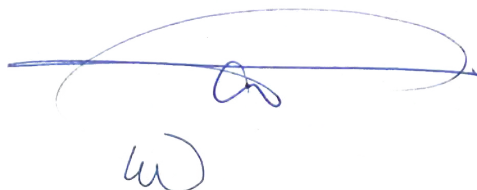
Les enveloppes sont ensuite ouvertes dans l'ordre du classement, puis par ordre de numéro pour les projets non primés.

n°	Devise	Équipes
4	Pontet Parc	Esposito+Javet architectes, Pascal Heyraud sàrl, Ingeni SA-Lausanne
9	La Division de Cassini	PONT12 architectes, POLA Landschaftsarchitekten, EDMS SA
5	La Fabrique	AAPA, Monnier Architecture du Paysage SA, Messi&Associati SA
7	Objectif Lune	Ferrari Architectes SA, Profil paysage Sarl, ab ingénieur sa
14	Harmonices Mundi	Guy Barreto architectes, Erik Dhont Architectes Paysagistes, co-struct SA
17	BARYCENTRE	TOPOTEK 1 Architektur, TOPOTEK 1 Landschaftsarchitekten, wh-p Ingenieure AG
1	Child in time	Bonnard+Woeffray SNC, Officina del Paesaggio, Willi Ingénieurs SA
2	Helios	MAK architecture SA, Uniola AG, Ingeni AG-Zürich
3	Pied-à-terre	COSTEA MISSONNIER ARCHITECTES, Studio Mint, T ingénierie SA
6	Seuil	butikofer de oliveira architectes sàrl, La Touche Verte - Junod, B+S Ingenieurs SA
8	Ripisylve	Dreier Frenzel Sàrl, Territoires paysagistes, mawi Ingénieurs Conseils
10	Milky Way	DACH Architectes sàrl, In Situ SA, Basler & Hofmann AG
11	Orbitus	transversal architectes, varia, MFIC ingénieurs civils SA
12	Wabi-Sabi	Arcadie SA, ZAHA HADID architects, Oxalis architectes paysagistes associés sàrl, Luechinger Meyer Partner
13	Constellation	DEGOS et HARTUNG ARCHITECTES (MDNH), Parlons Paysage... Sàrl, Perret-Gentil SA
15	RE-apprendre	GNWA Gonzalo Neri & Weck Architekten, Interval Paysage Sàrl, Muttoni Partners Ingénieurs Conseils SA
16	La Clairière	PAR architecture, Repetti Sàrl, l'esquisse du paysage sàrl, Thomas Jundt ingénieurs
18	COMBINAT	DÜRIG AG, Altitude 35, Frigerio Jundt Ingenieure
19	COPERNIC	GDAP architectes sàrl, Arrabal Sàrl, Timbatec inéieurs bois SA
20	Satélites	Siegrist Architectes Sàrl, Kesküla Erard Sàrl, Baukonstrukt AG

17/ APPROBATION DU JURY

Le présent document a été approuvé par le jury

Mme Carole Pont Bourdin



M. Laurent Guidetti



M. Christian Bridel



M. Jan Forster



Mme Joanna Nseir



M. Christian Maeder



Mme. Pascale Manzini



M. Cyril Besson



M. Frédéric Dufour

M. Olivier Swysen



Mme. Valérie Hoffmeyer



Mme Sandra Guscio



M. Jean-Louis Radice



Mme. Liliane Genolet



M. Marcos Morano



Pour conclure, le jury tient à saluer le fort engagement fourni par tous les bureaux concurrents ainsi que la grande qualité des propositions reçues pour ce programme complexe et particulièrement sensible. La diversité des concepts développés a permis au jury de mener des débats de fond, riches en enseignements pour toutes les parties et de faire un choix pleinement satisfaisant, à la hauteur des enjeux importants que présente cette opération pour la Commune d'Ecublens.



PROJET LAURÉAT, 1^{er} RANG, 1^{er} PRIX
PONTET PARC

Le jury apprécie la clarté du parti d'implantation et la cohérence de la composition urbaine proposée, qui s'inscrit dans la continuité du complexe scolaire existant et de son environnement immédiat. Les nouveaux volumes s'alignent sur les façades existantes situées à l'ouest du site, côté route, et reprennent la logique de glissement et de redents caractéristique de la composition d'origine réalisée entre 1957 et 1971. Cette implantation affirme le rôle structurant du groupe scolaire tout en préservant de larges dégagements vers la Sorge et les espaces paysagers.

En tranche ferme, le projet prévoit la démolition des bâtiments Saturne et Saturne-Gym afin d'y implanter le nouveau bâtiment Soleil, qui accueille la salle triple et le foyer. Le bâtiment Jupiter est quant à lui partiellement démoli puis complété par une extension comprenant une salle de gymnastique simple semi-enterrée — non prévue au programme initial — ainsi que quinze classes destinées à compenser les surfaces supprimées. En tranche optionnelle, les bâtiments Vénus et Jupiter sont surélevés afin d'accueillir respectivement cinq et trois classes supplémentaires, tandis que le bâtiment Soleil est agrandi pour intégrer la salle des fêtes.

Le bâtiment Soleil constitue une nouvelle lisière bâtie au sud du complexe scolaire. Sa compacité permet de limiter l'emprise au sol tout en assurant une bonne coexistence des différents programmes, sans conflit d'usages majeur. Cette implantation économe préserve une grande partie de la substance bâtie existante, ménage le cordon boisé entourant le terrain multisport et maintient un important potentiel de développement des espaces ouverts. Le jury relève l'équilibre convaincant entre transformations, extensions, surélévations et démolitions-reconstructions, ainsi que la capacité du projet à fonctionner de manière pertinente aussi bien avec qu'en l'absence des extensions prévues. La lecture de la maquette met en évidence une volumétrie maîtrisée et une composition d'ensemble cohérente. Après réalisation des différentes étapes, les bâtiments surélevés situés en périphérie renforcent l'identité du complexe par contraste avec les volumes plus bas conservés au centre, traduisant avec justesse l'idée d'"une composition en lisière : construire les limites pour structurer le cœur".

L'organisation intérieure des nouveaux volumes est jugée de grande qualité. Dans le bâtiment Soleil, l'articulation entre les fonctions scolaires, sportives et événementielles apparaît claire et efficace. Le premier étage accueille les locaux scolaires de la tranche ferme, comprenant six salles de classe, une salle de dégagement, une salle des maîtres et une salle de musique, dans une organisation rationnelle bénéficiant d'apports généreux de lumière naturelle. La coupe transversale rend particulièrement bien compte de la richesse spatiale du projet, notamment grâce à la double hauteur du foyer et au patio aménagé entre la salle de gymnastique et les circulations scolaires.

Le jury relève également l'attention portée aux usages et à la gestion des flux. Certaines dispositions du bloc de services interrogent toutefois quant à leur fonctionnement quotidien, en particulier la position de la cuisine, dont l'accès à la lumière naturelle et la proximité avec la zone de livraison sont appréciés mais dont l'éloignement par rapport au foyer-réfectoire soulève des questions fonctionnelles. Le jury s'est également interrogé sur les modalités futures de liaison avec la salle des fêtes, prévue par un sas situé au nord du bloc de services. Cette disposition apparaît à la fois comme un possible point de faiblesse en termes de générosité spatiale et comme un potentiel avantage pour permettre une fermeture claire et indépendante des différents espaces. La hiérarchie des accès publics questionne également le jury, l'entrée principale du public semblant devoir s'effectuer par la façade sud du bâtiment Soleil alors que celle-ci est actuellement considérée comme un accès secondaire dans les documents du projet.

L'extension du bâtiment Jupiter améliore sensiblement la qualité spatiale et fonctionnelle du bâtiment existant. Les nouvelles classes au plan carré, associées à des espaces de dégagement généreux et variés, produisent un étage-type particulièrement convaincant et de grande qualité spatiale. Le rez-de-chaussée, avec son portique d'entrée et les relations établies avec la salle de gymnastique semi-enterrée, présente également des qualités d'usage appréciées par le jury. Ce dernier souligne l'intérêt de l'intégration de cette salle supplémentaire, qui apporte une réelle plus-value au fonctionnement du complexe, y compris durant les phases de chantier liées à la disparition temporaire de la salle Saturne-sport. L'expertise économique démontre par ailleurs que ce choix reste compatible avec une maîtrise globale des coûts.

Concernant la matérialité, le jury apprécie la cohérence générale de l'expression architecturale et la continuité du langage proposé entre les différentes interventions. Les façades du bâtiment Soleil sont réalisées avec un bardage bois, tandis que les brise-soleil et casquettes sont revêtus de tôles aluminium. À l'intérieur, l'utilisation de murs en briques de terre crue permet de compenser la faible inertie de l'enveloppe légère. Le bâtiment Jupiter reprend cette expression générale à travers un bardage bois et des casquettes aluminium rapportés devant une structure en béton conservée et transformée. Ce choix traduit vraisemblablement la volonté d'améliorer les performances thermiques du bâtiment existant par une isolation extérieure. Le jury relève toutefois que certaines extensions, notamment la partie construite au-dessus de la salle de gymnastique simple, pourraient éventuellement développer une logique constructive plus proche de l'enveloppe légère du bâtiment Soleil.

PONTET PARC



Plan de situation tranche ferme et optionnelle

Projet lauréat, 1^{er} rang, 1^{er} prix

architecte

Esposito+Javet architectes
1003 Lausanne

collaborateurs

Alfonso Esposito
Alexandre Olszack
Marie Barraud

architecte paysagiste

Pascal Heyraud sàrl
2000 Neuchâtel

collaborateur

Martina Inghilleri

ingénieur civil

Ingeni SA-Lausanne
1004 Lausanne

collaborateur

Claudio Pirazzi



La stratégie globale privilégie une réduction de l'empreinte carbone par l'usage de bois local et de bétons à granulats recyclés et ciment bas carbone (LC3). Toutefois, l'absence de réemploi structurel des bâtiments démolis vient tempérer cette performance.

Du point de vue structurel, le projet présente un niveau de réflexion contrasté selon les parties. Le principe structurel du bâtiment Soleil apparaît cohérent et bien maîtrisé, notamment pour le franchissement des grandes portées de la salle triple au moyen d'une structure bois adaptée aux contraintes programmatiques. Cette partie du projet démontre une bonne compréhension des enjeux liés aux grandes portées et à la mise en œuvre d'un système porteur approprié.

En revanche, le système porteur envisagé pour l'extension du bâtiment Jupiter soulève davantage de questions. La logique de reprise des charges par voiles en béton armé, destinée à libérer les façades, conduit à mobiliser des éléments de forte rigidité dont le report ponctuel sur un nombre limité de poteaux nécessite des clarifications complémentaires. Ces poteaux semblent devoir reprendre à la fois des charges verticales importantes et une part significative des efforts horizontaux. Le fonctionnement des planchers reste également peu défini à ce stade : le type de dalle n'est pas précisé et le cheminement des charges vers les voiles demeure difficile à comprendre. L'hypothèse d'une dalle pleine ou d'un système nervuré unidirectionnel pourrait être envisagée, sans que la présence du second voile de plus faible portée soit pleinement justifiée. Le jury considère ainsi que la cohérence globale du système porteur et la transmission des efforts devront être davantage démontrées dans la poursuite des études.

La gestion des mouvements des terres est exemplaire, la totalité étant réemployée sur site, ce qui évite tout transport de déblais, et les gravières existants sont réemployés pour les aménagements extérieurs. Le projet présente également des performances intéressantes en matière de gestion des eaux : la surface imperméabilisée est réduite au strict minimum, favorisant une infiltration directe via des noues et bassins.

Sur le plan paysager, le jury reconnaît la pertinence du parti urbanistique consistant à bâtir en lisière afin de libérer largement le cœur du site et de préserver une continuité ouverte en relation avec la Sorge. Les intentions annoncées — préaux plantés, sous-bois, clairières, espaces calmes et créatifs — laissent entrevoir un potentiel intéressant pour le développement futur des espaces ouverts et pour le renforcement du confort climatique du site. La transformation de la place des Fêtes en une petite forêt répond également, dans son principe, à l'objectif de création d'un îlot de fraîcheur.

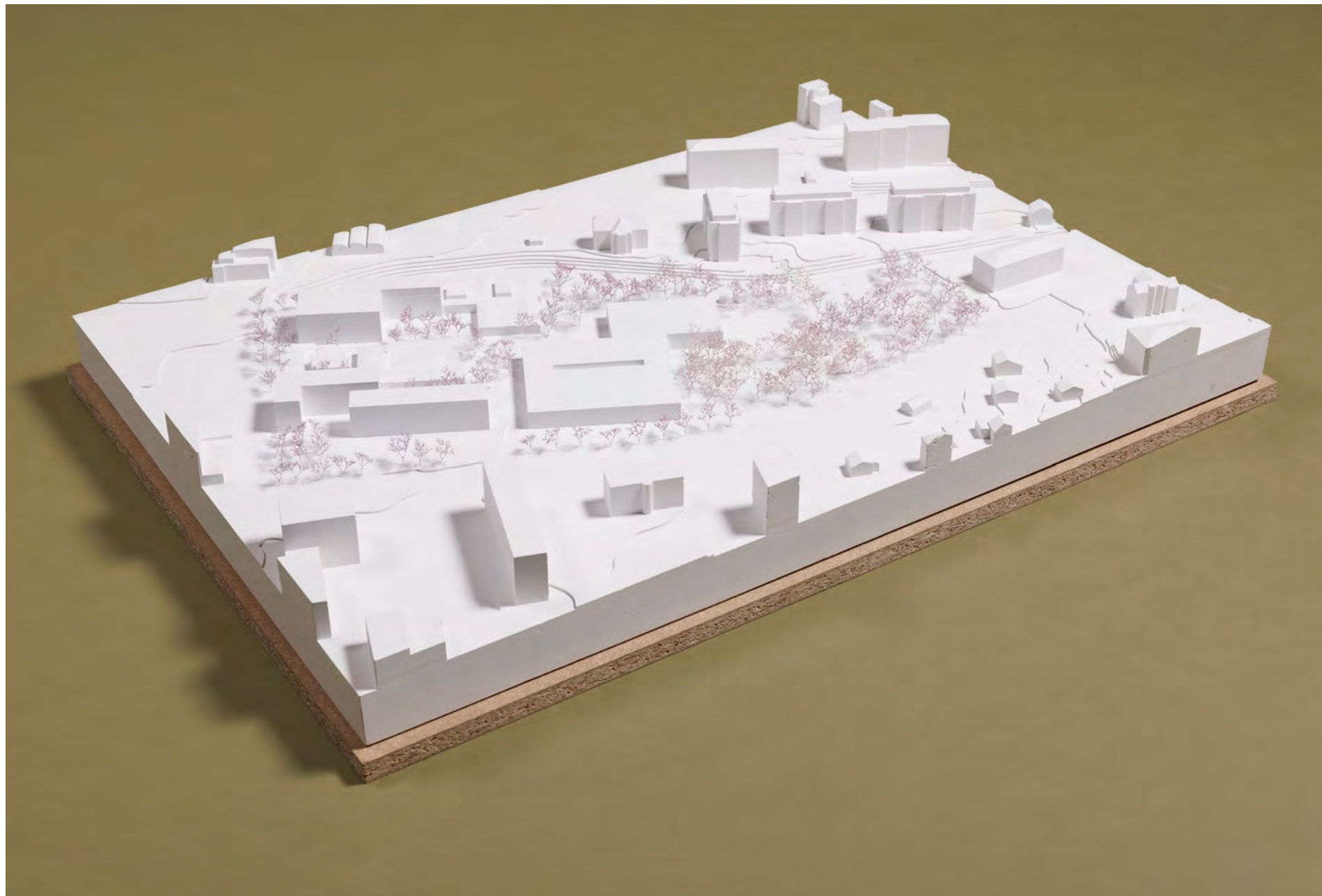
Le projet développe une succession d'espaces ouverts articulés entre eux permettant une bonne transversalité des circulations et une lecture fluide du site. Le redessin des accès au bâtiment Mercure ainsi que le découpage des préaux en sous-espaces

différenciés constituent des apports appréciés, permettant une répartition plus claire des usages selon les tranches d'âge et limitant les conflits d'appropriation. Le jury relève toutefois que certains espaces extérieurs présentent des géométries plus contraintes et des situations en "manivelle", notamment du côté de la cour d'école et du parc, limitant par endroits la générosité des usages. Si l'étape 1 préserve encore largement la perception d'un parc continu en lien avec la rivière, l'étape 2 entame davantage cette qualité.

Le jury relève un écart entre les ambitions affichées et le degré d'élaboration effectivement présenté. La palette d'usages reste davantage énoncée que réellement dessinée : les espaces d'activités apparaissent sous forme de plages schématiques sans que les configurations de jeux, jardins pédagogiques, agrès, mobiliers ou dispositifs liés à l'eau et au vivant soient véritablement qualifiés. Les documents remis aux différentes échelles demandées par le règlement demeurent insuffisamment développés pour apprécier concrètement les qualités d'usage, les matérialités, les dispositifs constructifs, les modelés de terrain, les revêtements, les épaisseurs de sols, les dispositifs hydrauliques ou encore les plantations.

Le traitement végétal soulève également des interrogations. Si quelques essences à grand développement sont proposées (chênes, frênes), la palette compte surtout des sujets de moyen et petit développement, érables champêtres, merisiers et cerisiers, amélanchiers et aubépines. Cette composition paraît en décalage avec l'ambition affichée d'un parc fortement boisé et climatiquement actif et adaptée du point de vue climatique (notamment en ce qui concerne les frênes ou les bouleaux cités). La lisibilité du parc du Pontet comme figure publique forte apparaît par ailleurs insuffisamment affirmée.

Le jury considère que le volet paysager pose des principes encore inaboutis qui nécessiteront des approfondissements dans la poursuite des études. Il relève néanmoins les qualités urbaines, architecturales et fonctionnelles du projet ainsi que la robustesse de son implantation.



Maquette



Inscription du projet dans le site

Le terrain destiné à accueillir le futur établissement scolaire bénéficie d'un emplacement stratégique entre la route du Bois et l'avenue du Tribunal-Fédéral, à proximité immédiate des transports publics. Cette position privilégiée permet au projet de renforcer la continuité urbaine, d'ouvrir le quartier sur son environnement et d'initier une nouvelle dynamique locale : un pôle scolaire, sportif et culturel associé à un parc public, lieu de rencontre quotidien pour les habitants, les élèves, les familles et les usagers.

Cette situation offre une opportunité unique de créer une interface fonctionnelle et paysagère entre l'équipement scolaire et les espaces publics environnants. Le projet vise ainsi à renforcer la centralité du secteur à travers un espace majeur et fédérateur, doté d'équipements contemporains, accessibles et adaptés aux usages collectifs.

Le site est aujourd'hui caractérisé par un ensemble de bâtiments scolaires linéaires, disposés en glissement les uns par rapport aux autres, ménageant des vides interconnectés. Il se traverse de part en part, du nord au sud et de l'est à l'ouest. Cette mosaïque de pleins et de vides génère des lieux aux usages variés et différenciés, créant des ambiances propices aux échanges et aux rencontres.

Toutefois, l'accès des élèves, situé au cœur de ce dispositif, se confronte aux flux de véhicules desservant les zones de stationnement. Cette superposition des circulations constitue une rupture physique et fonctionnelle, aggravée par la présence automobile, qui compromet la sécurité des élèves et perturbe la fluidité des cheminements piétons.

À cela s'ajoute un traitement des sols peu adapté aux usages scolaires : surfaces minérales génératrices de chaleur, murets créant des ruptures de niveaux et absence marquée de végétation.

Le projet propose donc une séparation claire des flux afin de sécuriser les parcours des élèves et d'affirmer une allée d'entrée piétonne, accessible aux personnes à mobilité réduite, au cœur du site scolaire. Cette requalification des espaces extérieurs vise à redonner lisibilité, confort d'usage et qualité paysagère à l'ensemble.

Phasage et étape d'intervention

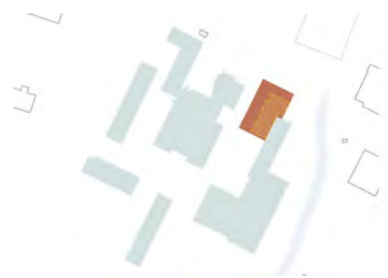
La densité des bâtiments existants, conjuguée aux besoins programmatiques de la tranche ferme, conduit à la démolition de certains édifices afin de permettre l'implantation des nouvelles constructions destinées à répondre aux évolutions du programme.

Un phasage rigoureux des interventions permettra de compenser les surfaces démolies par de nouveaux bâtiments, tout en garantissant le maintien de l'ensemble des élèves sur le site durant toute la durée des travaux. Cette organisation s'appuie notamment sur la réutilisation des classes provisoires situées au sud du site, assurant ainsi la continuité pédagogique et fonctionnelle de l'établissement.

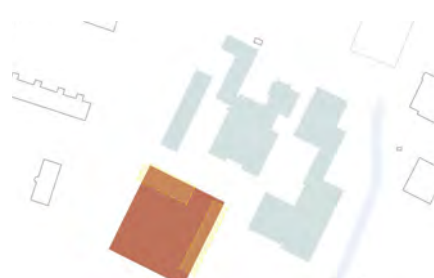
La première étape de l'intervention vise à libérer l'emprise de la future salle de sport triple par la démolition des bâtiments Saturne (salles de classe et salle de sport). En parallèle, la démolition partielle du bâtiment Jupiter permet la reconstitution des surfaces d'enseignement supprimées ainsi que l'intégration de la nouvelle infrastructure sportive.



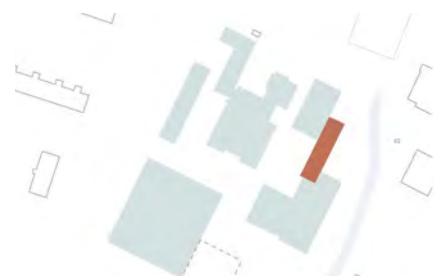
Plan de situation tranche ferme



Phase 1 : compenser les démolitions futures



Phase 2 : démolir pour mieux reconstruire



Phase 3 : surélévation 1



Phase 4 : surélévation 2

PONTET PARC

L'extension du bâtiment Neptune - continuité et transformation

L'extension du bâtiment Neptune reprend le système distributif existant, reconnu pour sa simplicité et son efficacité.

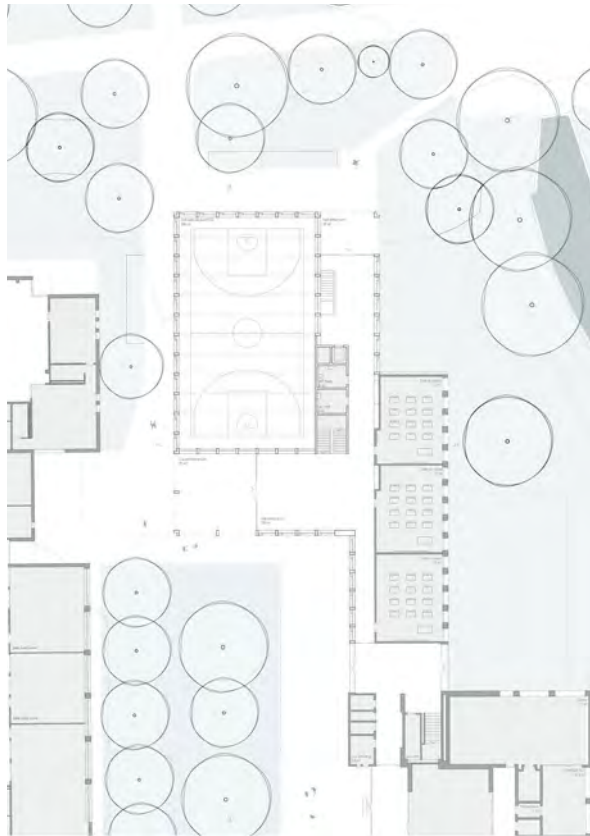
Le compartimentage feu permet d'aménager des cages d'escalier ouvertes sur de généreux espaces de dégagement, largement orientés vers le paysage.

Au point de jonction avec l'existant, le positionnement du bloc cage d'escalier et des locaux de service simplifie considérablement le raccordement des volumes. Il permet notamment de supprimer le doublement des couloirs, jusqu'ici interrompus en leur centre par des piliers porteurs.

Salle de sport semi-enterrée

La salle de sport, partiellement enterrée, est desservie par un escalier indépendant distribuant vestiaires et salle, en se détachant clairement des constructions existantes.

Cette autonomie constructive facilite les travaux de fouille et de terrassement, limitant les impacts sur le fonctionnement du site en phase chantier.



Rez-de-chaussée - Extension de Jupiter



Étage 1, 2 et 3 - Extension de Jupiter

PROJET LAURÉAT, 1ER RANG, 1ER PRIX



Façade Nord-Ouest - Extension de Jupiter



Coupe AA' - Extension de Jupiter



Façade Nord-Ouest - Extension de Jupiter



Coupe BB' - Extension de Jupiter



La salle de sport triple - un bâtiment à forte valeur paysagère

LE DE SPORT TRIPLE - UN BÂTIMENT A FORTE VALEUR PAYSAGERE

À l'ouest du site, le nouveau bâtiment scolaire constitue un geste fondateur. Il affirme la présence de l'établissement paysager urbain et redéfinit clairement son entrée principale. À la fois signal et articulation, il opère la transition entre le public et l'univers protégé du campus scolaire.

Comme un volume compact et monolithique de deux niveaux hors sol, le bâtiment concentre les fonctions tout en n'ayant son emprise au sol. La salle de sport triple, partiellement semi-enterrée, s'ancre dans le terrain naturel et épouse la topographie existante. Cette assise minérale confère au projet une stabilité et une présence évidentes.

Ainsi, les salles de classe bénéficient d'une position dégagée, lumineuse et apaisée. Cette superposition spatiale traduit une logique constructive rationnelle et efficiente, optimisant les structures, les circulations et les économies énergétiques.

Il s'inscrit dans la continuité morphologique du site. Il en reprend la linéarité, la sobriété et la clarté volumétrique, qu'il réinterprète dans une écriture contemporaine, précise et mesurée.

L'écriture se veut à la fois robuste et accueillante : robuste dans son expression constructive et sa matérialité, ouverte par le traitement des seuils, des transparences et des espaces de rencontre. Elle exprime la dimension publique et répond tout en répondant aux exigences pédagogiques et sportives actuelles.

En position stratégique, le bâtiment devient la nouvelle tête du dispositif scolaire. Il rayonne vers l'ensemble des éléments du site — préaux, bâtiments existants, espaces extérieurs et parc urbain — et organise les flux avec clarté et efficacité.

En position polyvalente, prévue en tranche optionnelle, prolonge le volume principal pour former une figure en baïonnette, en complément des implantations existantes. Un vaste portique unifie l'ensemble et accompagne les accès, créant un seuil généreux et accueillant. Il s'ouvre sur un nouveau préau, espace fédérateur de rassemblement, de transition et d'appropriation.



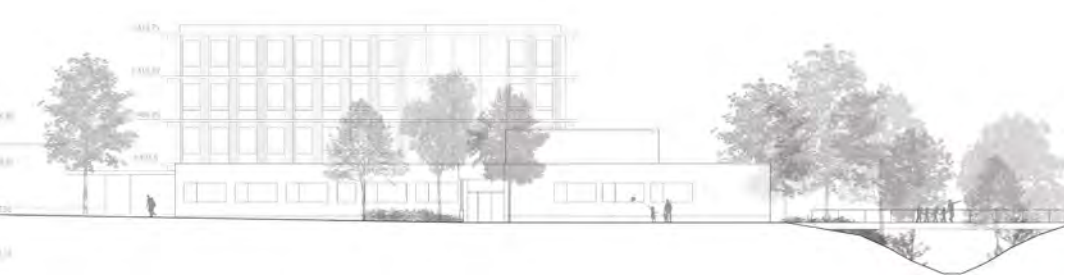
Façade Nord-Est - Bâtiment Soleil



Coupe BB' - Bâtiment Soleil

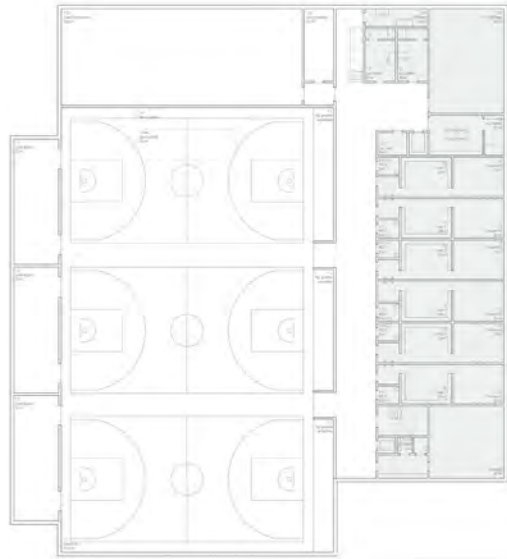


Coupe AA' - Bâtiment Soleil



PONTET PARC

Projet lauréat, 1^{er} rang, 1^{er} prix



Sous-sol - Bâtiment Soleil



Rez-de-chaussée - Bâtiment Soleil



1er étage - Bâtiment Soleil

PONTET PARC

Projet lauréat, 1^{er} rang, 1^{er} prix

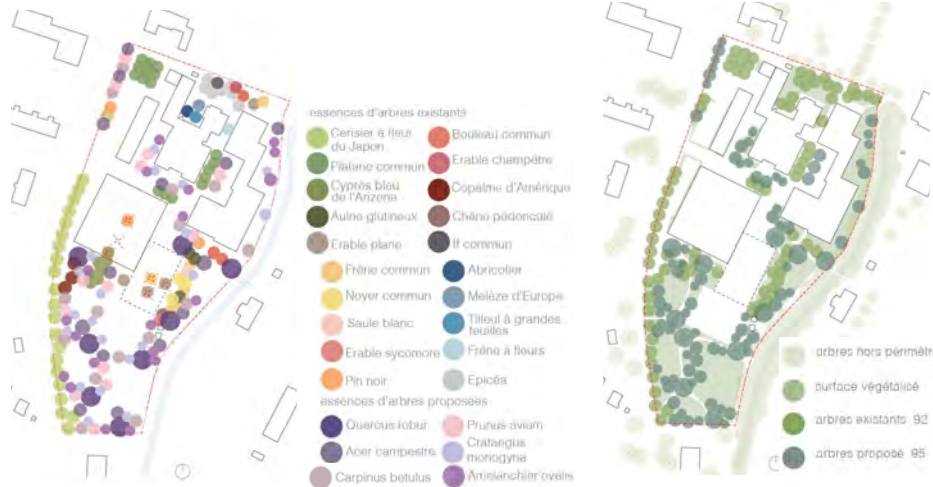


Schéma palette végétale

Schéma canopée

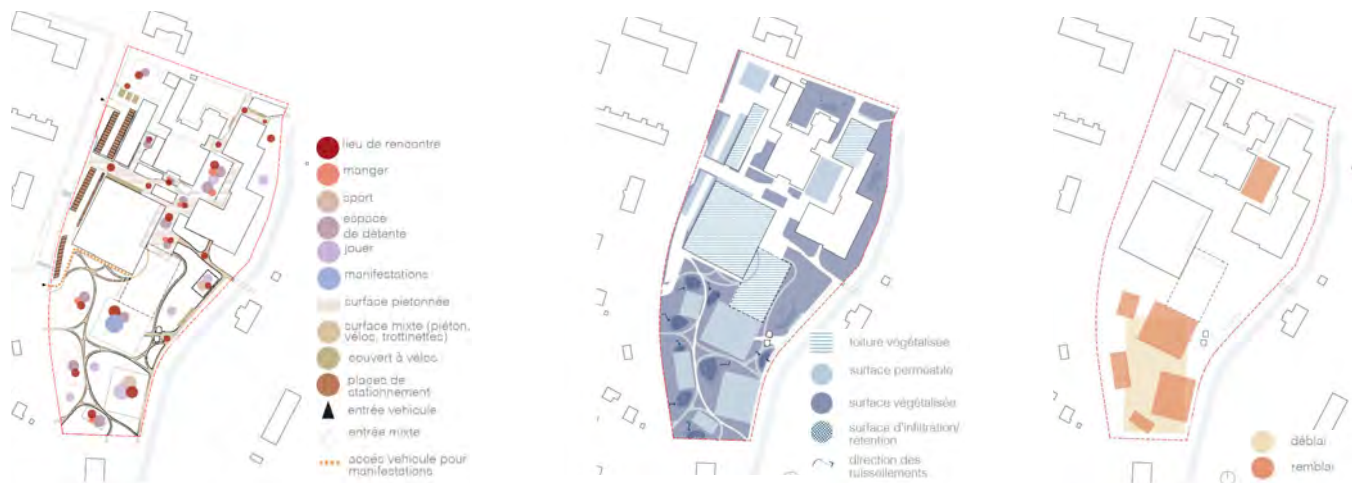


Schéma des usages

Schéma de l'eau

Schéma déblai-remblai

Références

Concept paysager

Le projet établit une nouvelle structure paysagère capable d'unifier les bâtiments existants et les nouvelles constructions. Aujourd'hui fragmenté, le site est dominé au nord par de larges surfaces minérales et au sud par une grande esplanade en gravier, peu ombragée. La proposition introduit une trame claire qui réorganise les relations entre les volumes bâtis et les espaces ouverts. Cette structure assure la cohérence des différentes phases du projet et valorise l'alternance entre pleins et vides. Au nord, les espaces interstitiels entre bâtiments deviennent un préau arboré et ombragé. Vers le sud, la composition s'ouvre progressivement en une succession de places et de placettes. Cet ensemble forme un espace public végétalisé, capable d'accueillir aussi bien les usages scolaires quotidiens que les événements du quartier. Le passage couvert existant devient l'axe structurant du projet. Il organise les circulations et marque la transition entre intérieur et extérieur. Le parc public constitue la pièce centrale de cette composition. En renforçant la végétation existante, il installe une zone de fraîcheur au cœur du quartier. Une petite forêt s'inscrit dans cette trame paysagère et structure les parcours, les clairières et les espaces de repos.

Gestion des eaux

La topographie plane du site permet de privilégier une infiltration directe des eaux pluviales. Le projet met en place un système de noues et de bassins paysagers qui collectent, ralentissent et infiltrent les eaux. Les nouvelles constructions sont équipées de toitures végétalisées, participant à la rétention de l'eau, au développement de la biodiversité et à l'amélioration du microclimat.





Détail façade - Bâtiment Salle triple



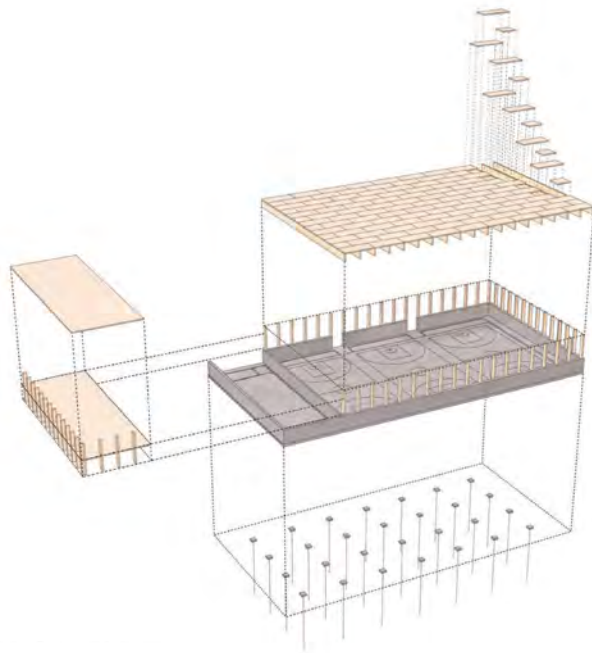
Coupe constructive - Bâtiment salle triple



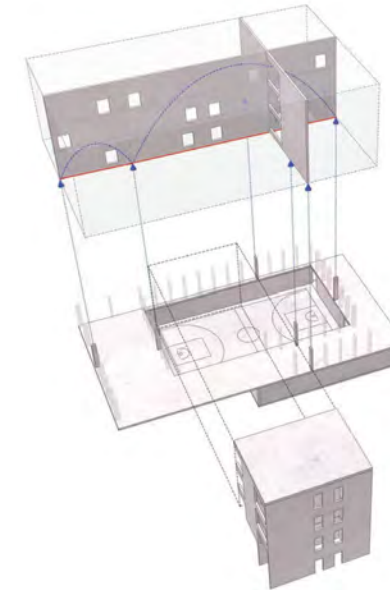
Détail façade - Extension de Jupiter



Coupe constructive - Extension de Jupiter



Détail constructif structure salle de sport



Détail constructif structure école

Structure porteuse

De manière générale, l'emploi du matériau bois pour la structure porteuse est favorisé tout en restant dans la mesure du rationnel. Des dalles en système mixte bois-béton permettent un degré de préfabrication élevé et ainsi une réalisation accélérée de l'ouvrage, tout en réduisant les coûts des travaux et le respect du calendrier scolaire. Dans le but de consolider la chaîne du bois local, l'utilisation du bois de la région est fortement favorisée. L'empreinte écologique du béton sera améliorée grâce à l'emploi d'un granulats partiellement recyclés et d'un ciment à valeur basse en carbone.

Salle triple

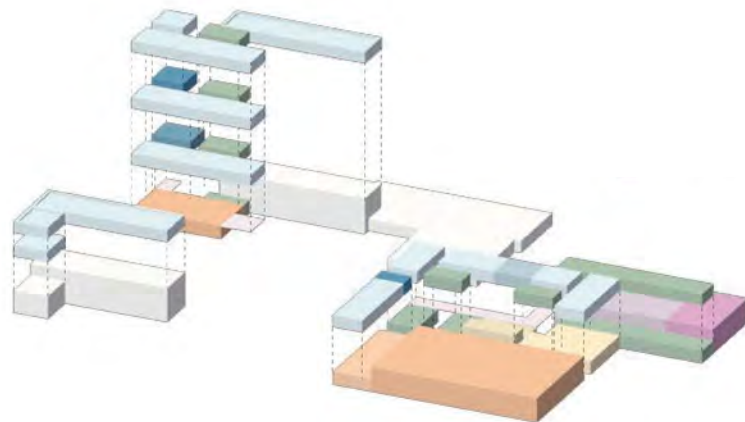
La toiture de la salle triple est conçue en bois avec des poutres qui franchissent les 30m de portée et un plancher en bois lamellé croisé. Afin de bénéficier d'une couche de meilleure portance, un niveau de fondation plus profond a été privilégié. En revanche, la présence d'eau souterraine nécessite un ancrage du radier contre la poussée d'Archimède.

Extension Jupiter

L'emboîtement des salles de classe au-dessus de la salle de sport exige une reprise de la descente de charge, obtenue à l'aide d'un système de voiles en béton armé, franchissant cette espace librement et sans porteur. Le positionnement des portes des classes prend en compte les flux de forces et permet le développement d'un arc de compression qui se tient en parfait équilibre avec un tirant en face inférieure du voile. Le concept de voiles implique l'emploi de béton comme matériau de construction.

Environnement / durabilité

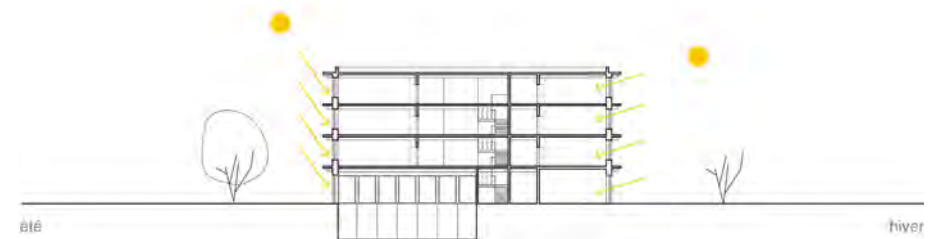
L'emboîtement des salles de classe au-dessus de la salle de sport exige une reprise de la descente de charge, obtenue à l'aide d'un système de voiles en béton armé, franchissant cette espace librement et sans porteur. Le positionnement des portes des classes prend en compte les flux de forces et permet le développement d'un arc de compression qui se tient en parfait équilibre avec un tirant en face inférieure du voile. Le concept de voiles implique l'emploi de béton comme matériau de construction.



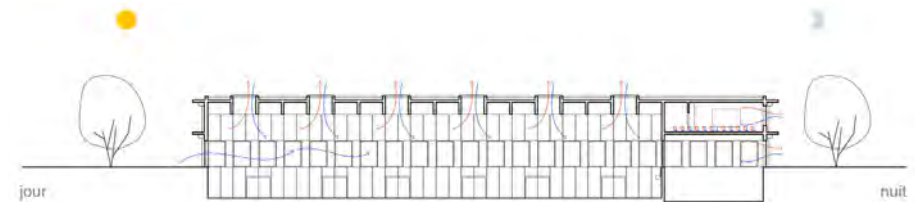
 1-salle d'enseignement	 2-scène	 4-salle de sport
 1.2-salle de musique	 2.1-salle polyvalente	 4.1-salle de gymnastique
 1.3-salles de dessin	 3-foyer	 5-Locaux techniques ou de services
 1.4-salle de dégagement	 3.1-cuisine	 6-couverts



Principe de ventilation - Extension de Jupiter



Principe de gestion de la lumière - Extension de Jupiter



Principe de ventilation - Bâtiment Soleil



Principe de gestion de la lumière - Bâtiment Soleil



**2^e RANG, 2^e PRIX
LA DIVISION DE CASSINI**

Le projet "La Division de Cassini" développe une approche territoriale forte fondée sur la lecture du paysage alluvial de la Sorge, dont il prolonge la présence à travers l'ensemble du périmètre du projet. Le parti d'implantation concentre les nouvelles constructions au nord du site autour des bâtiments Saturne, dont l'un est conservé mais lourdement transformé tandis que l'autre est démonté. Le projet s'organise en trois entités distinctes — salle triple, foyer avec salles de classe, salle polyvalente — qui coulissent les unes par rapport aux autres et permettent une évolution relativement autonome de chaque programme. Cette implantation ménage une large place au parc et contribue à sa structuration tout en clarifiant les accès scolaires et publics.

Le foyer constitue l'élément structurant du projet et relie de manière convaincante les différents programmes. La distinction entre un espace principal de circulation et un espace plus contenu accueillant cuisine et réfectoire est jugée particulièrement pertinente. Le maintien de la structure de Saturne Gym comme préau couvert et aire de sport extérieure représente également une proposition forte, tant du point de vue spatial qu'en matière de réemploi simple et efficace.

La volumétrie proposée, tant dans la première que dans la seconde phase, préserve les qualités ouvertes du parc et participe à la composition paysagère générale du site. Le jury relève toutefois que le maintien du bâtiment Saturne engendre des conséquences importantes sur la coupe générale du projet. Les interventions nécessaires impliquent notamment un enfouissement conséquent de la nouvelle salle de gymnastique ainsi que des terrassements importants, suscitant des interrogations quant à la pertinence du rapport coût-bénéfice de cette stratégie de conservation.

L'organisation intérieure des bâtiments est globalement claire et fonctionnelle. Le principe de distribution des classes est simple et efficace, et la proposition de surélever les bâtiments Vénus et Jupiter afin d'accueillir le programme complémentaire est jugée adéquate. Néanmoins, les contraintes liées au maintien de Saturne affectent directement la qualité des espaces scolaires : les couloirs apparaissent relativement étroits au regard du doublement du nombre de classes et les salles implantées dans la partie conservée présentent des proportions oblongues peu adaptées aux pratiques pédagogiques contemporaines.

La salle de gymnastique fonctionne correctement dans ses grands principes mais souffre fortement de son implantation enterrée à une altitude de $-5,70$ m. Les gradins fixes sont jugés trop nombreux et les dégagements vers l'extérieur insuffisants. La réalisation de deux niveaux techniques sur cette même hauteur paraît difficilement réalisable, tandis que la fosse de réception ne dispose pas des hauteurs nécessaires. Le positionnement de la salle polyvalente est en revanche salué, notamment grâce à la possibilité d'ouvrir la scène à la fois vers la salle et vers la place du Pontet, renforçant ainsi le potentiel d'appropriation publique et événementielle de l'équipement.

Sur le plan constructif, le projet développe une approche ambitieuse fondée sur le réemploi et la valorisation des ressources locales. Les structures émergentes sont conçues en bois, les grandes portées de la salle triple reposent sur une structure métallique et la salle polyvalente intègre des éléments massifs en terre crue issus des terres d'excavation du site. Cette stratégie témoigne d'une volonté affirmée d'économie circulaire et de valorisation des ressources disponibles. Le projet soulève toutefois plusieurs interrogations techniques, notamment concernant les performances mécaniques, la durabilité et le comportement à l'humidité des éléments en terre crue. Par ailleurs, les questions de stabilité globale, de contreventement et d'articulation entre les différents systèmes constructifs — bois, acier et terre — restent peu explicitées dans les documents remis, limitant ainsi la possibilité d'une validation technique approfondie.

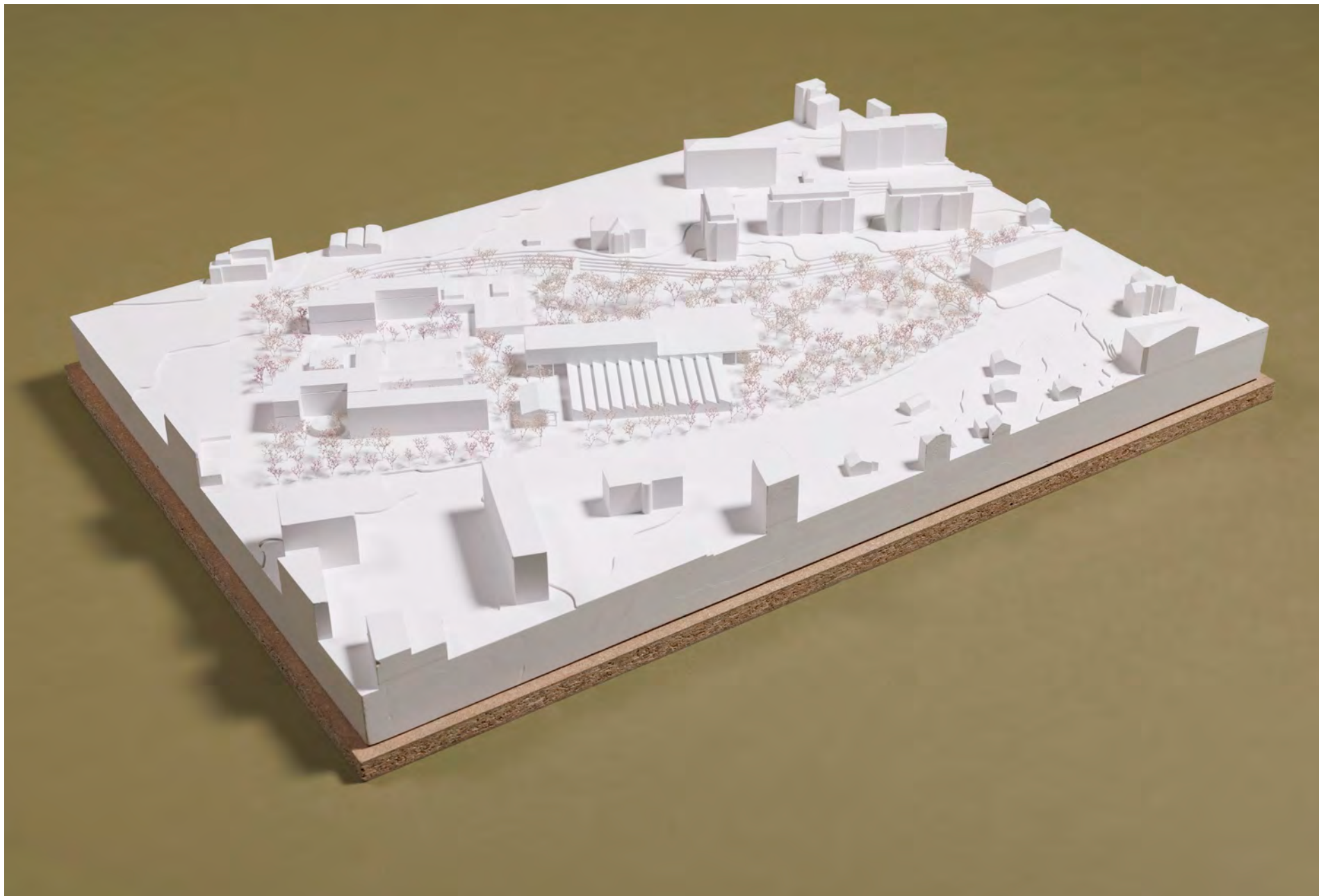
Le projet de paysage constitue l'un des points forts majeurs de la proposition. La place du Pontet est maintenue comme grande esplanade événementielle agrémentée de jeux d'eau et inscrite au cœur d'un parc densément planté qui réinterprète le paysage alluvial de la Sorge. La séquence formée par la place, la prairie alluviale et le corridor écologique de la rivière est particulièrement lisible et génère une diversité d'ambiances sensibles et cohérentes. Les différents espaces — prairie, clairières, skatepark intégré, jardins partagés, ateliers extérieurs et aires de jeux — composent un ensemble à la fois accueillant et généreux. Le traitement différencié des sols, alternant asphalte poncé à granulats apparents, graviers alluviaux, EPDM et enrobés clairs, témoigne d'un soin important accordé à la matérialité des espaces publics.

[illegible]

Le volet pédagogique du paysage est également salué, notamment à travers les jardins partagés, les ateliers extérieurs et les milieux propices à l'observation de la biodiversité. La gestion des eaux à ciel ouvert ainsi que la palette végétale proposée, associées à des prairies sèches et humides — répondent de manière fine aux objectifs du Plan climat ainsi qu'aux exigences hydrauliques du règlement. Le parcours le long de la Sorge nécessiterait néanmoins un approfondissement, notamment en raison des conflits potentiels avec les espaces racinaires.

La stratégie de réemploi apparaît particulièrement aboutie et constitue l'une des contributions les plus remarquables du projet. Celle-ci se décline à plusieurs niveaux : conservation et rénovation de Saturne, démontage et réutilisation des éléments de Saturne Gym pour le terrain sportif couvert et certaines assises paysagères, valorisation des terres d'excavation dans les modelés topographiques et réemploi des matériaux d'éviction tels que béton concassé et parements. Cette approche répond avec profondeur aux exigences du règlement-programme concernant le réemploi des matériaux terreux et d'excavation, la réutilisation des infrastructures existantes ainsi que l'utilisation de matériaux locaux et biosourcés. Le stockage des terres excavées en attente de la construction ultérieure de la salle polyvalente constitue une piste intéressante, bien qu'elle nécessiterait une pesée plus précise du rapport coût-bénéfice. Le jury relève enfin que les plantations prévues sur la colline destinée à accueillir ultérieurement l'extension en pisé apparaissent peu pertinentes puisqu'elles devraient être supprimées lors de cette phase future.

Par la cohérence de sa vision territoriale, la qualité de ses espaces publics et la profondeur de sa réflexion sur les cycles de matière et le réemploi, "La Division de Cassini" constitue une proposition ambitieuse et sensible. Les principales réserves portent toutefois sur les conséquences techniques, fonctionnelles et économiques induites par le maintien du bâtiment Saturne, dont les contraintes affectent significativement la qualité d'usage et la faisabilité générale du projet.



Maquette



- Foyer Central
- Parvis événementiel (salle polyvalente)
- Salle polyvalente
- Réfectoire extérieur
- Ecole | Réfectoire
- Salle de gymnastique
- Espace sportif couvert
- Aire de jeux
- Skatepark
- Place du Pontet (Evénements - fontaine - Place publique)
- Prairies ouvertes
- Jardins partagés et ateliers extérieurs

Organisation programmatique



- Zones semi-perméables
- Zones perméables
- Zone de rétention | Noue paysagère
- La Sorge

Gestion des eaux pluviales



- Réseaux de mobilités actives
- Mobilités douces
- Pistes cyclables
- Réseaux structurants
- Stationnement vélos - 414pl
- Stationnement voitures - 52pl
- Stationnement PMR - 3pl
- Stationnement VE - 2pl
- Stationnement deux-roues motorisés - 7pl
- Dépose minute - 3pl
- Livraison - cuisine scolaire
- Place du Pontet - Voie de desserte et livraison
- Place du Pontet - Aire logistique événementielle
- Place du Pontet - Esplanade événementielle

Mobilité accès et stationnement



- Arbres existants
- Arbres nouveaux
- Salix alba, Quercus cerris, Acer campestre, Prunus 'Accolade', Quercus robur, Ulmus laevis, Populus alba
- Prairie (plat)
- Pelouse, Prairie aromatique
- Plantation clairsemée (0-50cm)
- Salix caprea, Salix purpurea, Calamagrostis epigejos sylvaticum
- Plantation clairsemée, gravier (0-50cm)
- Cornus sanguinea, Sorbus aria, Luzula nivea, Luzula sylvatica, Deschampsia cespitosa
- Plantation dense (50-150cm)
- Prunus padus, Viburnum opulus, Matteuccia struthiopteris, Carex pendula, Carex remota

Structure végétale et biotopes



Elévation ouest



Ecole - coupe transversale



Salle de gym - Coupe longitudinale



Salle de grimpe - Coupe transversale

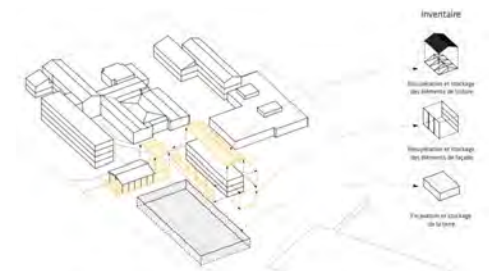
LA DIVISION DE CASSINI

2^e Rang, 2^e prix

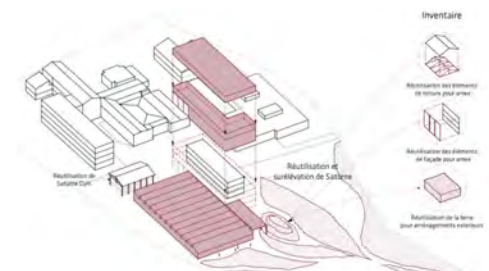


R + 0 et abords paysagers

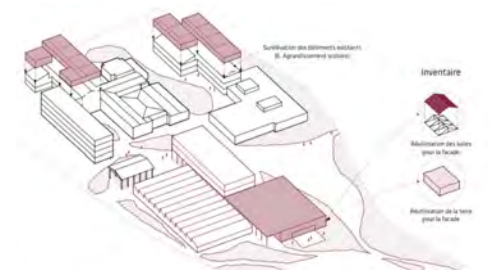
Phasage



1) Déconstruction et stockage des ressources



2) Transformation de Saturne

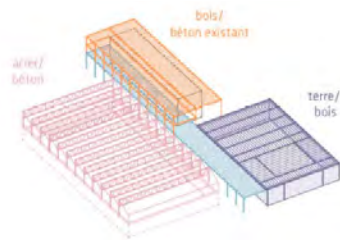


3) Construction de la salle polyvalente

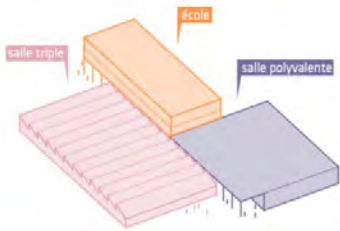
LA DIVISION DE CASSINI

2° Rang, 2° prix

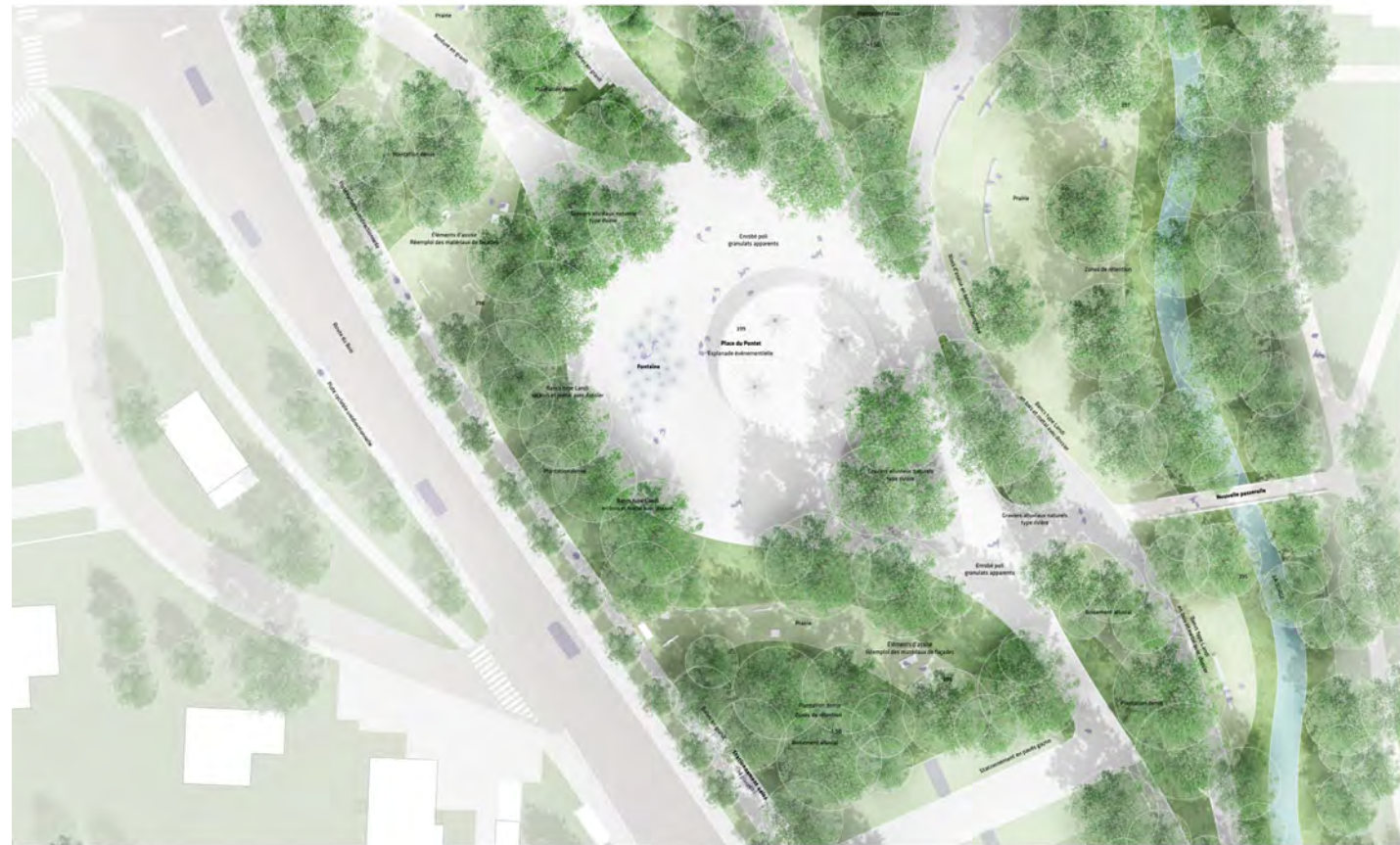
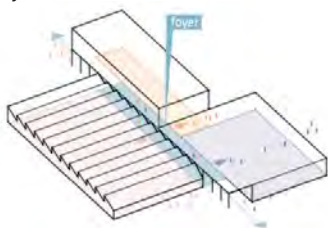
Systèmes constructifs



Programme



Le foyer



Place du Pontet et Abords paysagers



Place du Pontet Coupe transversale

Réemploi dans le paysage

Les matériaux issus des constructions existantes sont considérés comme une ressource active pour la transformation du site. Plutôt que d'être évacués, ces éléments sont réintégrés dans le projet prolongeant leur cycle de vie et réduisant leur empreinte écologique. S'appuyant sur les principes de l'économie circulaire et du design par transformation, les matières présentes contribuent à générer de nouvelles spatialités, participant à la construction du paysage, à l'appropriation des espaces publics et à la mémoire matérielle du lieu.



Place dans un parc

La Place du Pontet constitue le cœur civique du site. Cette esplanade ouverte de 2400 m², offre l'espace nécessaire à l'accueil de tout type de manifestations et événements publics. Elle se lit comme une clairière dans le paysage arboré du parc. Deux cheminements carrossables permettent l'accès logistique. Au quotidien, l'espace fonctionne comme une nouvelle place de village. Une fontaine centrale, désactivable lors des manifestations, anime cet espace et renforce son rôle de lieu de rencontre et de détente.



Prairie alluviale ouverte

Grande surface herbacée à végétation basse, maintenue libre de toute arborisation afin de préserver un paysage ouvert rappelant les prairies alluviales. Ces espaces offrent une grande flexibilité d'usage et constituent des zones favorables à la biodiversité prairiale. La gestion extensive du couvert végétal permet de limiter l'entretien tout en favorisant une diversité de flore et de faune.



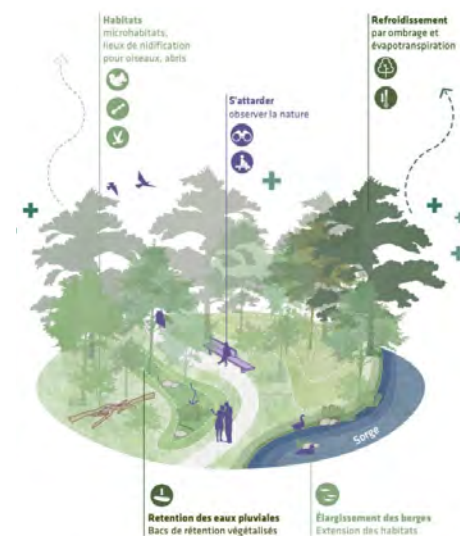
Plantation clairsemée alluviale

La Place du Pontet constitue le cœur civique du site. Cette esplanade ouverte de 2400 m², offre l'espace nécessaire à l'accueil de tout type de manifestations et événements publics. Elle se lit comme une clairière dans le paysage arboré du parc. Deux cheminements carrossables permettent l'accès logistique. Au quotidien, l'espace fonctionne comme une nouvelle place de village. Une fontaine centrale, désactivable lors des manifestations, anime cet espace et renforce son rôle de lieu de rencontre et de détente.



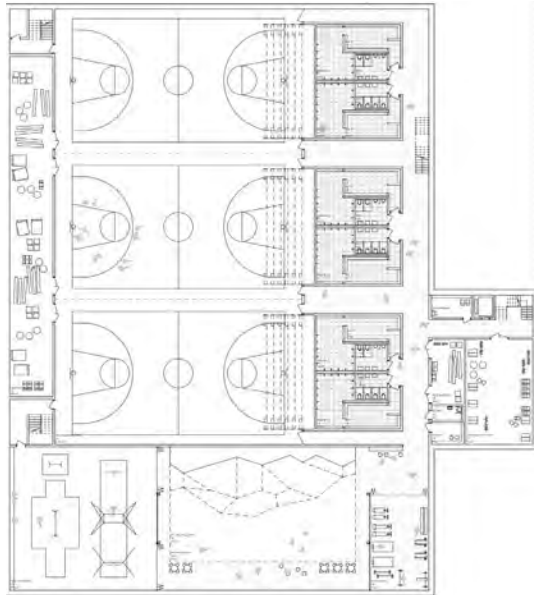
Boisement alluvial

La Place du Pontet constitue le cœur civique du site. Cette esplanade ouverte de 2400 m², offre l'espace nécessaire à l'accueil de tout type de manifestations et événements publics. Elle se lit comme une clairière dans le paysage arboré du parc. Deux cheminements carrossables permettent l'accès logistique. Au quotidien, l'espace fonctionne comme une nouvelle place de village. Une fontaine centrale, désactivable lors des manifestations, anime cet espace et renforce son rôle de lieu de rencontre et de détente.



LA DIVISION DE CASSINI

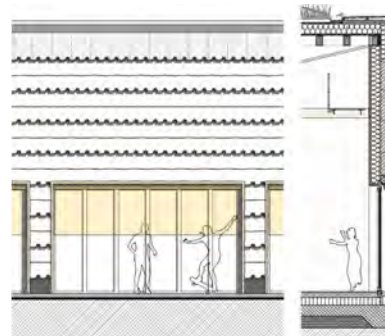
2° Rang, 2° prix



2e sous-sol



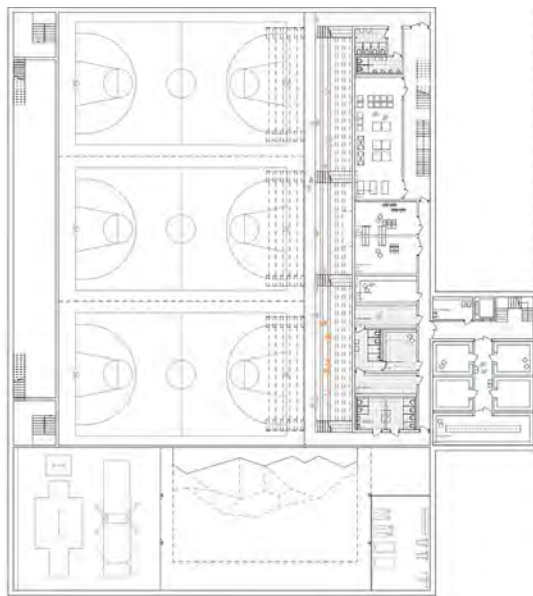
Élévation Est et coupe sur l'école



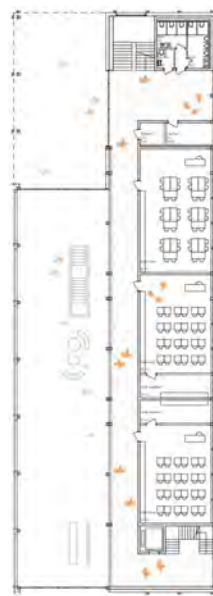
Élévation Est et coupe sur la salle des fêtes



Élévation Ouest et coupe sur la salle de gymnastique



1er sous-sol



1er étage



2ème étage



3ème étage



**3^e RANG, 3^e PRIX
LA FABRIQUE**

Le jury apprécie la clarté du parti d'intervention et la cohérence générale de l'implantation proposée, qui repose sur une densification ciblée des bâtiments existants et sur la création d'un nouvel équipement public compact affirmant la présence du parc et de la rivière au cœur du site. En tranche ferme, le projet prévoit l'extension et la surélévation du bâtiment Jupiter, y compris de sa partie basse au sud, ainsi que la démolition des bâtiments Saturne. Une nouvelle salle triple est réalisée au-dessus d'un large couvert destiné à accueillir ultérieurement, en tranche optionnelle, la salle des fêtes. En tranche optionnelle, le bâtiment Vénus est surélevé afin d'accueillir quatre classes supplémentaires.

Le choix consistant à éloigner le nouveau bâtiment public de la Sorge apparaît pertinent et permet d'affirmer la rivière comme élément structurant du parc et du dispositif paysager. La superposition des deux grands programmes publics au sein d'un volume unique présente plusieurs avantages significatifs : elle limite les terrassements et l'emprise au sol, préserve les surfaces perméables et libère de larges espaces pour le développement du parc. Ce parti donne également au nouvel équipement public une visibilité forte et un statut affirmé à l'échelle de la commune et de la région.

Cette disposition génère toutefois certaines contraintes d'usage. La localisation de la salle triple en superstructure implique notamment que le public des manifestations sportives accède aux salles en montant plusieurs niveaux. Le grand couvert créé en attente de la future salle des fêtes traduit clairement le caractère inachevé du dispositif tant que cette seconde étape n'est pas réalisée. Pour le jury, cette logique de projet implique de manière cohérente l'intégration de la salle des fêtes dans la tranche ferme afin de garantir une pleine adéquation fonctionnelle et spatiale de l'ensemble.

La distribution du programme dans un volume compact et fortement contraint génère par ailleurs certaines difficultés fonctionnelles. Le jury relève notamment la séparation entre certains locaux associés, tels que le local des maîtres situé au niveau supérieur et les vestiaires implantés un étage plus bas. Dans sa position centrale, le foyer souffre également d'un déficit marqué de lumière naturelle.

La stratégie générale de surélévation des bâtiments Jupiter et Vénus en périphérie du site est appréciée, car elle permet de conserver les bâtiments plus bas — notamment Mercure et la salle de musique — au centre du complexe scolaire. Ce choix ménage l'occupation du sol tout en clarifiant la lecture du site et le statut des différents bâtiments. La nouvelle organisation des espaces autour de patios présente des qualités spatiales intéressantes et contribue à améliorer les relations entre les différents programmes. Le projet propose également un redessin bienvenu des aménagements d'accès au bâtiment Mercure.

Cette stratégie d'intervention implique toutefois des transformations particulièrement lourdes sur le bâtiment Jupiter, avec de multiples roades, extensions et surélévations. Elle conduit également à condamner durant une longue période l'ensemble des classes spéciales du collège, une situation difficilement conciliable avec les contraintes d'exploitation et de gestion scolaire. La logique générale du phasage demeure néanmoins lisible et pragmatique, notamment grâce au recours aux containers scolaires existants pour assurer les roades pendant les travaux.

Concernant la matérialité, le projet développe une expression architecturale forte et singulière. La façade métallique réfléchissante ainsi que le découpage de la toiture confèrent au nouveau bâtiment une présence marquante et cohérente avec son rôle d'équipement public de référence. Le jury relève l'intérêt de la référence à "la fabrique", même si cette image industrielle peut également renvoyer à un vocabulaire que certain·e·s souhaiteraient aujourd'hui dépasser.

Le bilan écologique de cette matérialité n'apparaît pas optimal, mais le jury reconnaît la cohérence de la proposition entre expression architecturale, légèreté constructive et image d'un bâtiment "perché" au-dessus du parc. La faible inertie de l'enveloppe nécessiterait toutefois une gestion particulièrement rigoureuse des protections solaires — prévues par le projet — afin d'éviter les risques de surchauffe estivale.

Du point de vue structurel, le projet présente une approche particulièrement aboutie et maîtrisée. Le jury souligne la cohérence de la hiérarchisation des systèmes porteurs ainsi que l'articulation pertinente entre les différents matériaux, appliquant avec justesse le principe du "bon matériau au bon endroit". Le recours au béton pour les éléments fortement sollicités, au bois pour les structures plus légères et aux treillis métalliques pour les grandes portées de la salle triple apparaît convaincant tant sur le plan statique que constructif. Le système de stabilité, la descente de charges et les principes de préfabrication sont clairement définis et témoignent d'une excellente maîtrise technique. Dans l'ensemble, le projet constitue une référence en matière de cohérence structurelle et de qualité de développement du système constructif.

Le projet développe une structure claire de cheminements. Un axe nord-sud efficace relie directement les équipements publics au parc et se prolonge par des liaisons transversales reliant la route, les franchissements de la Sorge et les quartiers voisins. Une seconde promenade piétonne plus libre accompagne le cours de la rivière. Cette organisation contribue à une bonne lisibilité des parcours et des connexions à l'échelle du site.

LA FABRIQUE



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle

3^e Rang, 3^e prix

architecte

AAPA SA
1003 Lausanne

Collaborateurs

Patrick Aeby
Carlos Cebollero
Riccardo Guglielmi
Olivier Lalancette
Théo Peyroutet

architecte paysagiste

Monnier Architecture du
Paysage SA
1005 Lausanne

collaborateurs

Maxime Monnier
Fabien Jean
Claudia Sicilia Venegas
Marie Libal

ingénieur civil

Messi&Associati SA
6500 Bellinzona

collaborateurs

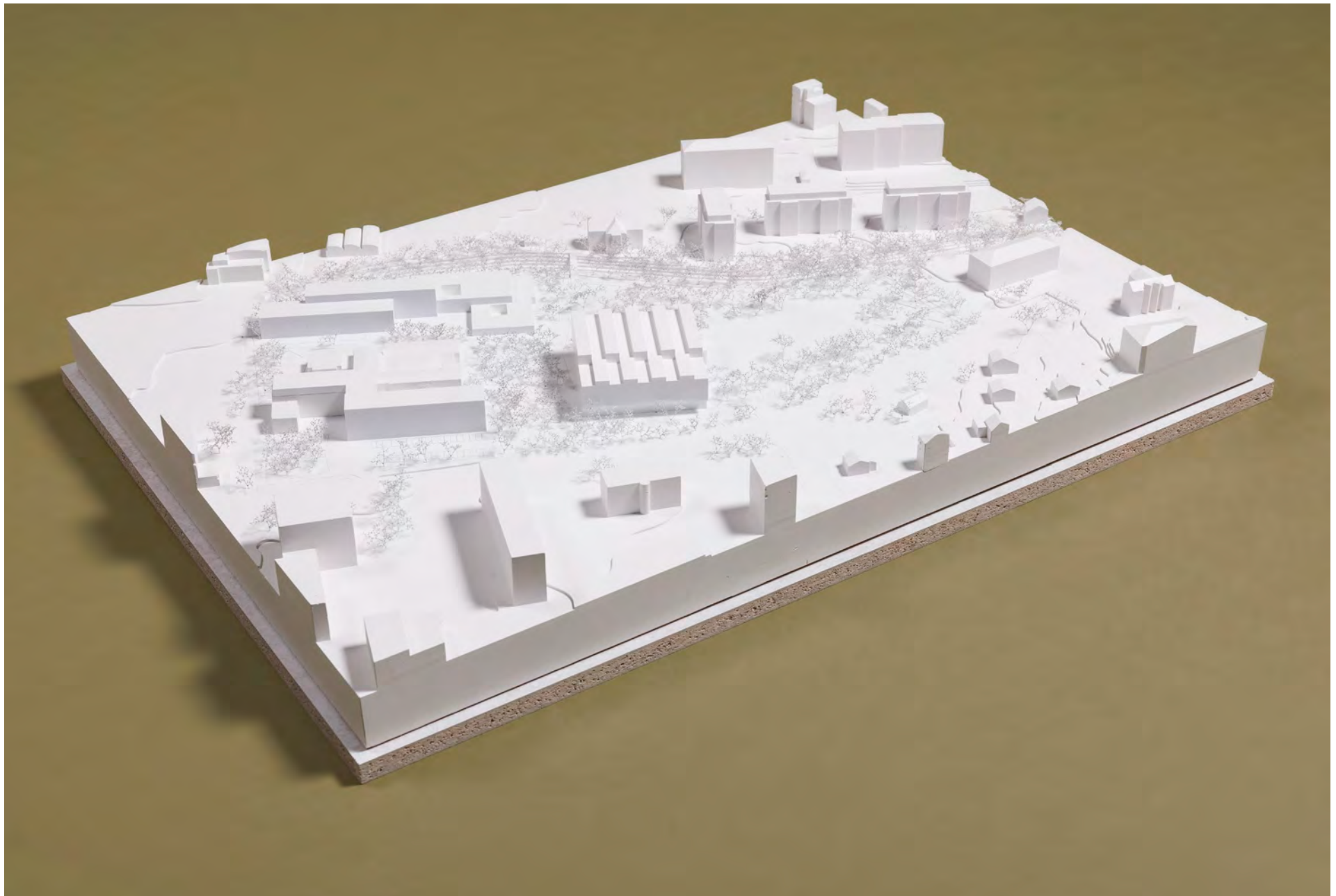
Leo Girardi
Alessandro Bicego
Monica Coperti



Le jury relève également l'intérêt de travailler des milieux différenciés en lien avec la rivière et les variations d'humidité, avec l'introduction d'arbres de grand développement adaptés à ces conditions. Le projet évoque ainsi une gradation de milieux allant du plus humide au plus sec. La palette végétale manque encore de précision et présente des incohérences dans le choix et la description des plantations. Compte tenu de l'importance des enjeux paysagers du site, cet aspect mériterait d'être davantage développé.

Le traitement des sols et des revêtements soulève également plusieurs interrogations. La structure principale des cheminements repose largement sur des surfaces en enrobé, alors qu'une approche plus perméable aurait pu être envisagée. Le cœur du parc et la place des fêtes sont traités en gravier semé, soit un revêtement à dominante minérale dont la végétalisation reste limitée dans des espaces fortement fréquentés. Le jardin récréatif, composé de pavés et d'îlots plantés en gravier, s'apparente davantage à une place minérale qu'à un véritable jardin. Hormis les espaces directement liés à la rivière et les terrains de sport insérés dans ces séquences végétales, l'image générale du site demeure relativement minérale et assez dure, répondant seulement partiellement à l'objectif d'un parc à dominante végétale.

Concernant la gestion des eaux, le projet présente un principe simple et lisible de récupération et d'infiltration des eaux de ruissellement à travers les zones plantées, les noues périphériques et les secteurs en pleine terre situés dans le "monde de la rivière". Le jury relève toutefois que cette stratégie n'intègre pas les eaux du nouveau bâtiment ni celles des bâtiments existants, alors même qu'une déconnexion plus complète des réseaux aurait pu contribuer à renforcer le fonctionnement écologique du parc et de la rivière.



Maquette

LA FABRIQUE



Plan masse - avec tranche optionnelle en bleu



- Parc, jardins, et espaces verts structurants
- Îlots urbains
- Ramifications secondaires de la ceinture verte
- Ceinture verte du Croset
- Groupe scolaires

Schéma des connexions paysagères de la plaine du Croset



- Stationnements, pompiers, livraisons, 2 roues
- Place des fêtes du Pontet
- Préau du Pontet
- Ceinture verte du Croset
- Renaturalisation de la Sorge

Schéma des différents usages de la parcelle



Coupe longitudinale - avec tranche optionnelle en bleu

LA FABRIQUE

3^e Rang, 3^e prix



Extrait de coupe - parc de la Sorse



Extrait de coupe - jardin récréatif



Essences hygrophiles



Plan de situation - tranche ferme

LA FABRIQUE

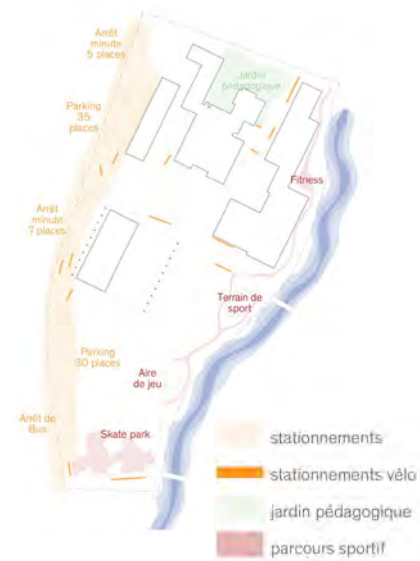


Schéma des thèmes programmatiques

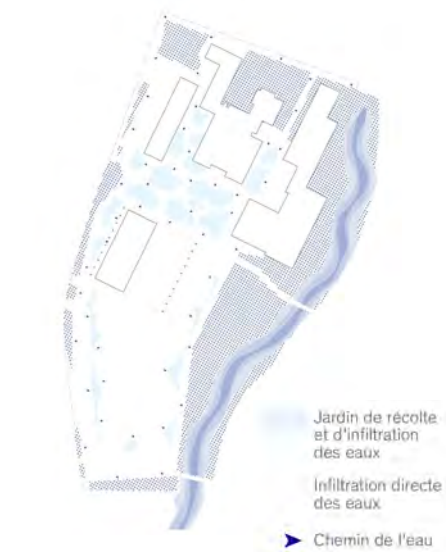


Schéma de gestion des eaux



Schéma des types d'arbres

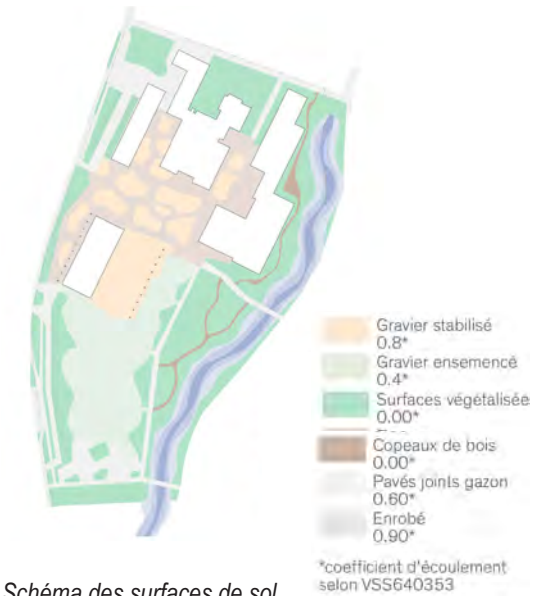
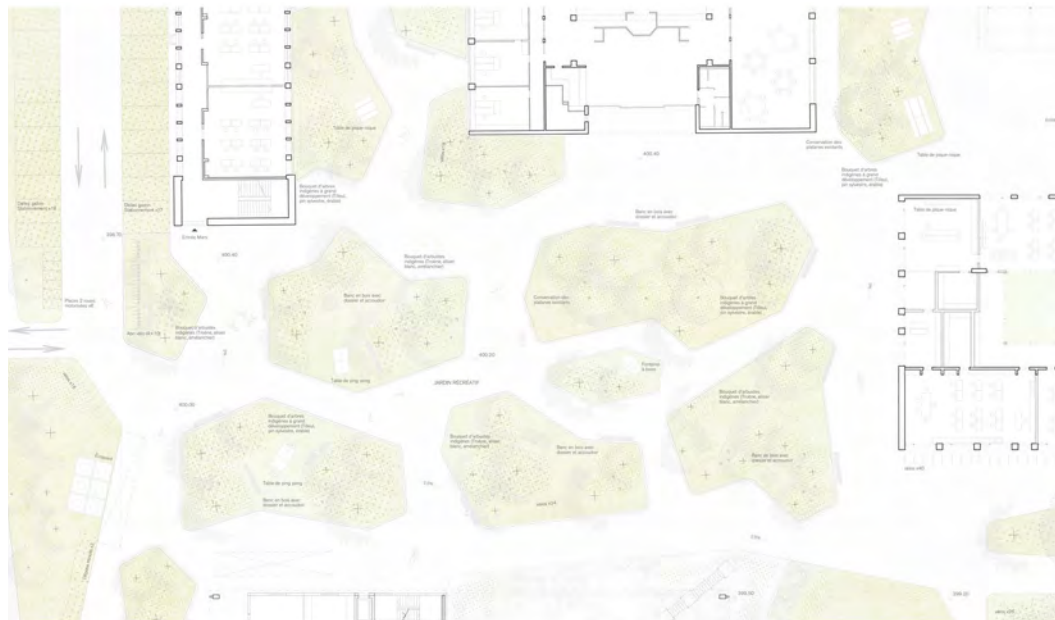


Schéma des surfaces de sol

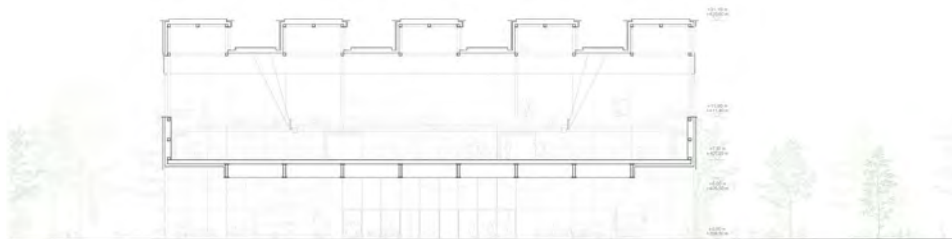


Extrait de plan - jardin récréatif

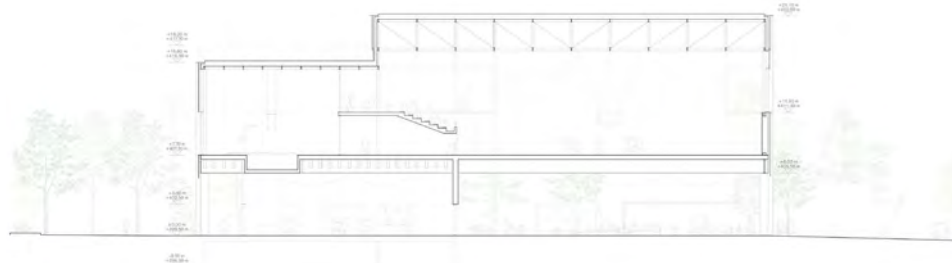
Extrait de plan - parc de la Sorge

LA FABRIQUE

3^e Rang, 3^e prix



Coupe longitudinale - tranche ferme



Coupe transversale - tranche ferme



Plan étage +2 - tranche ferme



Plan étage +3 - tranche ferme

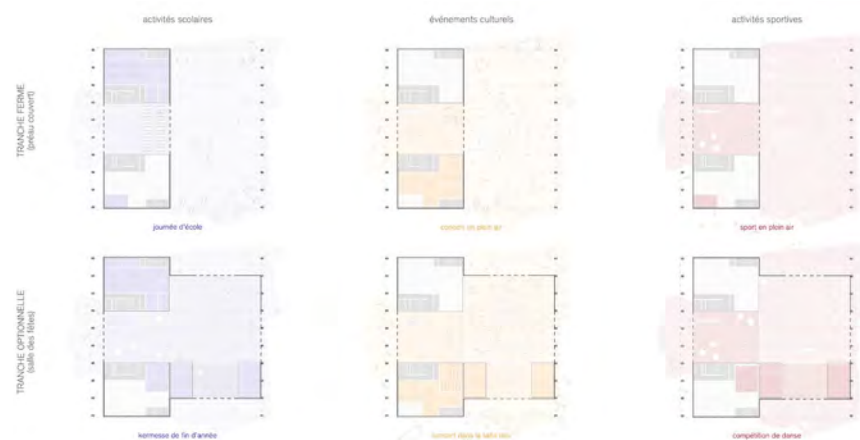


Schéma des différents types d'utilisation du préau couvert (tranche ferme) et de la salle des fêtes (tranche optionnelle)



Plan rez-de-chaussée - tranche ferme



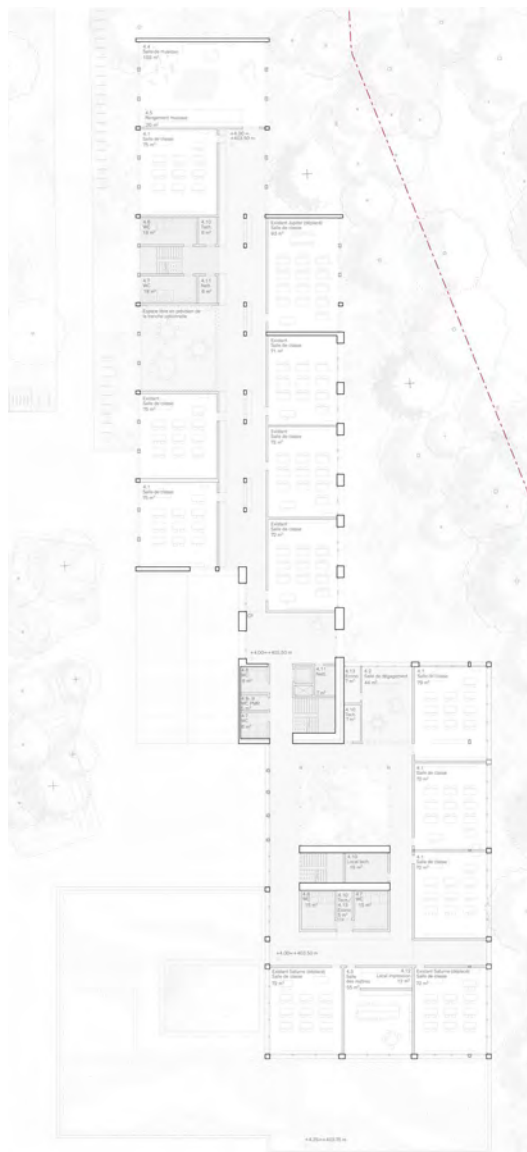
Plan étage +1 - tranche ferme



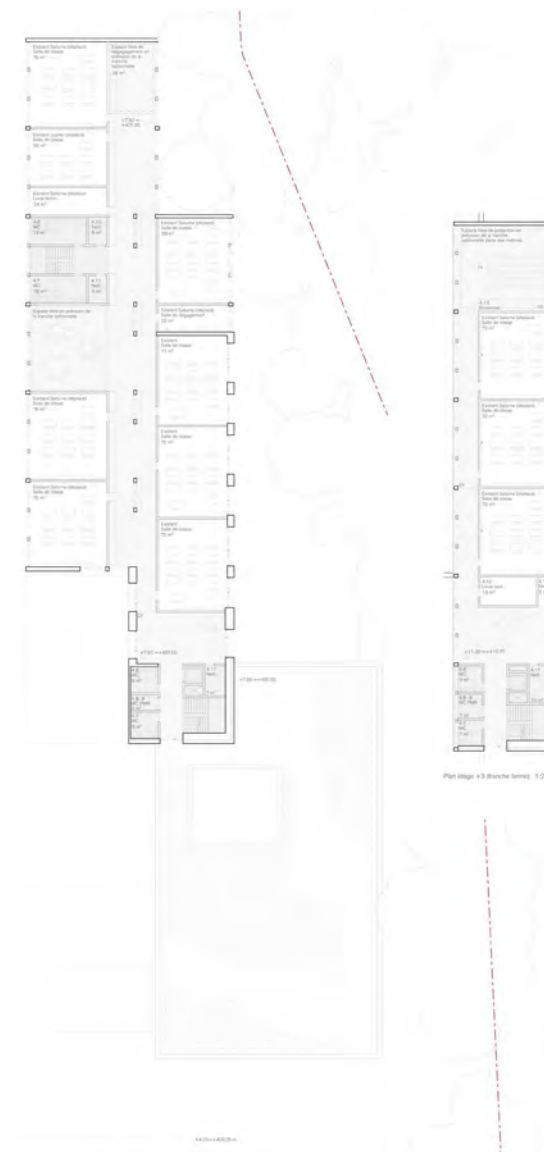
Vue depuis la place des Fêtes



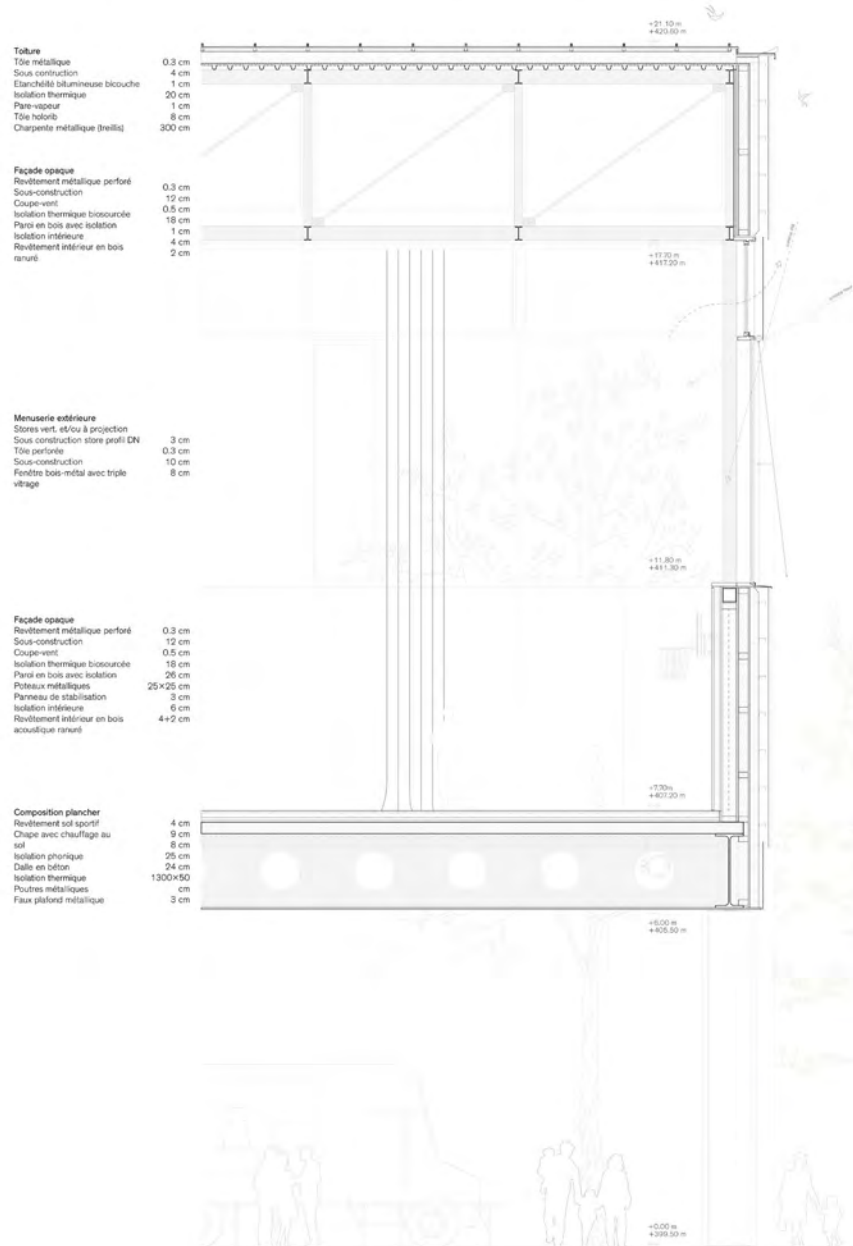
Plan rez-de-chaussée - tranche ferme



Plan étage +1 - tranche ferme



Plan étage +2 - tranche ferme



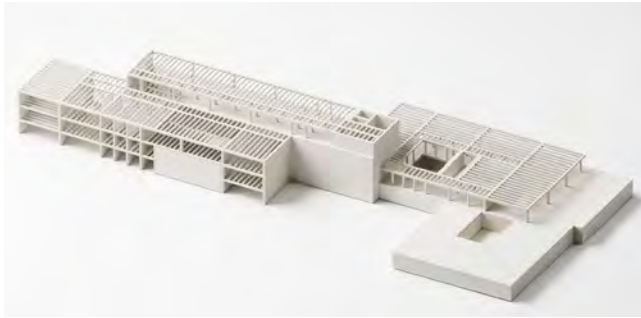
Détail



Elévation

LA FABRIQUE

3e RANG, 3e prix



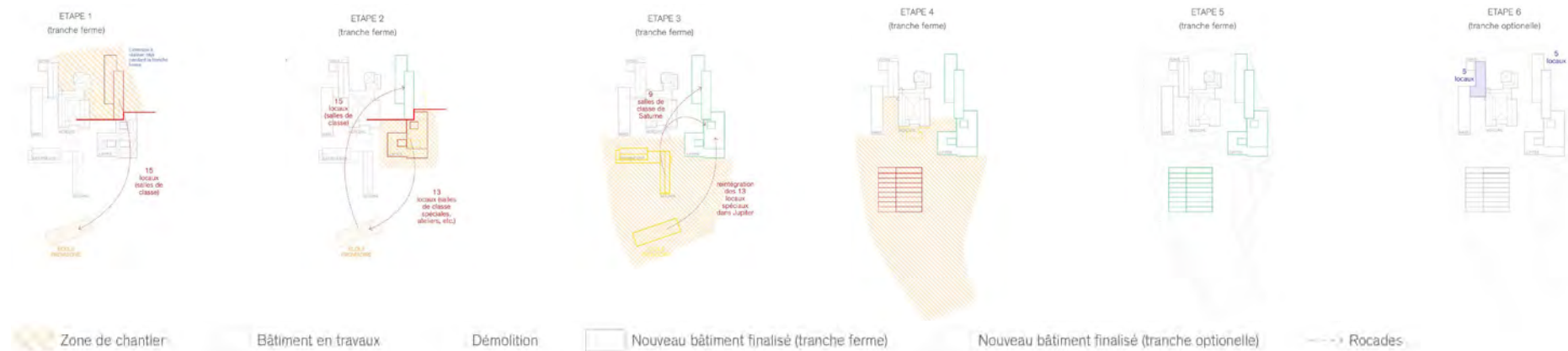
Axonométrie structurelle (Jupiter)



Axonométrie structurelle (La Fabrique)



Vue depuis la salle de gym triple (tranche ferme)



Phasage (tranche ferme et optionnelle)

**4^e RANG, 4^e PRIX
OBJECTIF LUNE**

Le projet "Objectif Lune" développe une stratégie de transformation progressive du site fondée sur une volonté affirmée de structuration des usages et de hiérarchisation des différentes entités programmatiques. Le foyer y occupe une position centrale, conçu comme un élément pivot assurant l'articulation entre les dimensions scolaires, publiques et paysagères du projet. L'approche proposée cherche à établir une cohérence d'ensemble en articulant différentes échelles d'intervention dans une logique de continuité des usages, des parcours et des ouvertures du site. Cette ambition se traduit par une recherche de lisibilité fonctionnelle et spatiale ainsi que par la volonté de fédérer les différentes composantes du programme autour d'un dispositif central identifiable.

La stratégie de phasage privilégie une évolution progressive du site, en limitant les transformations au cœur du campus et en préservant ses principales qualités. Les nouvelles constructions sont ainsi principalement concentrées en périphérie, selon une logique de densification maîtrisée. Dans ce cadre, l'extension et la surélévation du bâtiment Jupiter Nord constituent l'élément structurant de la première étape. Conçue comme un geste unitaire, cette opération permet de regrouper les nouveaux programmes, d'éviter une dispersion des constructions et d'assurer une cohérence volumétrique à l'échelle de l'ensemble. Le jury salue la pertinence de cette approche.

Le projet prévoit par ailleurs une recomposition importante du site avec la démolition des bâtiments Saturne-Gym et Saturne-École, accompagnée d'une redistribution des fonctions entre un pôle nord renforcé et un développement au sud dédié aux équipements sportifs et événementiels. Le jury apprécie également la prise en compte des évolutions urbaines environnantes, notamment le réaménagement de la route du Bois, la future passerelle sur la Sorges et le terminus de bus.

La composition générale du projet soulève toutefois plusieurs interrogations. L'implantation du foyer, en particulier dans la première phase, peine à affirmer pleinement son rôle structurant et donne le sentiment d'un élément relativement isolé, insuffisamment ancré dans une logique d'ensemble. Cette difficulté se traduit par une perception volumétrique parfois déséquilibrée et par des rapports entre bâtiments manquant de clarté. Le jury relève également que l'implantation de la salle triple puis de la future salle polyvalente au sud crée un seuil bâti important qui tend à fragmenter le site entre le cœur scolaire au nord et la place du Pontet au sud.

Les intentions paysagères et les principes d'usages extérieurs apparaissent intéressants dans leur conception générale. Le projet développe une séquence nord-sud lisible articulant préaux, parvis du foyer, place du Pontet, prairies arborées et Sorges renaturée. Les usages sportifs, calmes et créatifs trouvent chacun leur place, tandis que le skatepark est réinterprété comme un dispositif paysager intégré associant topographies douces et plantations résilientes. La proximité du foyer avec les préaux permet également d'envisager une mutualisation cohérente des usages entre temps scolaire et activités associatives.

Le jury apprécie par ailleurs le choix de préserver la place du Pontet comme grande esplanade événementielle capable d'accueillir des manifestations telles que cirque, fête nationale ou fête interculturelle. Les documents démontrent une compatibilité crédible entre les installations temporaires et la présence végétale. Cette approche garantit la capacité d'accueil du site mais laisse toutefois subsister un vaste espace minéral relativement déficitaire en canopée et en îlot de fraîcheur, en contradiction partielle avec les objectifs du Plan climat communal et avec le diagnostic établi pour ce secteur.

Le rapport à la Sorges constitue également un point d'attention. Si la palette végétale proposée — composée d'essences alluviales, de prairies et de plantations différenciées selon les biotopes — apparaît globalement cohérente et adaptée aux milieux riverains, la longueur de l'extension Jupiter tend à contraindre fortement le corridor paysager longeant la rivière. L'espace résiduel entre les façades et le cordon boisé semble peu favorable à l'aménagement d'un cheminement qualitatif. En seconde étape, l'implantation de la salle polyvalente au sud conduit en outre à la disparition d'arbres majeurs du cordon boisé de la Sorges, ce que le jury regrette au regard des objectifs de continuité écologique du site.

Le projet présente plusieurs principes environnementaux intéressants, notamment à travers la structuration de la couverture végétale en strates, la différenciation des milieux plantés, la gestion des eaux par noues et surfaces de rétention ainsi que les connexions de mobilité active à l'échelle élargie du site. Le jury relève toutefois l'absence de stratégie explicitement développée concernant le réemploi des matériaux et des terres d'excavation.

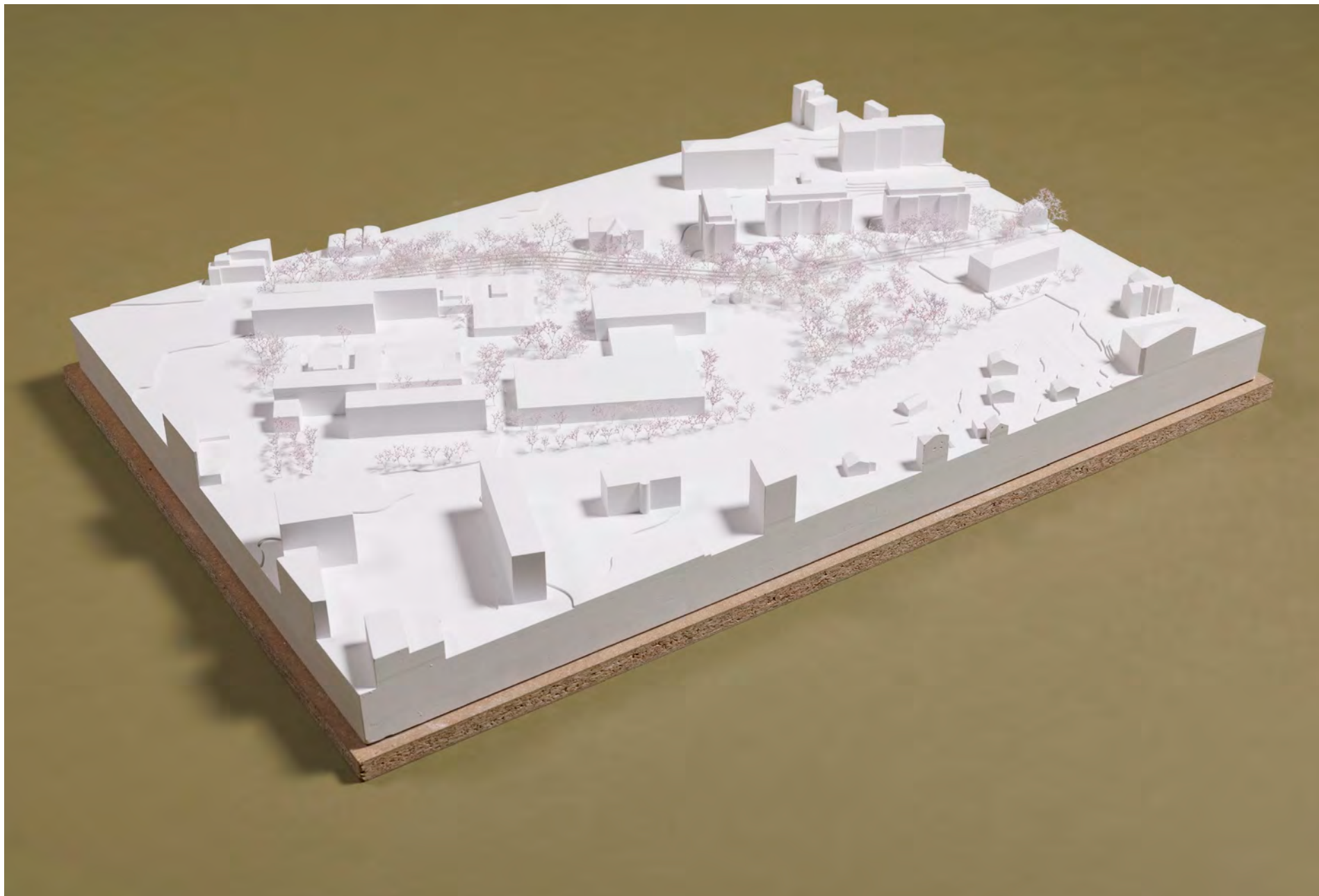
Piero Fozzo



Sur le plan architectural, le jury salue l'attention portée aux systèmes constructifs ainsi que l'intention de recourir à des matériaux locaux. L'expression des façades proposées, notamment pour l'ensemble gymnase-foyer-salle des fêtes, développe toutefois un registre relativement pavillonnaire associé à des volumes de faible hauteur, ce qui interroge quant à la perception de la dimension publique et représentative des équipements attendus. Plus largement, le projet laisse apparaître un certain degré d'approximation perceptible dans la gestion des volumes, l'articulation avec le paysage et l'expression matérielle.

Sur le plan fonctionnel, plusieurs éléments nécessiteraient des clarifications complémentaires. L'organisation du foyer intègre dès la tranche ferme des surfaces liées à la future salle des fêtes, générant une rupture dans la relation aux espaces verts du côté de la Sorge au profit d'une bande de services jugée peu qualitative. Les exigences programmatiques de la salle de gymnastique apparaissent également partiellement résolues, notamment concernant sa divisibilité en trois unités distinctes, l'indépendance des gradins et l'intégration du mur de grimpe. Le jury relève enfin que l'implantation des locaux pour engins en dehors du gabarit bâti pèse sur les surfaces de pleine terre et impacte négativement la qualité environnementale du site.

Du point de vue structurel, le projet propose une approche globalement cohérente, rationnelle et réaliste, reposant sur une trame régulière favorisant la préfabrication et l'optimisation des éléments porteurs. Le recours au bois comme matériau principal pour les portées courantes apparaît pertinent tant du point de vue constructif qu'environnemental, tandis que les grandes portées des espaces polyvalents et sportifs sont assurées par des poutres treillis en bois adaptées aux franchissements importants. Le système de stabilité, reposant vraisemblablement sur des noyaux ou voiles rigides en béton, demeure toutefois insuffisamment démontré dans ses aspects les plus déterminants. En particulier, les questions liées au contreventement, à la transmission des efforts horizontaux ainsi qu'au rôle des diaphragmes de toiture et de plancher mériteraient d'être davantage explicitées afin de confirmer la cohérence globale du système porteur.



Maquette

OBJECTIF LUNE

4^e Rang, 4^e prix

Implantation



Le projet propose l'implantation du nouveau pôle sportif et culturel au cœur du site, à l'interface des différents sous-espaces qui le composent : la frange urbaine, la frange végétale, les préaux scolaires et la place publique.

Le pôle sportif se positionne en réponse directe à la frange urbaine. Par sa volumétrie et son implantation, il forme une façade protectrice qui met à distance la route passante des préaux scolaires. Cette disposition permet d'offrir aux espaces éducatifs une atmosphère plus calme et sécurisée.

À l'inverse, le pôle culturel, s'ouvre généreusement vers la frange végétale et la place publique. Il établit un dialogue direct avec ces espaces extérieurs, favorisant les usages collectifs et les événements qui participent à l'animation du site et à son appropriation par les habitants.

Au centre de cette composition, le foyer joue un rôle d'articulation majeur entre l'ensemble des fonctions. Espace traversant et polyvalent, il accueille à la fois le réfectoire de l'école et le foyer d'accueil des pôles sportif et culturel. Par sa position et sa transparence, il assure une transition douce entre l'espace public et les préaux scolaires, accompagnant les différents rythmes d'usage du site.

La nouvelle place du Pontet est définie par la façade publique du bâtiment. Véritable parvis urbain, elle ouvre le projet vers la ville tout en proposant un espace abrité et accueillant pour les usagers.

Ainsi, le nouveau bâtiment, ouvert à l'ensemble des publics, devient un équipement structurant qui fédère les différents pôles du site et participe pleinement à la création d'un lieu de vie partagé.

Architecture et programme



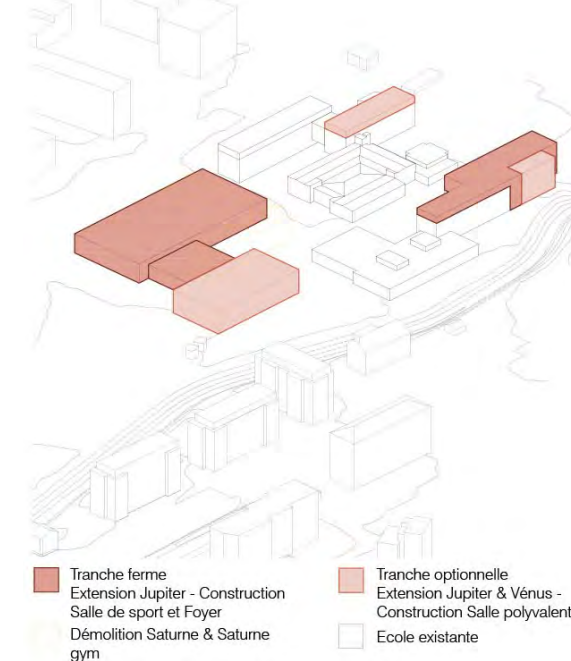
Le site du Pontet est composé de deux espaces distincts la partie scolaire et la partie espace public. Le nouveau bâtiment ouvert aussi bien à l'école qu'au public vient créer cette transition entre les deux espaces.

Le projet propose ainsi de maintenir tous les espaces dédiés à l'école au nord du site. De manière à créer une répartition claire des fonctions. Les nouvelles classes prennent donc naturellement place dans l'extension des bâtiments scolaires existant, Jupiter dans un premier temps et Vénus en fonction des besoins futurs. Les programmes scolaires plus communs, tel que le sport, l'espace Nicollier, l'administration, les ateliers et également le nouveau réfectoire viennent se développer autour d'un nouveau préau central du site scolaire.

Libéré de toute construction, l'ensemble de la partie sud du site est consacré à la création d'un parc public ouvert à toutes et tous. Cet espace paysager devient un véritable lieu de respiration pour le quartier, capable d'accueillir une diversité d'usages et d'appropriations. En lien direct avec le foyer et la salle polyvalente, la place des fêtes constitue le cœur actif de ce dispositif. Elle permet d'accueillir des événements, des rassemblements et des activités collectives, créant une relation de continuité et de synergie entre les espaces intérieurs et extérieurs. Les cheminement qui traversent le parc structurent progressivement des ambiances plus calmes et plus intimistes. Le long de l'eau, des espaces plus retirés offrent des lieux de détente et de contemplation. À l'inverse, en bordure de la frange urbaine, des usages plus dynamiques prennent place tel que le skatepark.

Ainsi, le projet articule clairement les différentes échelles d'usage - scolaire, publique et paysagère - pour créer un ensemble cohérent, ouvert et partagé.

Phasage



Le site du Pontet est composé de deux espaces distincts la partie scolaire et la partie espace public. Le nouveau bâtiment ouvert aussi bien à l'école qu'au public vient créer cette transition entre les deux espaces.

Le projet propose ainsi de maintenir tous les espaces dédiés à l'école au nord du site. De manière à créer une répartition claire des fonctions. Les nouvelles classes prennent donc naturellement place dans l'extension des bâtiments scolaires existant, Jupiter dans un premier temps et Vénus en fonction des besoins futurs. Les programmes scolaires plus communs, tel que le sport, l'espace Nicollier, l'administration, les ateliers et également le nouveau réfectoire viennent se développer autour d'un nouveau préau central du site scolaire.

Libéré de toute construction, l'ensemble de la partie sud du site est consacré à la création d'un parc public ouvert à toutes et tous. Cet espace paysager devient un véritable lieu de respiration pour le quartier, capable d'accueillir une diversité d'usages et d'appropriations. En lien direct avec le foyer et la salle polyvalente, la place des fêtes constitue le cœur actif de ce dispositif. Elle permet d'accueillir des événements, des rassemblements et des activités collectives, créant une relation de continuité et de synergie entre les espaces intérieurs et extérieurs. Les cheminement qui traversent le parc structurent progressivement des ambiances plus calmes et plus intimistes. Le long de l'eau, des espaces plus retirés offrent des lieux de détente et de contemplation. À l'inverse, en bordure de la frange urbaine, des usages plus dynamiques prennent place tel que le skatepark.

Ainsi, le projet articule clairement les différentes échelles d'usage - scolaire, publique et paysagère - pour créer un ensemble cohérent, ouvert et partagé.



- Arbres abatus
- Alignement fleuri emblématique de la ville
- Arbres saisonniers source d'apprentissage visuel et sensoriel
- Grands arbres résiliants aux aléas climatiques
- Ripisylve de la Sorme
- Arbres existants structurants

Concept paysager



- Rétention d'eau en toiture nouvelles toitures et couverts à vélos pour alimenter les fosses d'arbres
- Zone d'infiltration légère sols semi-perméables
- Zone d'infiltration sols perméables
- Zones de rétention et d'infiltration sols en creux
- 75% de surfaces perméables à semi-perméables

Gestion des eaux



Plan site - Tranche ferme



Place des fêtes du Pontet



Nouveau préau scolaire



Skate park

OBJECTIF LUNE

4° Rang, 4° prix



Plan Jupiter rez-de-chaussée



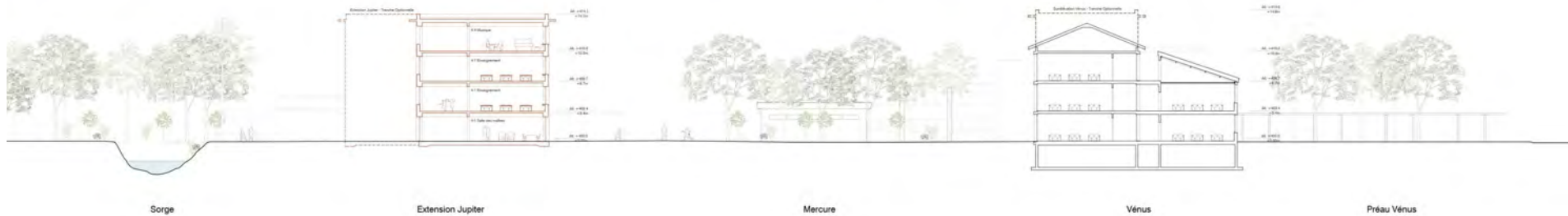
Plan étage 1



Plan étage 2



Plan étage 3



Coupe transversale



Vue Foyer - Réfectoire scolaire

**5^E RANG, 5^E PRIX
HARMONICES MUNDI**

Avec ses grands volumes bas à larges toitures, organisés comme un hameau tout en s'inscrivant dans l'axe des bâtiments existants, ce projet génère une certaine diversité d'espaces extérieurs, passages étroits, cours introverties ou prolongeant le parc. Séduisante dans un premier temps, cette approche empirique s'avère gourmande en sol et morcelle l'espace du parc et celui de la rivière. Le tissu bâti semble pouvoir se poursuivre sur l'entier du parc et le projet paysager ne le retient pas. Par sa forme et une forme d'indécision, il contribue lui aussi à cette fragmentation.

Intitulé Harmonices Mundi, en référence au traité de Johannes Kepler, le projet s'inscrit dans une recherche d'harmonie entre architecture, paysage et usages. À l'image de la Villa Katsura, il propose une composition fondée sur une alternance de toitures imbriquées et une attention constante portée au site.

Le paysage s'inscrit dans une continuité écologique avec la ripisylve de la Sorge, renforçant ce patrimoine végétal tout en introduisant des espaces extérieurs modulables, accessibles et appropriables. L'intervention ne cherche pas à uniformiser l'existant, mais à le clarifier et à le relier, par l'ajout de volumes simples, lisibles, capables d'articuler les différentes entités du site.

Pensé comme un pôle musical, le nouveau bâtiment implanté au nord du site regroupe la salle existante et une nouvelle salle sous une toiture à courbe inversée, dont la géométrie participe à l'amélioration des qualités acoustiques.

Le foyer, positionné en lien avec la future boucle des bus, constitue une interface stratégique entre le parc des Fêtes et le cœur scolaire.

La salle des fêtes, orientée vers le parc, affirme une dimension publique forte en se présentant comme un prolongement direct du paysage. Largement ouverte sur le parc, elle est perçue comme un support pertinent pour une multiplicité d'activités publiques, renforçant l'ancrage du projet dans la vie collective. L'implantation générale a été finement ajustée afin de préserver les arbres majeurs existants, notamment le hêtre de Perse et le pin noir, garantissant ainsi la continuité écologique du site.

Le projet est structuré en deux phases principales : une première phase articulée autour de la construction des équipements sportifs, du foyer et de l'extension scolaire avec réemploi des matériaux issus des démolitions, suivie d'une seconde phase comprenant la salle des fêtes et des surélévations ponctuelles, permettant une densification maîtrisée.

Le collège d'experts relève la qualité d'ensemble du projet, perçu comme le développement cohérent d'une "petite ville" où la diversité des ambiances et des espaces extérieurs contribue à une réelle ambiance et qualité de vie. Une attention notable est portée à la préservation des arbres majeurs ainsi qu'à la gestion des eaux, notamment par des dispositifs d'infiltration.

La démolition limitée à deux bâtiments et la concentration des interventions au nord du site permettent de dégager de nouvelles possibilités d'appropriation, tout en conservant des réserves foncières pour des développements futurs.

Toutefois, la proximité de certains bâtiments avec la route soulève des interrogations, notamment en termes de perception et de fonctionnement. Cette contrainte est en partie compensée par l'intégration de la boucle des bus et par le rôle structurant du foyer dans l'accueil des visiteurs.

Les équipements sportifs présentent un fort potentiel d'usage grâce à leur relation directe avec les espaces extérieurs. Néanmoins, plusieurs ajustements seraient nécessaires : la reconfiguration de la fosse d'agrès en lien avec le mur d'escalade, la possibilité de séparer complètement les trois salles, y compris les gradins, ainsi que la capacité structurelle à intégrer les équipements sportifs nécessaires. Le jury constate que les images transmises n'intègrent pas la réalité des infrastructures nécessaires et ne permettent pas de visualiser les ambiances réalistes du volume de la salle de gym.

Le foyer est salué pour sa relation qualitative avec l'extérieur, mais devrait renforcer sa connexion fonctionnelle directe avec la salle des fêtes afin d'assurer une continuité d'usage.

Les toitures constituent un élément marquant du projet. Si leur diversité et leur expression formelle interrogent dans un premier temps, leur logique se révèle dans le phasage : maintien des toitures existantes lors des surélévations et différenciation assumée des nouveaux volumes. L'usage de formes incurvées pour optimiser l'acoustique des salles de musique est particulièrement pertinent. Le jury se questionne sur la pertinence des formes incurvées sur les autres bâtiments et constate que le projet abuse probablement de ces formes.

L'effort engagé en matière de réemploi des matériaux issus des démolitions et des terrassements est salué.

Le projet confère au site une échelle résolument humaine. Les volumes, les couleurs ainsi que les formes contribuent à développer une ambiance de douceur.

HARMONICES MUNDI



Plan de situation tranche ferme et optionnelle

5° Rang, 5° prix

architecte

Guy Barreto Architectes
1004 Lausanne

collaborateurs

Aurélie Thill
Josselyn Heredia
Hervé Laurendeau
Bastien Guy

architecte paysagiste

Erik Dhont
Landscape Architects
1205 Genève

collaborateurs

Erik Dhont
Daan Cuyveers
Tom Cubaut

ingénieur civil

Co-struct ingénieurs civils SA
1003 Lausanne

collaborateurs

Fabrice Meylan
Vincent Lestang



Le projet propose une approche structurelle particulièrement expressive, reposant sur des systèmes cintrés associant acier, câbles et éléments comprimés. Cette stratégie confère à l'ensemble une identité forte et cohérente, dans laquelle la structure devient un véritable vecteur architectural. La recherche de légèreté et d'économie de matière est clairement assumée, notamment à travers l'utilisation de systèmes travaillant en traction-compression et la mise en place de formes funiculaires ou quasi-funiculaires.

La salle triple illustre bien cette logique, avec un système mixte acier-câble permettant de franchir des portées importantes tout en limitant la quantité de matière. Le principe est pertinent d'un point de vue mécanique, en mobilisant efficacement la traction dans les câbles et la compression dans les membrures supérieures. Toutefois, la géométrie cintrée et les porte-à-faux importants induisent des sollicitations significatives, notamment en termes de moments et de stabilité globale, avec une attention particulière à porter aux charges de neige et aux phénomènes d'accumulation sur les toitures en arc dans le contexte climatique suisse.

Par ailleurs, la question du contreventement global reste peu lisible. Si les systèmes porteurs sont détaillés à l'échelle des objets bâtis, la stratégie de reprise des efforts horizontaux n'est pas clairement explicitée. L'interaction entre volumes, ainsi que le rôle des noyaux, diaphragmes de toiture ou dispositifs de stabilisation transversale, nécessitent d'être précisés afin de garantir la cohérence structurelle à l'échelle du site.

Enfin, la complexité géométrique des systèmes cintrés et de leurs assemblages soulève des enjeux importants de réalisation. Les exigences de fabrication, de transport et de montage impliquent une grande précision et peuvent générer des coûts significatifs, susceptibles d'entrer en tension avec l'objectif d'économie de matière. Une rationalisation constructive et une meilleure répétitivité des éléments permettraient de renforcer la faisabilité globale du projet.

La palette végétale, bien que diversifiée, reste insuffisamment structurée spatialement. L'absence de logique claire d'organisation (par strates, milieux ou usages) nuit à la compréhension des ambiances projetées et fragilise la cohérence écologique d'ensemble.

Le traitement des sols est fortement minéral, notamment dans les espaces centraux traités en gravier. Cette approche génère des surfaces peu hiérarchisées, où les continuités piétonnes et les espaces végétalisés restent fragmentés ou difficilement appropriables. Dans les secteurs scolaires, certaines zones plantées apparaissent peu accessibles et limitent les usages quotidiens.

La gestion des eaux repose sur un principe de perméabilité généralisée, mais reste incomplètement intégrée à la logique du projet architectural, notamment en ce qui concerne les toitures. Une meilleure articulation entre récupération des eaux de toiture et dispositif paysager aurait permis de renforcer la cohérence du système hydrologique et la légitimité des formes bâties proposées.



Maquette



Maquette 1:200 - La salle triple, le foyer et la salle des fêtes



Maquette 1:200 - La salle triple comme lanterne



Maquette 1:200 - Le site scolaire du Pontet dans la première phase de développement



Maquette 1:200 - Une nouvelle figure à l'entrée nord du site



The floor plan of the 1st floor of the 'Klub' building is a rectangular layout. At the top left is the entrance area (01) leading into a large central hall (02). The hall contains three basketball courts (03, 04, 05) and a reception area (06). To the right of the hall is a lounge (07) and a bar (08). The bottom left corner features a reception area (09) and a lounge (10). The bottom right corner contains a reception area (11) and a lounge (12). The plan includes numerous smaller rooms, corridors, and service areas, each labeled with a number and a brief description in Russian. The overall design is functional and modern, with a focus on open spaces and natural light.



Foyer

— Compression
— Traction
— Flexion

84

HARMONICES MUNDI

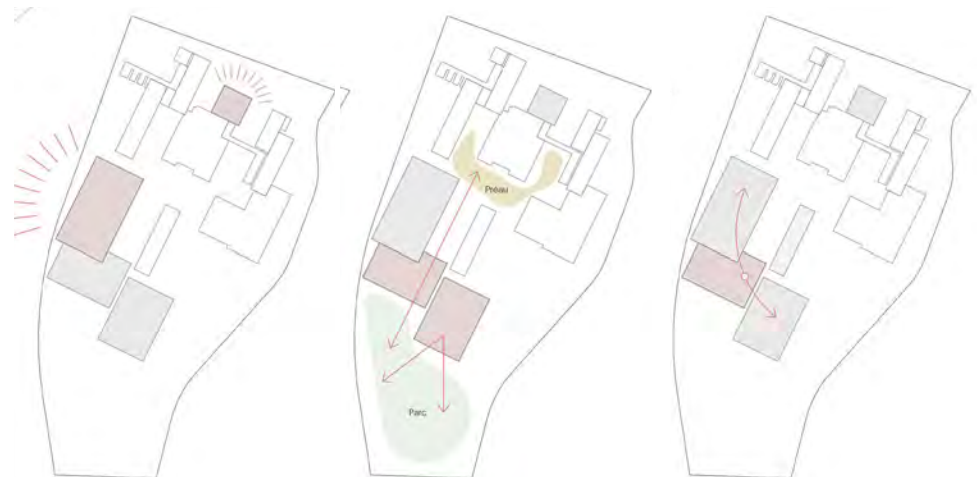
5° Rang, 5° prix



Situations - activités



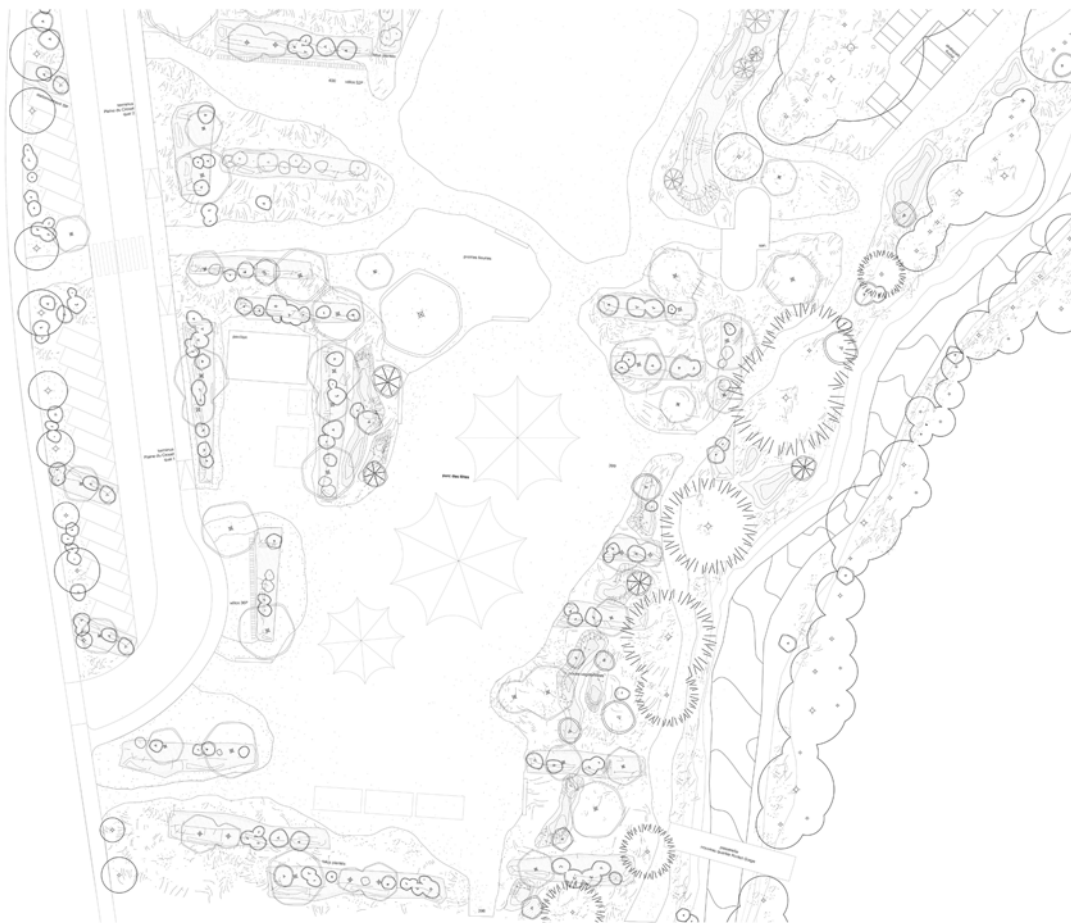
La structure filigrane et légère se déploie au-dessus des terrains de sport. La salle triple s'ouvre largement sur l'extérieur.



Des édifices qui s'adressent à la ville

Transversalité et ouvertures

Un foyer pivot



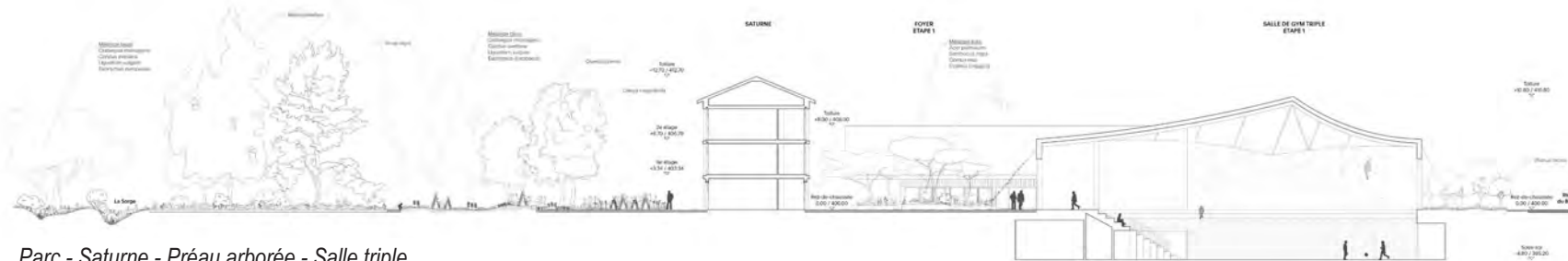
Plan des abords paysagers



Le nouveau préau s'étire le long de la salle triple et offre des perspectives sur le parc



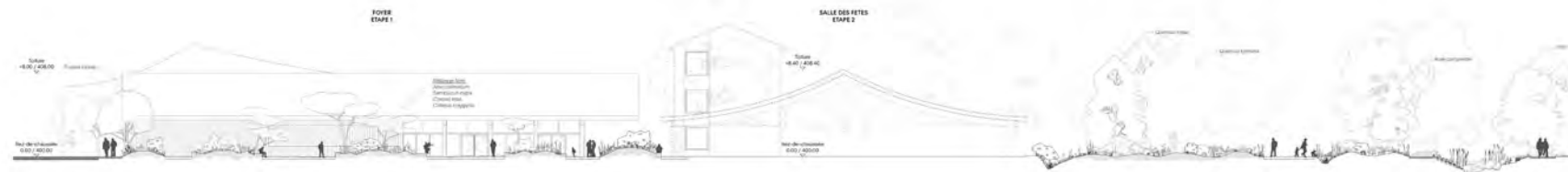
La salle des fêtes face au parc



Parc - Saturne - Préau arborée - Salle triple



Parc - Foyer - Préau arborée



Foyer - Salle des fêtes - Parc - la Sorge



La Sorge - Jupiter - Agrandissement scolaire - Venus

**6^e RANG, 6^e PRIX
BARYCENTRE**

Le projet fait le pari d'un bâtiment compact reprenant la logique orthogonale du site. La démolition du bâtiment Saturne permet de préciser son implantation, tant en plan qu'en altimétrie, et de structurer des espaces extérieurs lisibles. Ceux-ci se déclinent en une cour d'école, une place des fêtes au sud et un dégagement généreux le long de la Sorge, avec des accès et cheminements clairement identifiables.

Le projet s'organise autour d'un volume unique, complété par une étape 2 accolée sur son flanc, ce qui permet une économie de sol appréciable. Cette organisation définit nettement le parc, tandis que le bâtiment, avec ses sheds et patios, constitue un élément structurant du front nord et donne une lecture simple et orthogonale de l'ensemble du site. La traversée du bâtiment sur toute sa hauteur s'inscrit dans un axe fort reliant la place à la cour, affirmant la continuité entre intérieur et extérieur.

Les espaces ouverts sont ensuite structurés par aplats, ce qui peut paraître mécanisé au premier abord mais permet néanmoins d'accueillir efficacement la place, les terrains de sport et les zones d'activités. Chaque fonction trouve ainsi sa place sous la canopée arborée. Les liaisons, directes et économes, assurent une bonne connectivité générale et renvoient à des typologies de parcs réguliers, associant continuité végétale et intensité d'usages.

Le plan est organisé selon trois trames programmatiques lisibles : en première phase, la salle de gymnastique et le foyer, sur lesquels se superposent les salles de classe ; en seconde phase, la salle polyvalente, elle-même support des classes optionnelles. Ce choix de composition présente toutefois l'inconvénient de lier fortement, sur le plan dimensionnel et formel, chaque partie du programme aux autres. Dans un projet phasé, où les évolutions programmatiques restent probables et difficiles à anticiper, cette dépendance peut constituer une fragilité. À l'échelle du site et des constructions scolaires environnantes, le volume monolithique du projet apparaît par ailleurs particulièrement imposant.

Le foyer constitue un espace de liaison très généreux entre les différentes fonctions et convainc pleinement pour l'accueil d'événements sportifs et culturels. En revanche, son usage comme espace de pause pour les élèves apparaît moins adapté : l'accès au service de cuisine n'est pas aisé et la générosité des volumes semble peu ajustée à cet usage quotidien. La relation entre les différents espaces du rez-de-chaussée fonctionne globalement bien. En revanche, l'accès aux étages des classes est moins convaincant, avec deux escaliers appelés à absorber un flux important d'élèves, sans véritable intégration dans l'espace du foyer.

La salle de gymnastique est bien implantée en coupe et offre une ouverture intéressante sur l'extérieur, ainsi qu'un rapport qualitatif avec le foyer et des gradins bien positionnés. Les salles de théorie et la salle de musculation sont regroupées à l'étage. En revanche, la fosse de réception ne présente pas la hauteur réglementaire requise (4 m au lieu de 7 m).

Le plan de l'école propose une approche ouverte et inclusive, marquée par une réelle générosité des espaces. Les volumes sont amples et lumineux, avec des couloirs très larges, probablement excessivement dimensionnés. Certaines classes s'ouvrent sur des patios de bonne qualité, offrant des vues croisées intéressantes. La salle des maîtres, située à un niveau inférieur, pose toutefois problème dans sa relation fonctionnelle avec le reste de l'école. Par ailleurs, les classes prévues en deuxième étape ne peuvent pas être réalisées de manière indépendante de la salle polyvalente telle que projetée.

La salle polyvalente, de forme oblongue, permet différents usages grâce à la division de l'espace, mais elle péjore en revanche la relation du spectateur à la scène. Celle-ci, ouverte vers l'extérieur, est orientée vers la Sorge, mais l'espace extérieur destiné au public ne permet pas d'accueillir une jauge suffisante.

Le rythme structurel du projet n'est pas adéquat. La division des trois salles de gymnastique en dix trames complexifie fortement la mise en place des rideaux de séparation. Cette modification n'est pas anodine et a des répercussions sur l'organisation et la structure du niveau scolaire supérieur.

Le projet développe une structure hybride bois-béton cohérente, avec une répartition claire des rôles : le béton est utilisé pour les parties fortement sollicitées et les grandes portées, tandis que le bois est privilégié pour les niveaux supérieurs afin de réduire les charges et faciliter la préfabrication. Les façades, en ossature bois, sont revêtues d'un bardage ventilé en aluminium sur les parties pleines, garantissant une bonne durabilité.

Les grandes portées des espaces sportifs et de la salle polyvalente sont assurées en béton, garantissant une bonne stabilité face aux sollicitations dynamiques. Les étages scolaires reposent sur une structure bois rationnelle, adaptée à la flexibilité des espaces. La trame structurelle est régulière et lisible, même si les documents ne précisent pas suffisamment les portées ni les sections.

BARYCENTRE



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle

6° Rang, 6° prix

architecte

TOPOTEK 1 Architektur
GmbH
8005 Zürich

collaborateurs

Dan Budik
Jean Wolf
Eli Rafanell

architecte paysagiste

TOPOTEK 1 Landschafts-
architekten GmbH
8005 Zürich

collaborateur

Martin Rein-Cano

ingénieur civil

wh-p Ingenieure AG
4052 Basel

collaborateur

Martin Stumpf



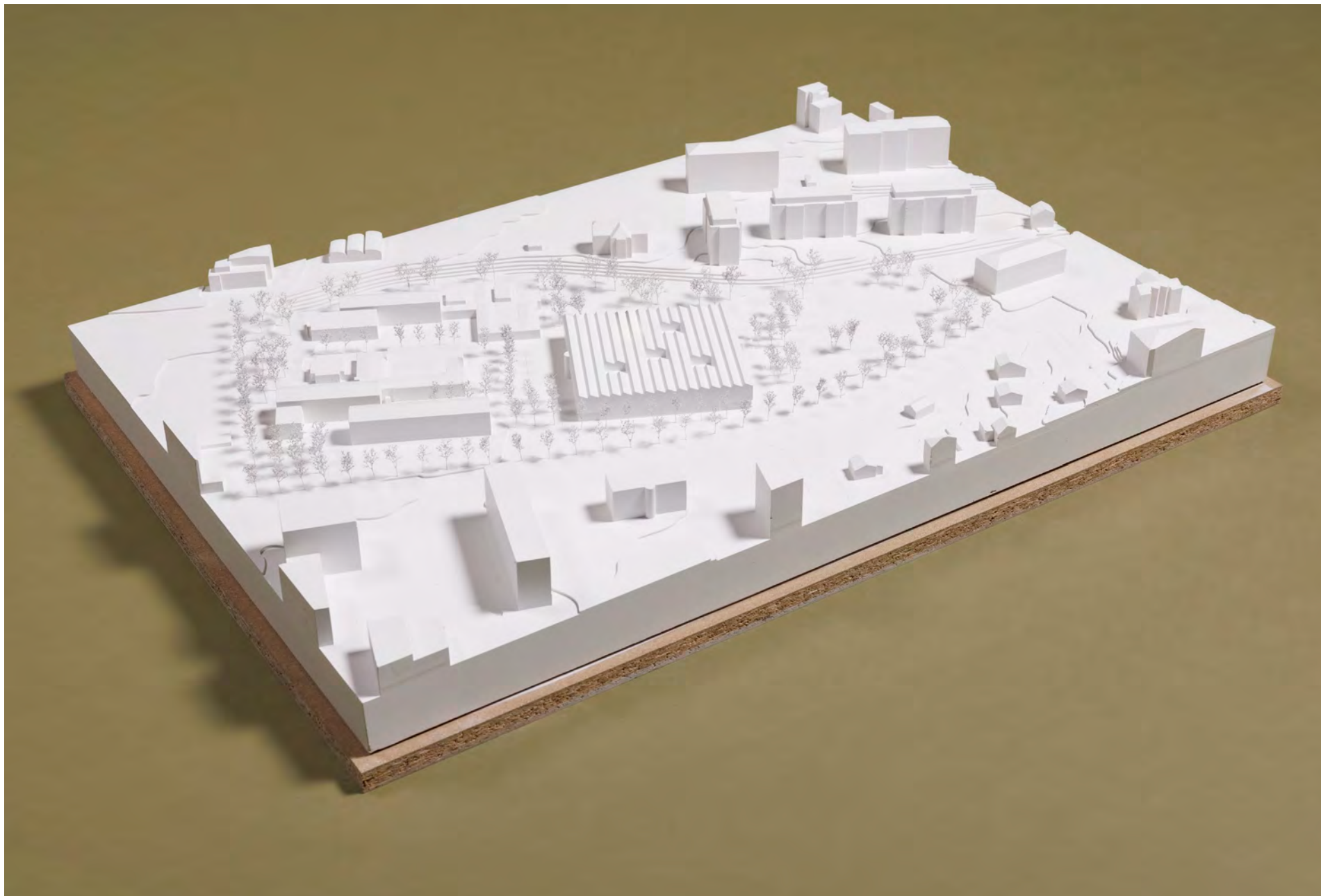
Les surfaces vitrées, très généreuses, soulèvent néanmoins des questions importantes, tant en façade que dans les sheds et les cloisonnements intérieurs. Le projet devrait évoluer afin de mieux répondre aux exigences de physique du bâtiment, notamment en matière de protection solaire, d'éblouissement, de confort thermique et de maîtrise des vues entre espaces.

Le projet traite de manière convaincante les charges verticales et les franchissements. En revanche, le système de contreventement n'est pas explicité, ce qui ne permet pas de comprendre le cheminement des efforts horizontaux ni de valider pleinement la cohérence globale du système porteur.

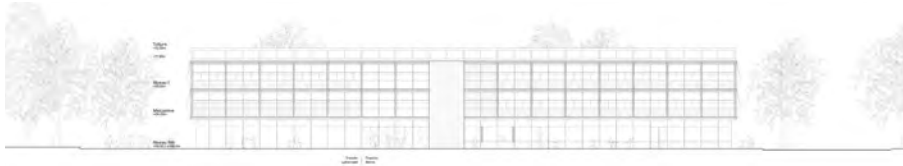
La palette végétale pourrait se décliner selon différents modes de composition — en carrés, en quinconce, en alignements ou en bouquets — mais ce travail reste à peine esquissé. Les essences, les ambiances et les strates végétales ne sont ni décrites ni structurées. Cette absence de précision constitue une lacune importante pour un projet paysager.

Les indications relatives aux sols restent très limitées, se résumant à des mentions d'«asphalte perméable» et de «surfaces végétalisées», ce qui est nettement insuffisant pour un projet de cette nature.

Concernant la gestion des eaux, aucun principe de gestion des eaux n'est décrit.



Maquette



Façade nord



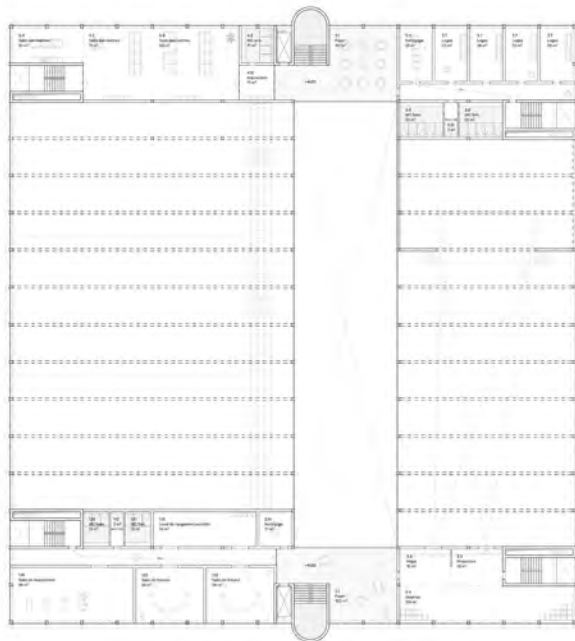
Façade est



Coupe longitudinale



Coupe transversale



Plan Mezzanine



Plan Niveau 1

BARYCENTRE

6° Rang, 6° prix
mes
miè

Introduction

Un bâtiment compact et bas constitue le nouveau cœur du complexe de Pontet et fait le lien entre le campus scolaire au nord et le terrain des fêtes au sud.

Le schéma orthogonal est repris. Côté rivière Sorge renaturée, un espace naturel verdoyant prend forme, tandis que le parc s'ouvre sur la Route du Bois. Entre les deux se trouvent la nouvelle Place des fêtes ainsi que plusieurs aires de jeux et de sport.

Urbanisme

Le nouveau bâtiment, compact et de faible hauteur, s'intègre naturellement dans le cadre urbain existant, entre le campus scolaire au nord et l'espace vert ainsi que le site du festival au sud. À l'est, en direction de la Sorge, une distance aussi grande que possible est maintenue afin de laisser suffisamment d'espace pour la future renaturation.

Les deux bâtiments Saturn existants seront démolis afin de créer un cadre urbain clair. Toutes les salles de classe seront remplacées lors de la première phase.

Le nouveau bâtiment présente une structure horizontale claire avec un foyer central qui fait le lien. Les tribunes de la salle de sport ainsi que la salle polyvalente se trouvent au rez-de-chaussée et peuvent s'ouvrir sur le parc. Au premier étage se développe un espace scolaire flexible avec vue sur le parc et sur les cours intérieures verdoyantes.

Le parc s'intègre étroitement au terrain de l'école. Il en résulte un système varié et diversifié composé de places plus ou moins grandes.

Les deux foyers des salles polyvalentes sont situés sur un axe commun et s'orientent vers la place centrale.

L'ensemble de l'accès motorisé (parkings et zone Kias & Ride) s'effectue par la Route du Bois à l'ouest. Le reste du site est exclusivement réservé aux piétons et aux cyclistes.

Espaces extérieurs

Le long de la Sorge, un vaste espace vert est aménagé, intégrant des aires de jeux et de sport. La nouvelle place des festivals, au sud, prendra la forme d'une clairière au sein du parc et permettra des utilisations variées.

Le précieux peuplement arboré existant sera en grande partie préservé et complété par de nouvelles plantations ciblées. Il en résultera un espace de type parc comportant de petites clairières où se concentreront les zones de détente et de jeux.

Le concept de végétalisation prévoit l'utilisation d'essences indigènes, robustes et résistantes au changement climatique. Celles-ci sont adaptées aux change-

ments climatiques futurs et contribuent à la stabilité à long terme de l'espace ouvert.

Dans la partie est notamment, un espace de jardin dense et richement végétalisé se développe. Il renforce la biodiversité, crée des habitats pour les animaux et les insectes et forme un espace vert efficace sur le plan micro- et macroclimatique en interaction avec l'école.

Une grande partie des surfaces reste non imperméabilisée (asphalte drainant, surfaces en gravier). Les eaux de pluie, y compris celles provenant des toitures, sont acheminées vers les espaces verts environnants où elles peuvent s'infiltrer.

Phasage

Le projet respecte la phasage demandé. La tranche ferme comprend le foyer, la salle de sport ainsi que l'extension scolaire (incluant les surfaces du bâtiment Saturn démolit), implantés le long de la Route du Bois.

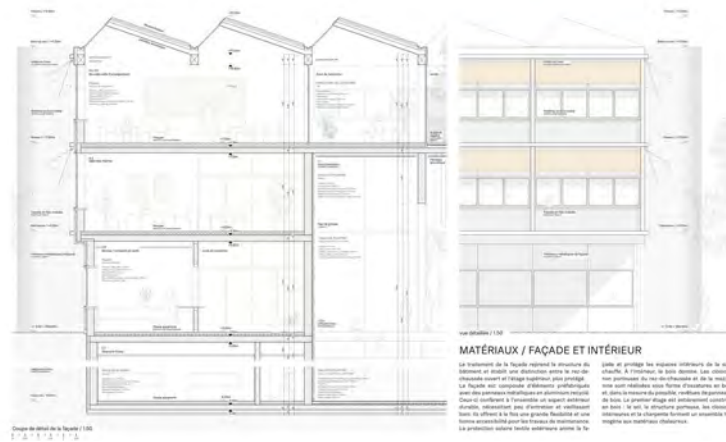
Les noyaux, les circulations principales et les zones de service sont intégrés dès la première phase, permettant un raccordement optimal de la seconde phase, réalisée sans sous-sol. L'ensemble du projet est conçu comme une unité cohérente ; la seconde phase reprend les mêmes principes constructifs et architecturaux que la première.

La tranche optionnelle prévoit la réalisation de la salle polyvalente et de salles d'enseignement supplémentaires, en extension vers le parc et la Sorge, avec un fort lien aux espaces extérieurs pour les événements.



Situation tranche ferme

BARYCENTRE

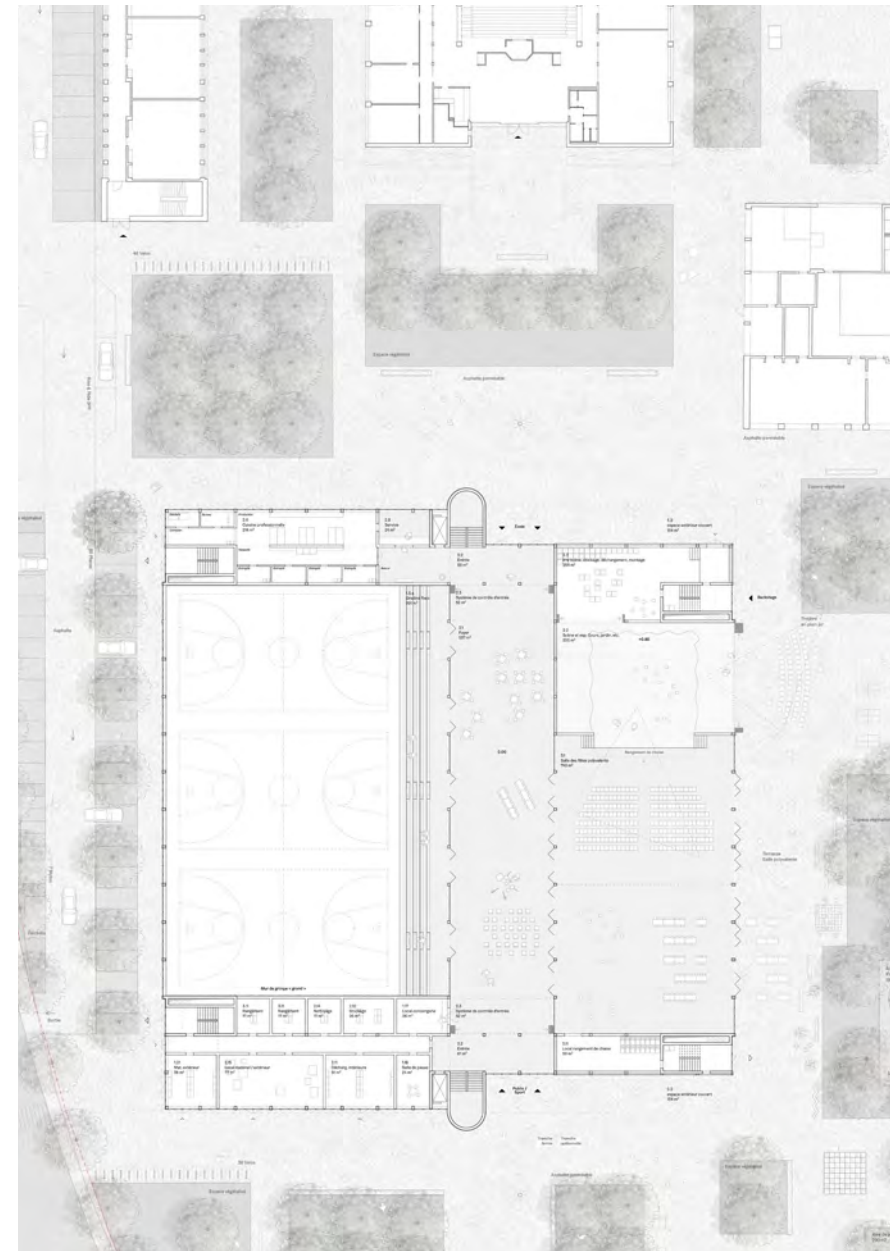


Coupe de détail de la façade



Plan Sous-sol

6^e Rang, 6^e prix



Plan du rez-de-chaussée



Façade est / théâtre à ciel ouvert



Hall d'entrée et espace de rencontre

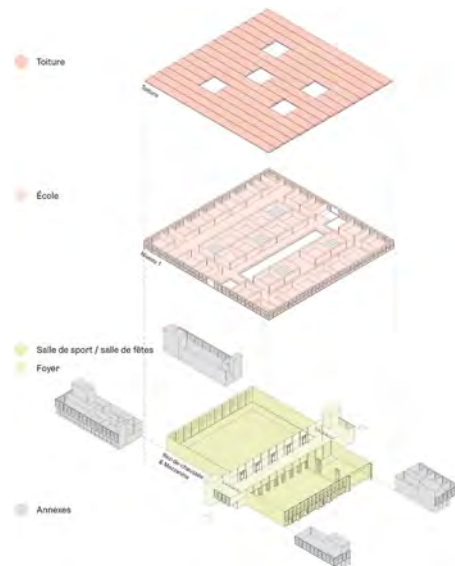


Diagramme des éléments

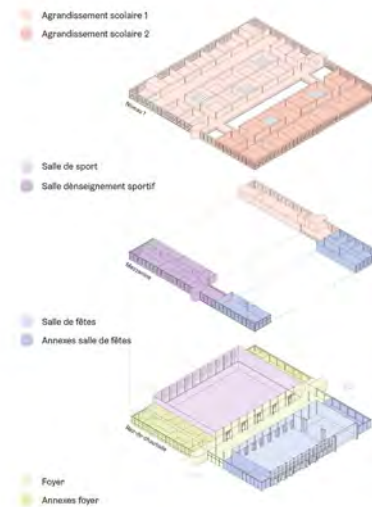


Diagramme du programme

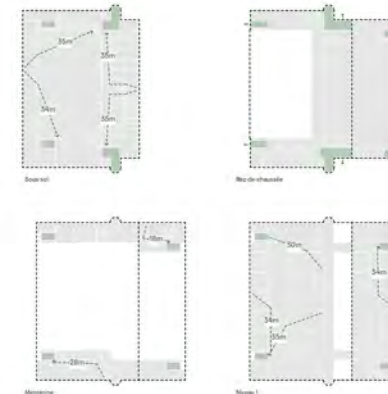


Schéma de sécurité incendie

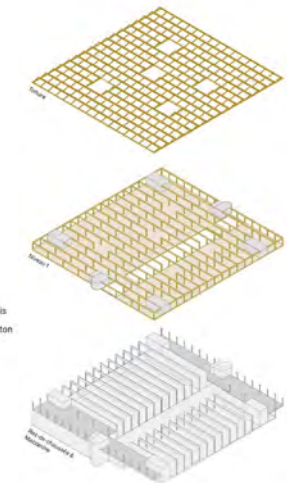
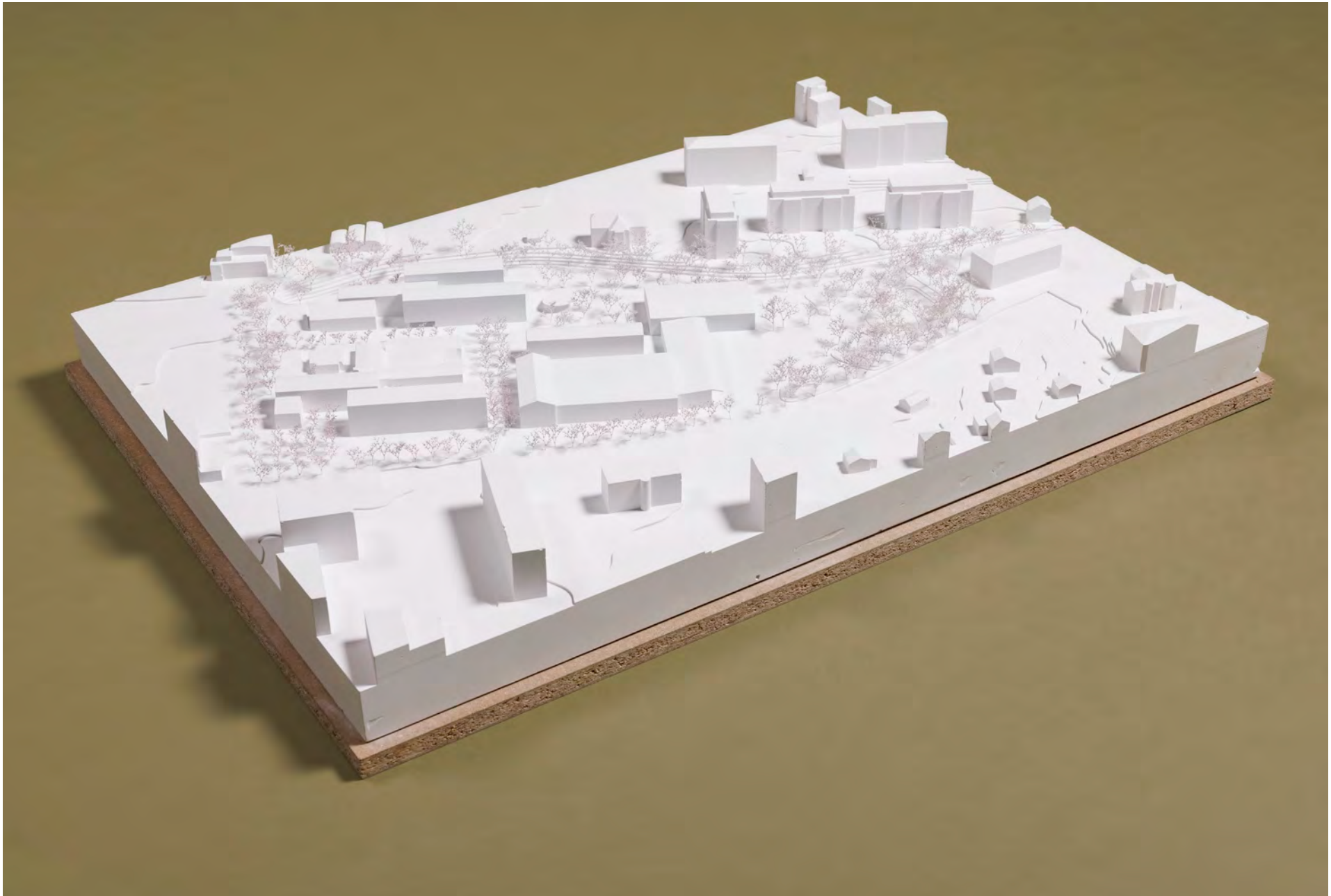


Diagramme de la structure

PROJETS NON PRIMÉS

CHILD IN TIME

CHILD IN TIME



Maquette

An aerial site plan of the University of Illinois at Chicago campus. The plan shows various buildings, including a large central building complex and several smaller structures. A winding river, the Chicago River, flows through the campus. Green spaces, trees, and parking lots are also depicted. The plan is oriented with North at the top.

architecte
Bonnard+Woeffray SNC
1807 Monthey

Geneviève Bonnard
Vincent Barindelli
Guillaume Planchamp
Joanna Perrin
Mathis Loye

architecte paysagiste
Officina del Paesaggio
6901 Lugano

Sophie Agata Ambroise
Tommaso Sartorio

Willi Ingénieurs SA
1820 Montreux

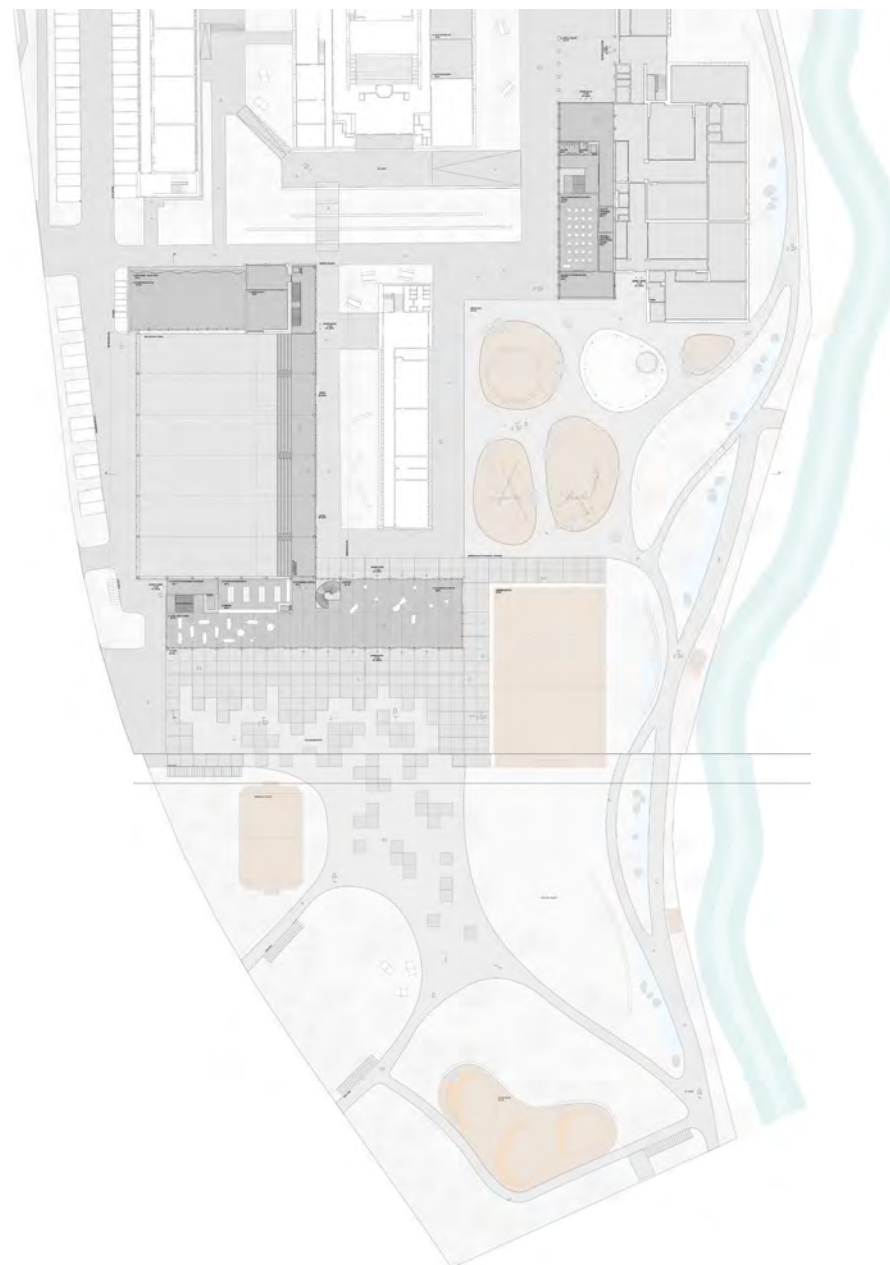
Stéphane Ménerat
Fabio Provenzano
Claude Ethenoz
Boris Muse



CHILD IN TIME



Le paysage redessine la ville

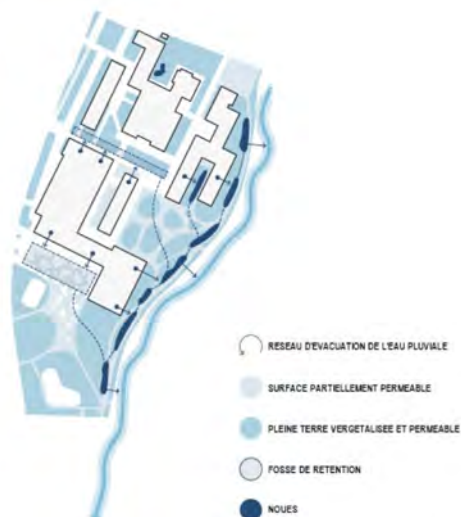


Plan du REZ

CHILD IN TIME



Plan de situation - tranche ferme



Garder l'eau sur place



La mobilité douce à l'honneur



Plan de situation - tranche ferme

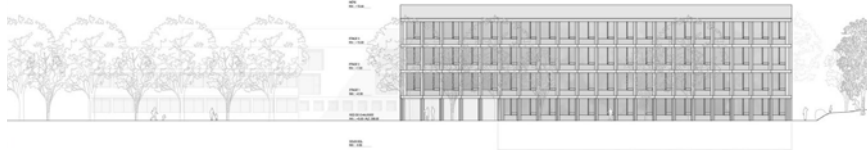
CHILD IN TIME



Façade sud - foyer



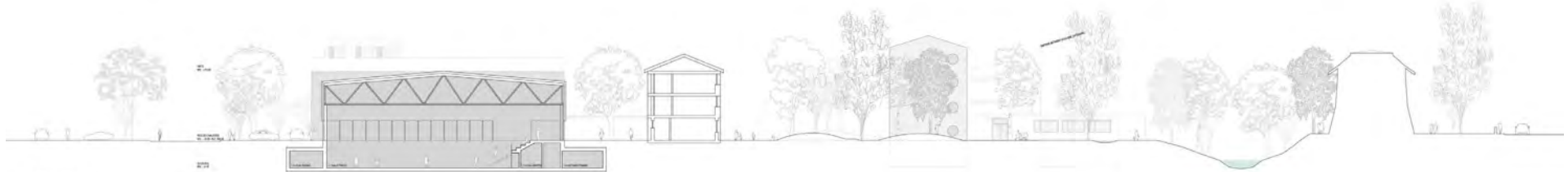
Façade ouest - gym foyer



Façade ouest - école



Façade nord - école

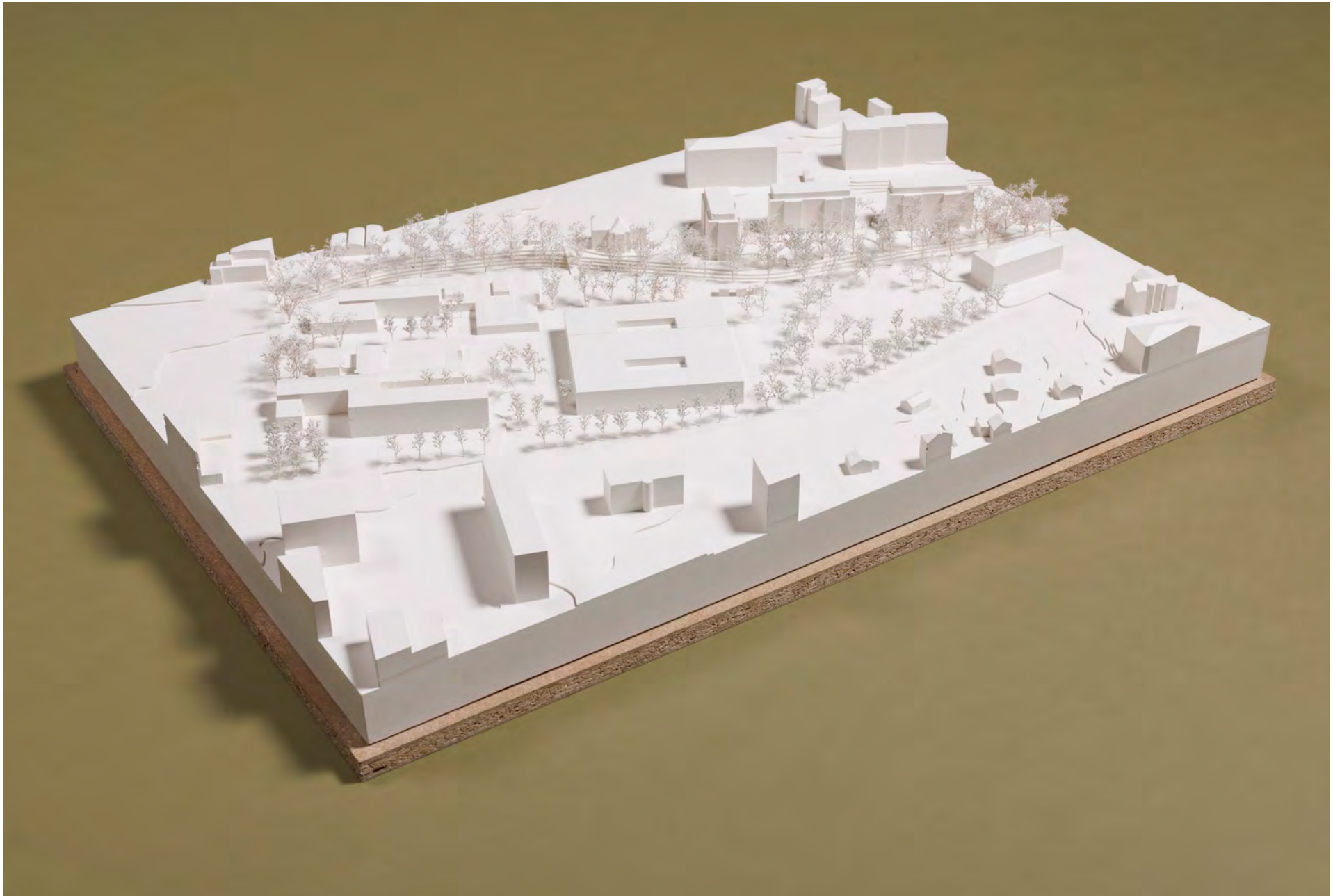


Coupe AA - gym



Coupe BB - gym foyer

HELIOS



Maquette

This aerial view illustrates the proposed development at 1000 Avenue du Parc. The plan features a large central green area with a grid of trees, a circular plaza with a fountain, and a winding water feature. Various buildings are labeled, including the 'Bâtiment principal' and 'Bâtiment annexe'. The plan also shows existing infrastructure like roads and a tennis club.

architecte
MAK architecture AG
8004 Zürich

collaborateurs
Marcia Akermann
Alain Vorlet
Klara Hrdlickova

architecte paysagiste
Uniola AG architecture
paysagère
1206 Genève

collaborateurs
Mirjam Allkofer
Simon Paulais
Marc Delaunay

ingénieur civil
Ingeni AG
8005 Zürich

collaborateurs
 Francesco Snozzi
 Lorenzo Moresi



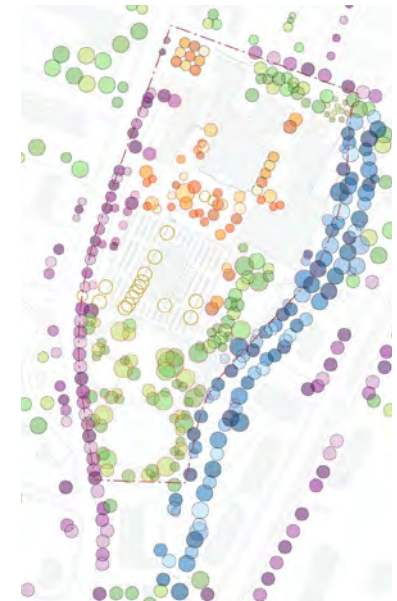
HELIOS



Plan du rez de chaussée



Gestion de l'eau et biodiversité



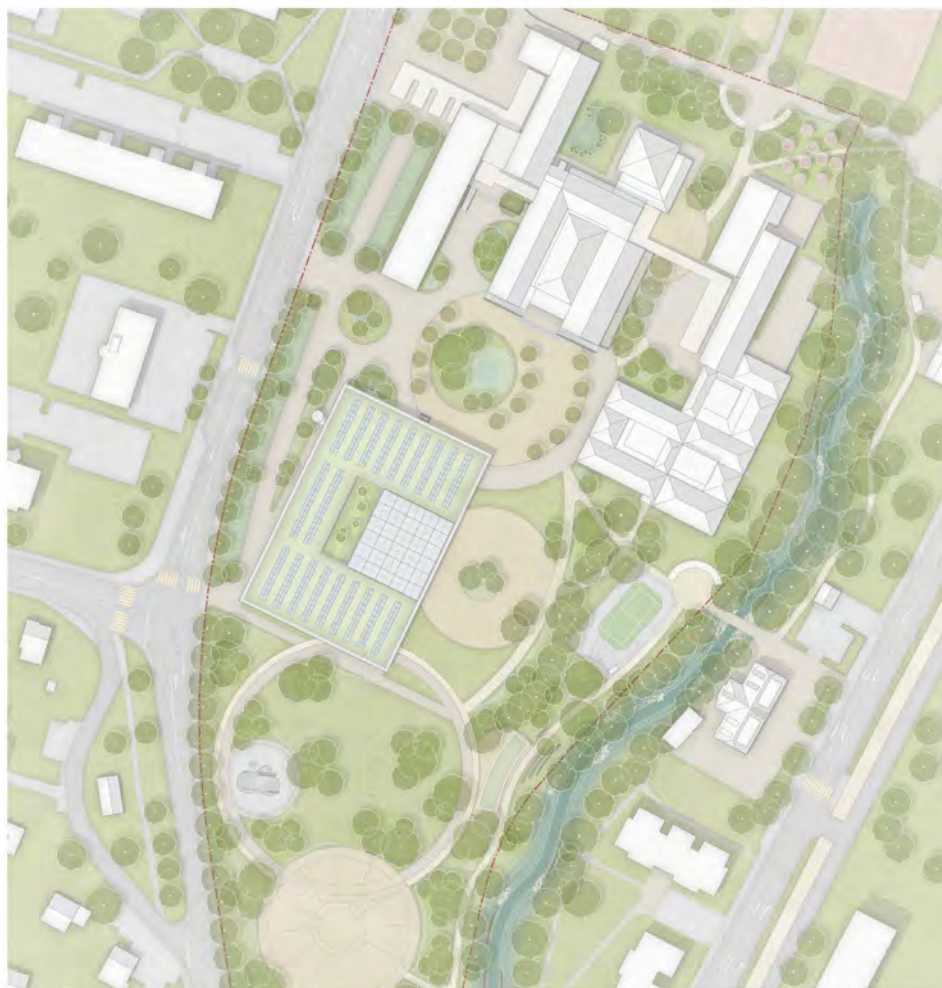
Stratégie d'arborisation



Perspective intérieure depuis le foyer



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle



Plan de situation - tranche ferme

HELIOS



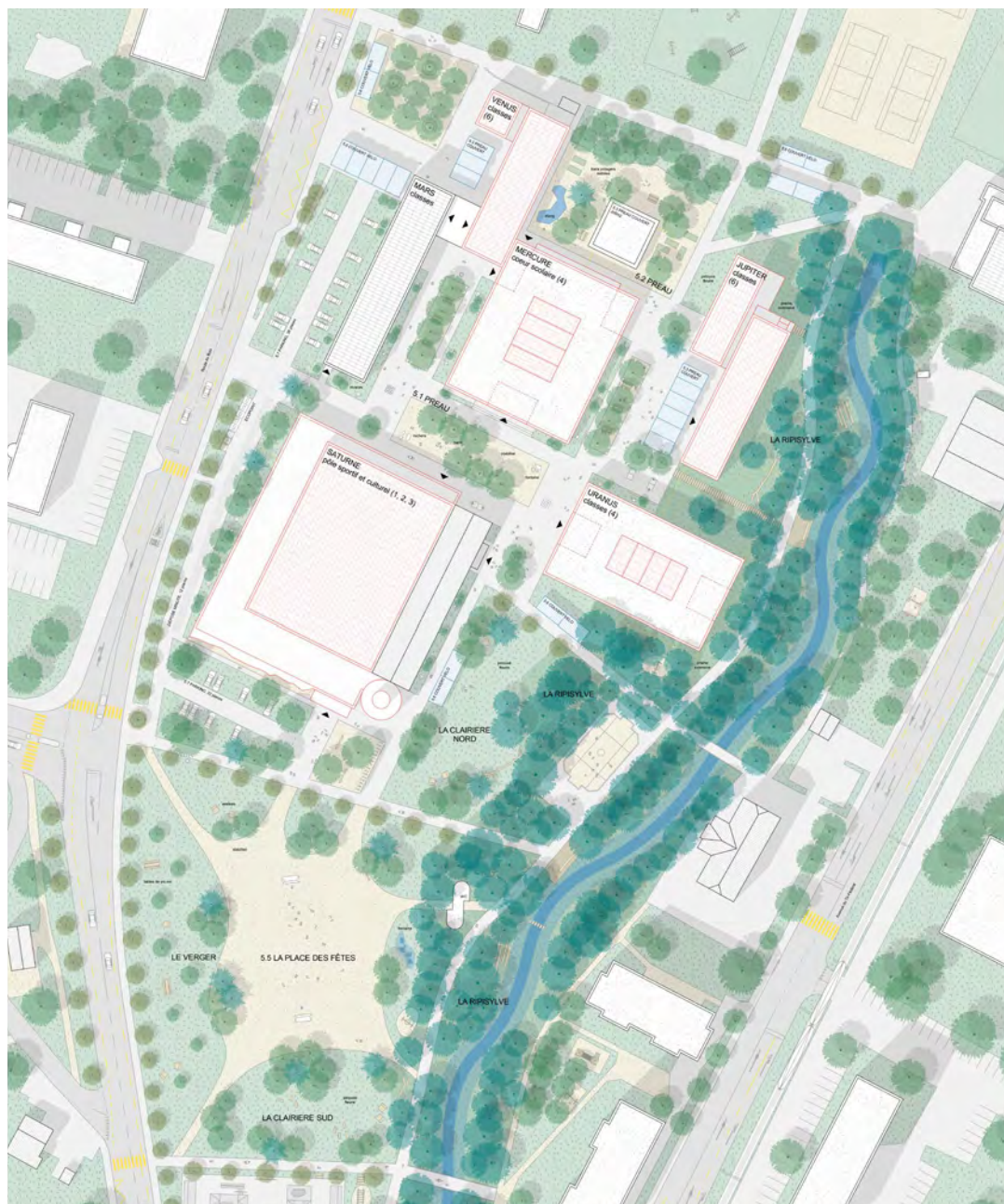
PIED-À-TERRE

PIED-À-TERRE



Maquette

PIED-À-TERRE



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle

architecte
Costea Missonnier
Architectes
1003 Lausanne

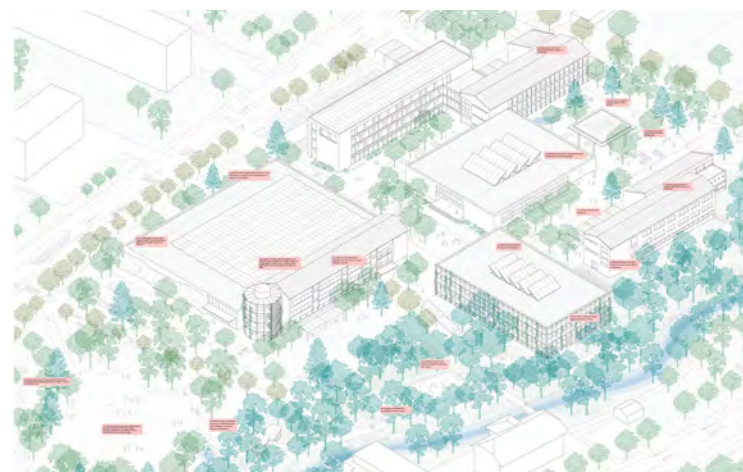
collaborateurs
Cristina Costea
Jean-Noël Missonnier
Julia Borrello

ingénieur civil
T Ingénierie SA
1003 Lausanne

collaborateur
Verena Pierret

architecte paysagiste
Studio Mint Sàrl
1227 Carouge

collaborateurs
Marion Festal
Thomas Boyer
Quentin Baud



PIED-À-TERRE



Rez-de-chaussée

PIED-À-TERRE



Sol



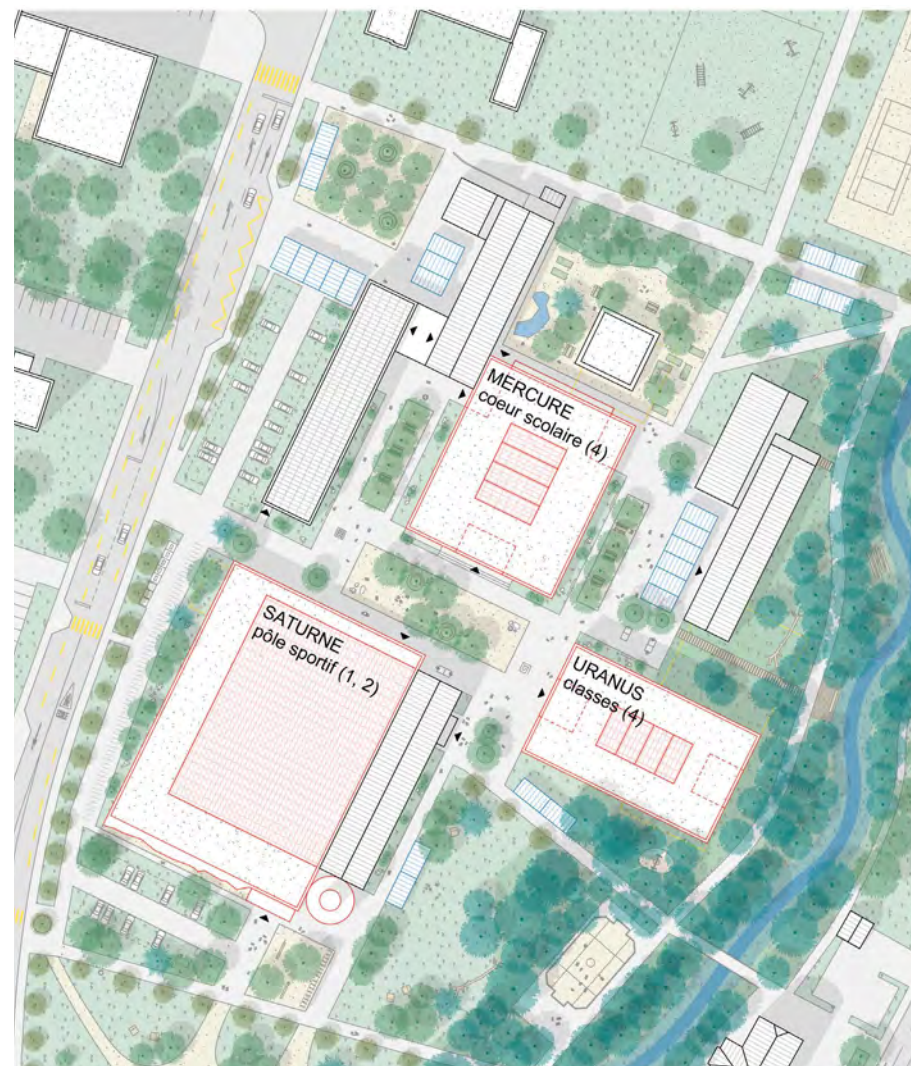
Arborisation



Evénement



Végétalisation

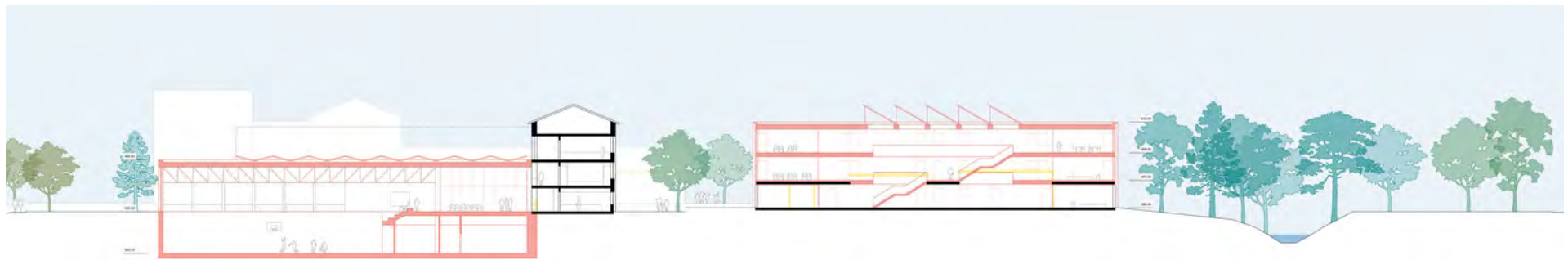


Plan de situation - tranche ferme

PIED-À-TERRE



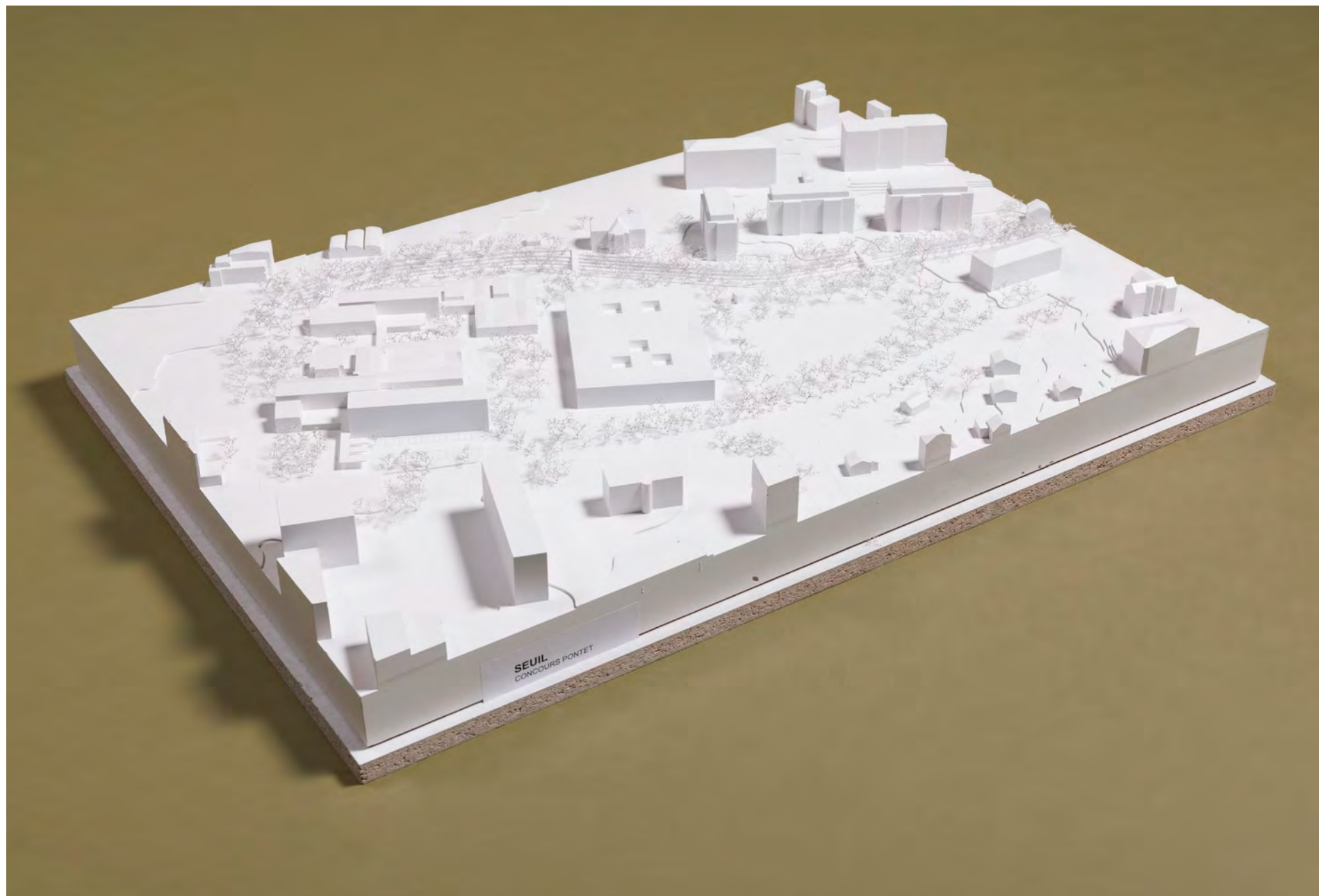
Coupe AA



Coupe BB

SEUIL

SEUIL



Maquette

SEUIL



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle

architecte
butikofer de oliveira
architectes sàrl
1007 Lausanne

collaborateurs
Olivia de Oliveira
Serge Butikofer
Nadine Terrier
Tri Minh Michel

ingénieur civil
B+S Ingenieurs SA
1208 Genève

collaborateurs
Marcio Bichsel
Joachim Bourgeois

architecte paysagiste
La Touche Verte - Junod
1208 Genève

collaborateurs
Marc Junod
Ana Gamper
Raphael Dupraz
Maxime Dubois



SEUIL



Plandurez-de-chaussée

SEUIL



Schéma de concept



Végétalisations



Gestion des eaux pluviales



Plan de situation - tranche ferme

SEUIL



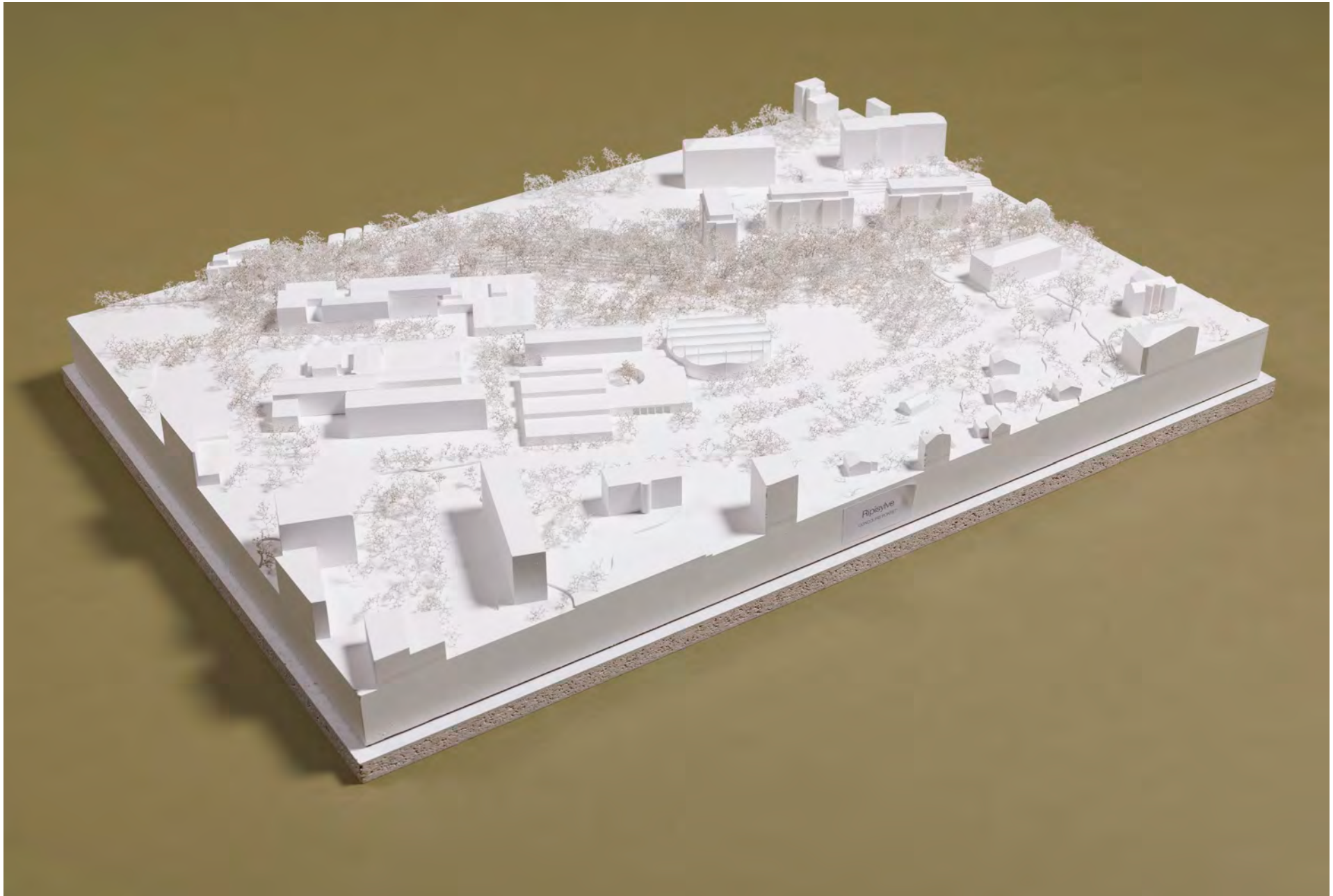
Coupe AA aménagements extérieurs du préaux



Coupe BB aménagements extérieurs du parc clairière des fêtes

RIPISYLVE

RIPISYLVE



Maquette

RIPISYLVE



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle

architecte
Dreier Frenzel Sàrl
1006 Lausanne

collaborateurs
Yves Dreier
Eik Frenzel
Amaury Desprez
Erika Sanz
Candice Schröder

architecte paysagiste
Territoires paysagistes
25000 Besançon

collaborateurs
Etienne Voiriot
Valentin Kottelat
Maëva Raoult
Rémi Projean

ingénieur civil
mawi Ingénieurs Conseils
1005 Lausanne

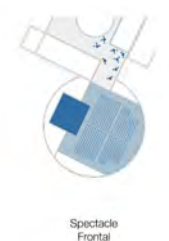
collaborateurs
Jean-Antoine Perez
Jeremy Busat
Marc Pierrehumbert
Rami Rekaibi



Evénements simultanés
Radial



Banquet
Concentrique



Spectacle
Frontal

Les multiples usages de la salle des fêtes polyvalente

RIPISYLVE



Rez-de-chaussée



La place arborisée du Pontet avec la rotonde en arrière-plan



L'accès au foyer de la salle de gym et de la salle des fêtes polyvalente le long de la route du Bois



Le foyer avec son patio conçu autour de l'emblématique Parotia persica tressé



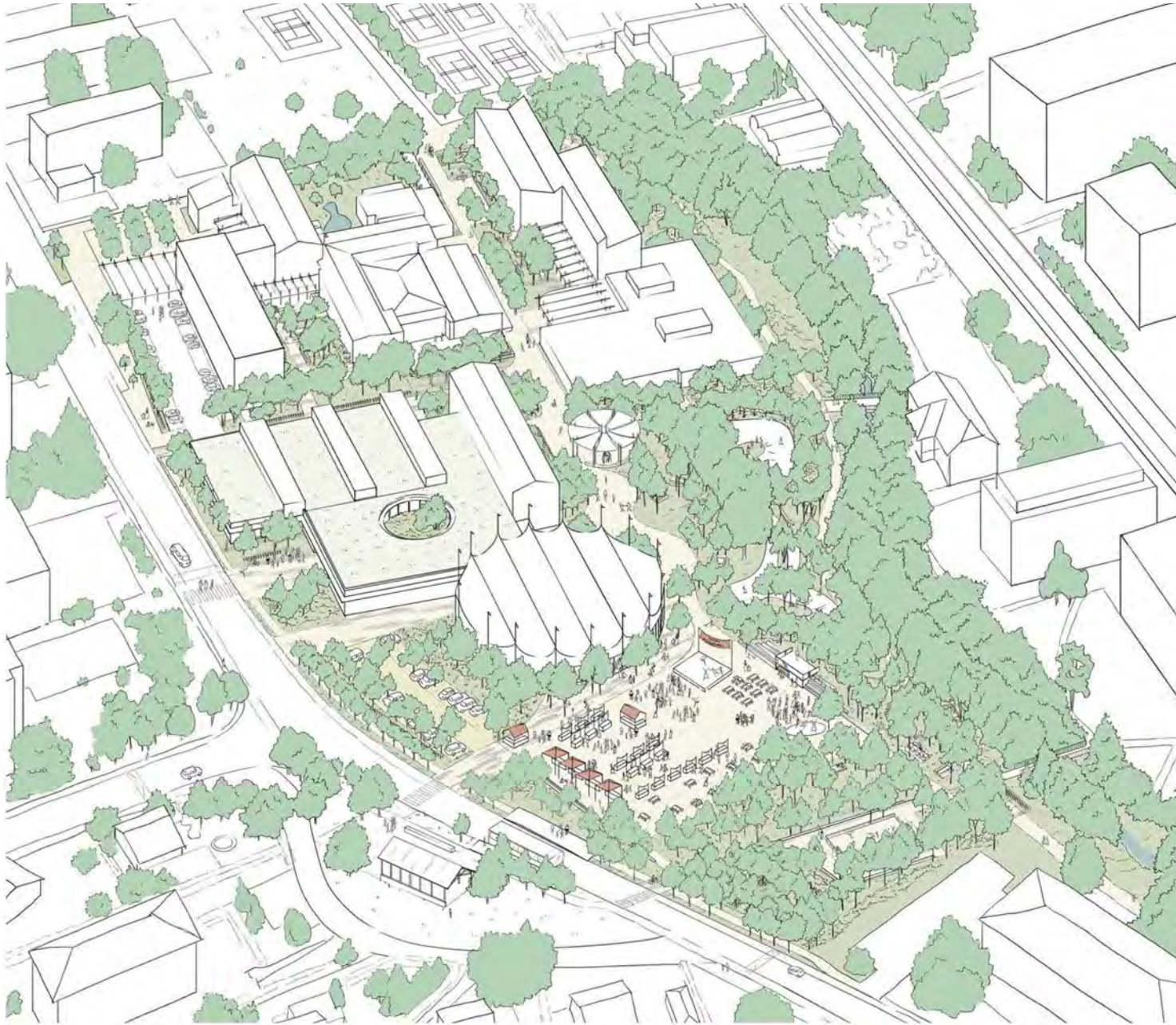
La requalification de l'entrée nord du site avec l'extension des salles de classe



Plan de mobilité



Plan de situation - tranche ferme



MILKY WAY

MILKY WAY



Maquette

MILKY WAY



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle

architecte
DACH Architectes Sàrl
8045 Zürich

Collaborateurs
Daphné Karaïskaki
Chris Chontos
Remo Ackermann
Flavien Ducor

ingénieur civil
Basler & Hofmann AG
6010 Kriens

collaborateurs
Arnaud Deillon
René Zemp

architecte paysagiste
In Situ SA
1003 Lausanne

collaborateur
Mathilde Ginier



MILKY WAY



*Valorisation des eaux pluviales
à travers le sol,
jusqu'à la Sorme*



*Ouverture de la palette
des milieux*



*Typologie végétale :
vers une canopée sociale*

MILKY WAY

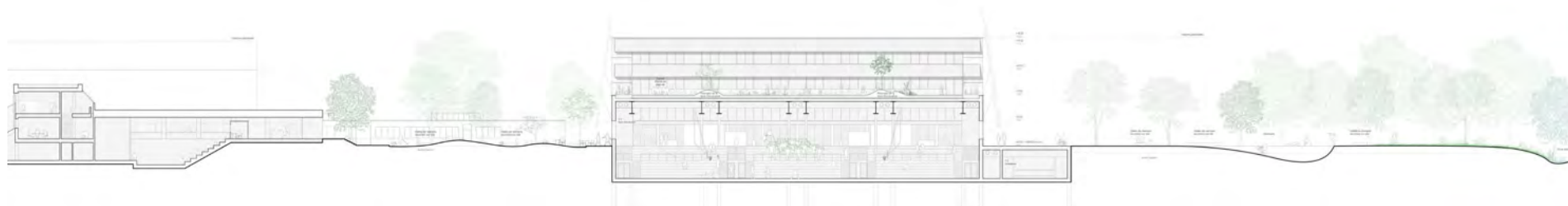


Plan de situation territorial

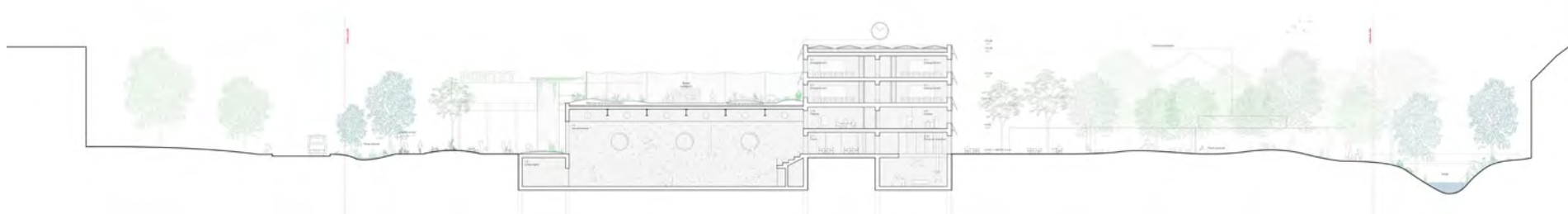


Plan de situation - tranche ferme

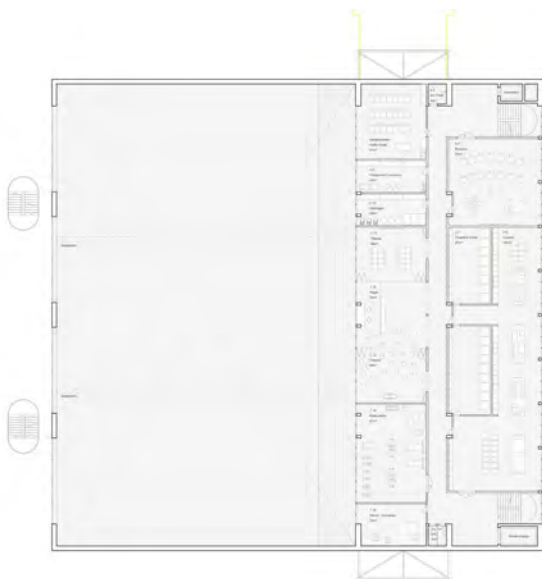
MILKY WAY



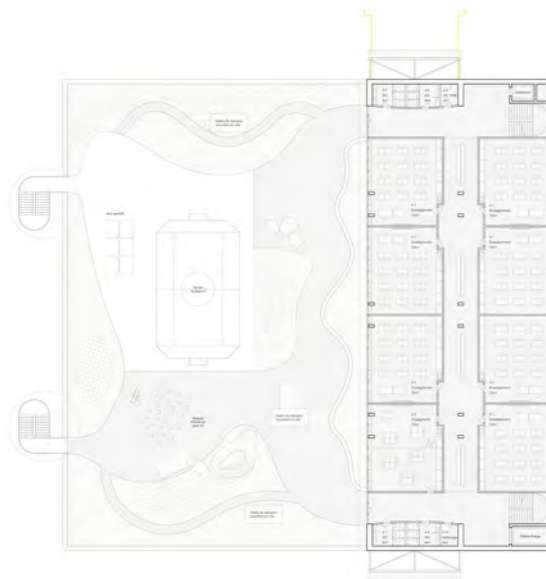
Terre - Tranche ferme - Coupe longitudinale du site



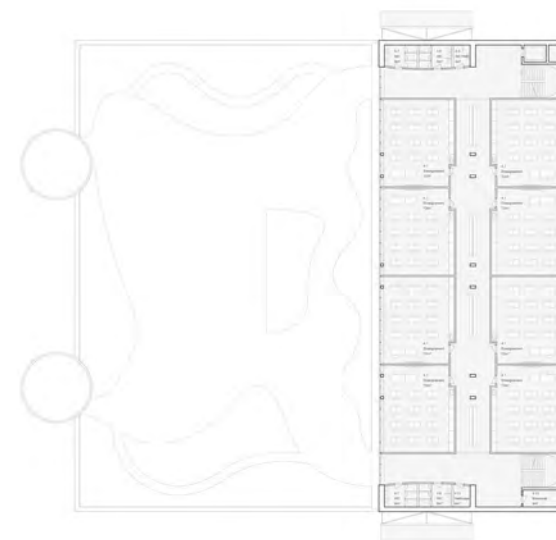
Terre - Tranche ferme - Coupe transversale du site



Terre - Tranche ferme - Plan 1er étage

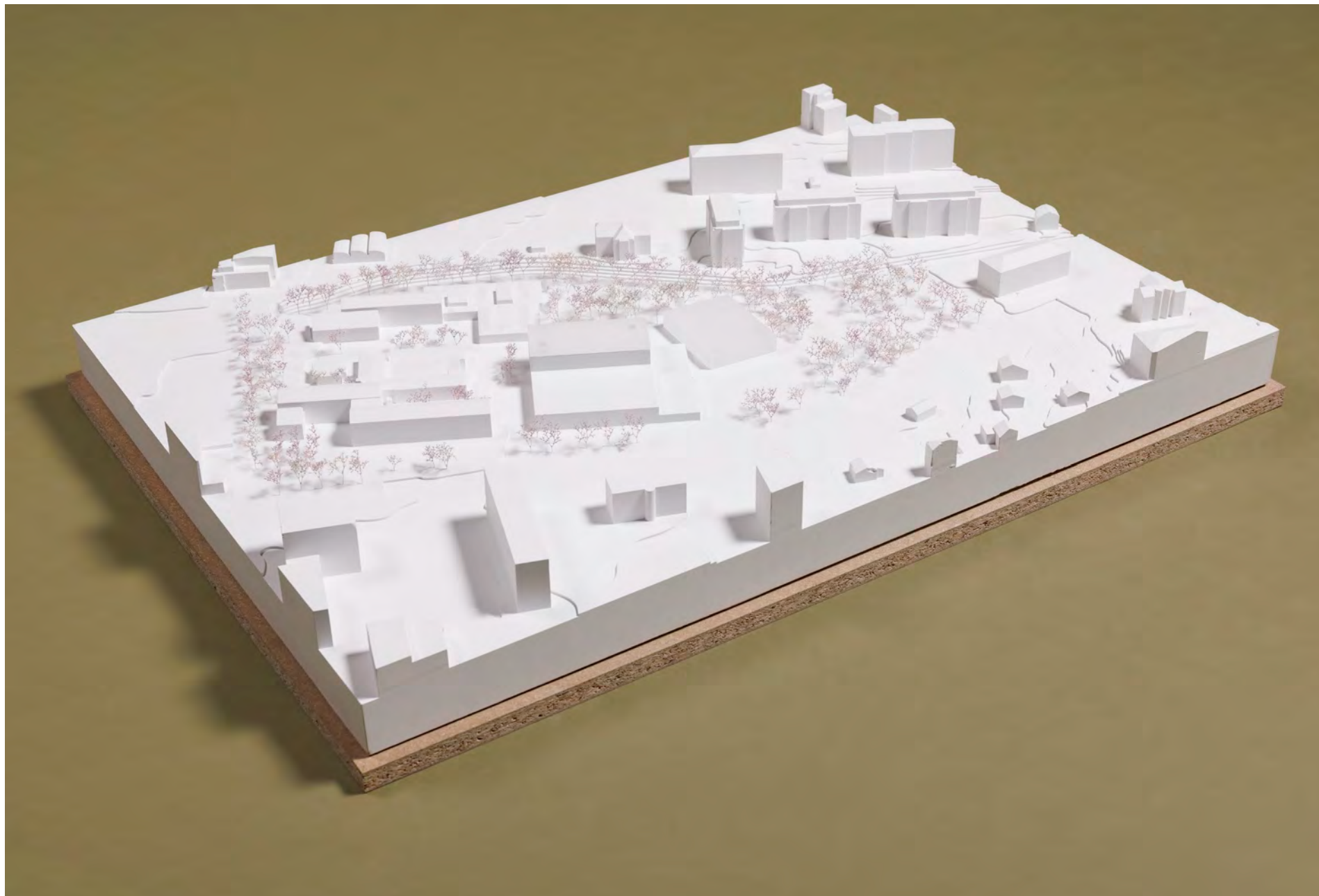


Terre - Tranche ferme - Plan 2ème étage



Terre - Tranche ferme - Plan 3ème étage

ORBITUS



Maquette

ORBITUS



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle

architecte
transversal architectes
1003 Lausanne

collaborateurs
Xavier Marlaire
Joachim Dejardin
Alexandre Olivier

architecte paysagiste
Varia. Bureau de
paysage
1003 Lausanne

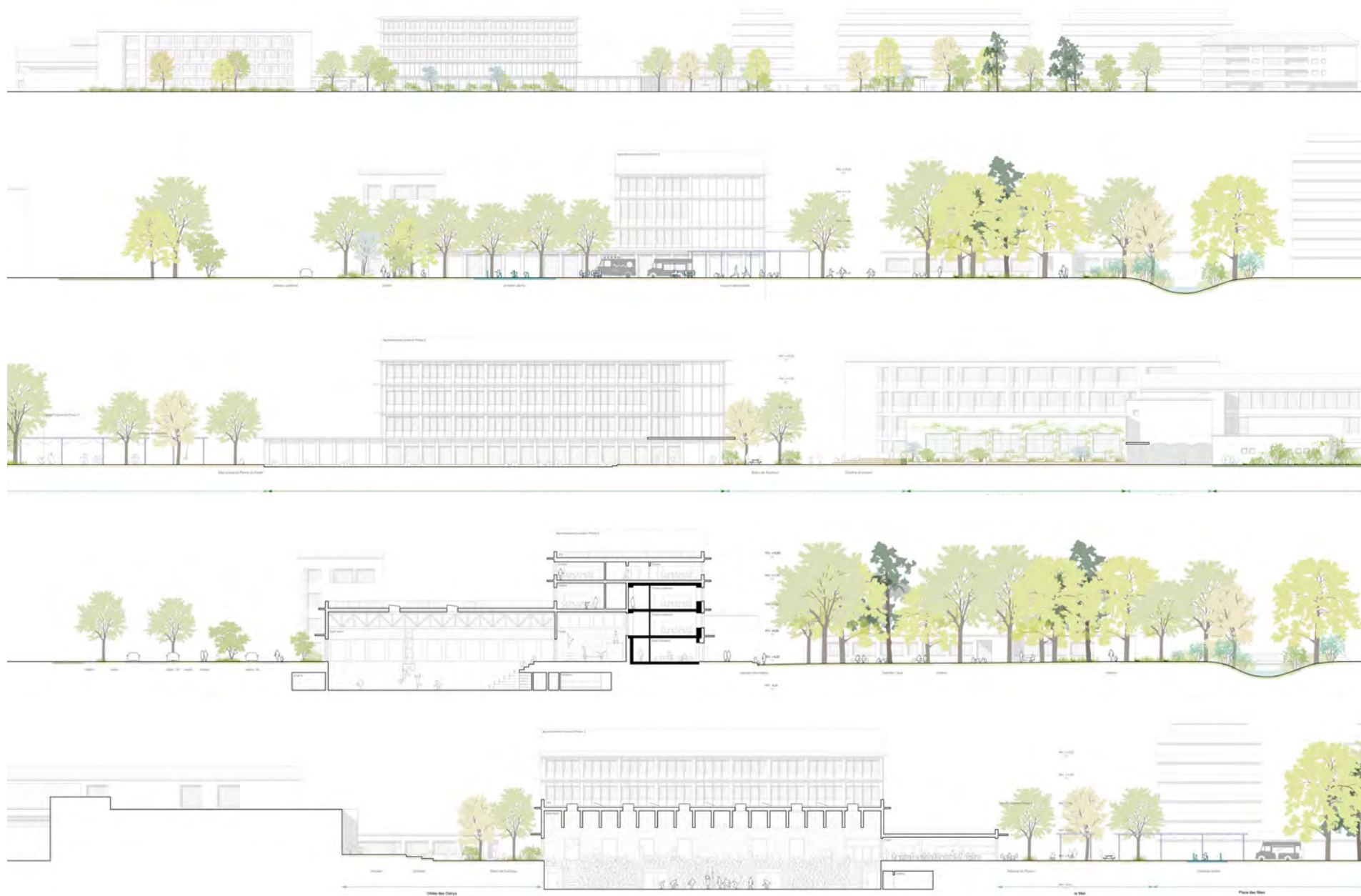
collaborateurs
Dimitri Vallier
María Gil
Eve Bruschet

ingénieur civil
MFIC ingénieurs civils SA
1110 Morges

collaborateur
Miguel Fernandez Ruiz



ORBITUS



Coupes et élévations

WABI-SABI



Maquette

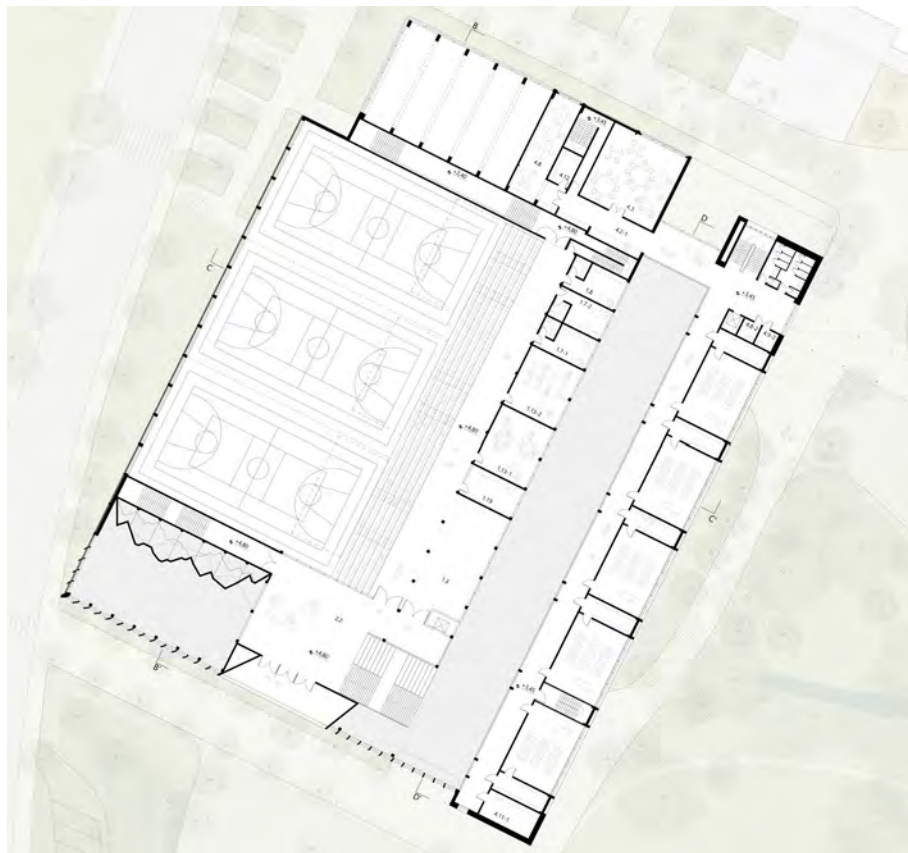
WABI-SABI



Plan de situation- tranche ferme et optionnelle

architecte Arcadie SA 1003 Lausanne	architecte Zaha Hadid architects Londres EC1V 7EZ
collaborateurs Floriane Robert Rudi Nieveen Margaux Dequaire Eliane Gigon	collaborateurs Stephane Vallotton Pelayo Bustillo Macias Lenka Petrakova Sharon Sin Michelle Sin Andreas Palfinger
ingénieur civil Luechinger Meyer Partner AG 1003 Lausanne	architecte paysagiste Oxalis architectes paysagistes associés Sàrl 1227 Carouge
collaborateur Etienne Bouleau	collaborateurs Blaise Bourgeois Hikari Kikuchi Manon Migadel Jérémie Morel





Plan du premier étage



Plan du deuxième étage

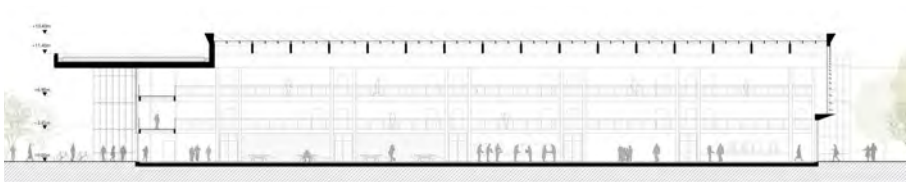


Coupe A-A' de la promenade Place du Pontet

WABI-SABI



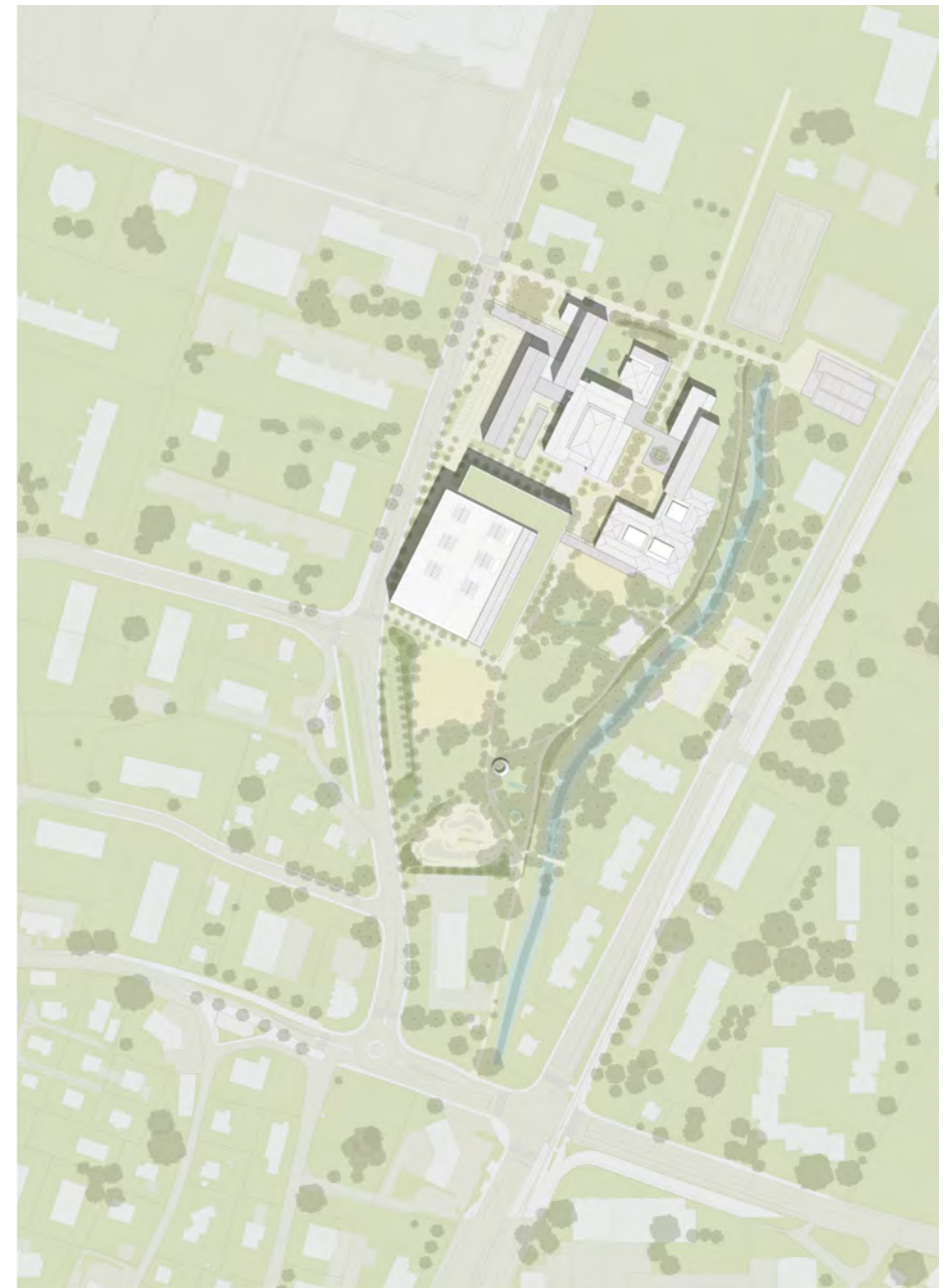
Vue du foyer depuis l'entrée public



Coupe longitudinale D-D'



Coupe transversale C-C'



Plan de situation - tranche ferme

WABI-SABI



Place du Pontet



Préau Jupiter



Place du Pontet

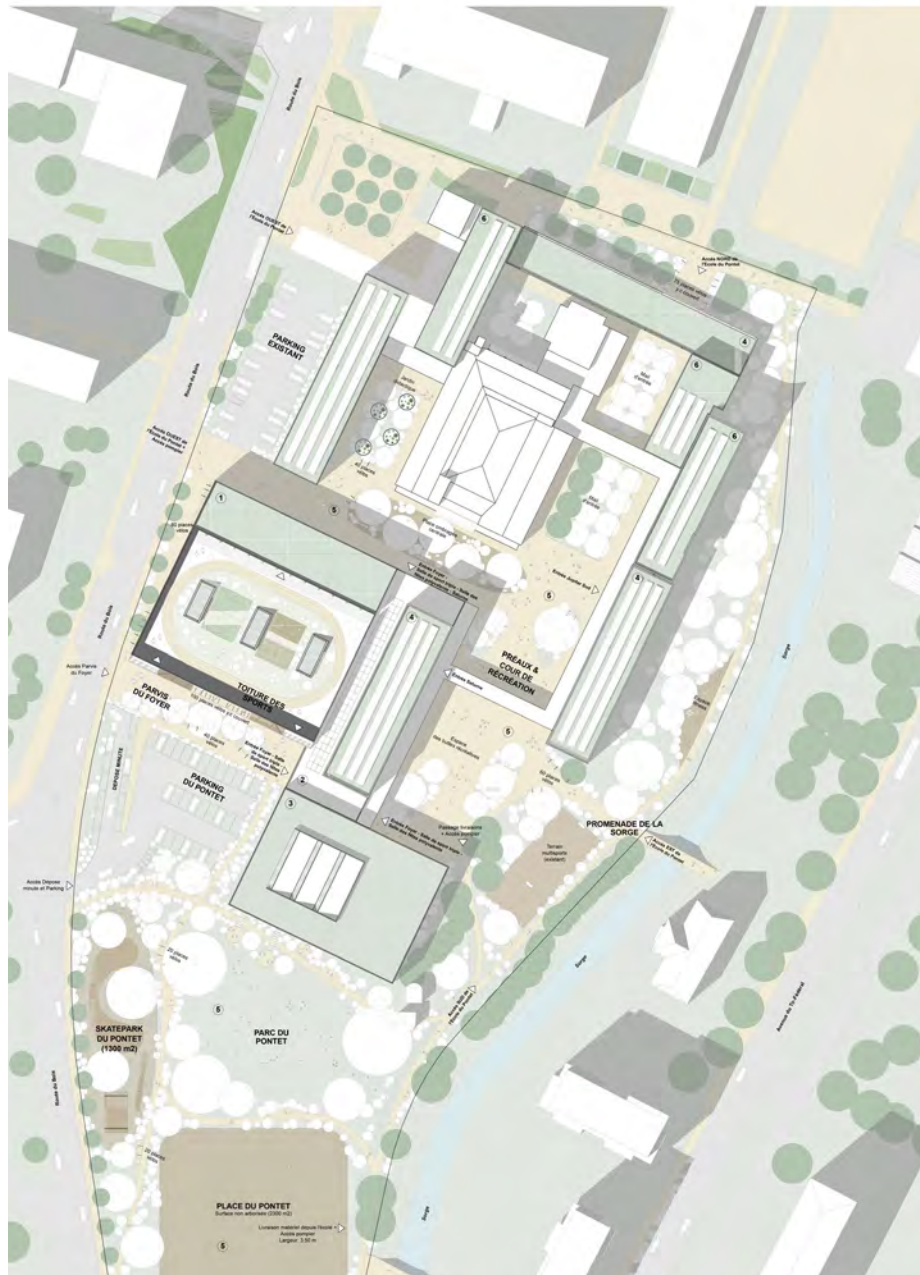
CONSTELLATION

CONSTELLATION



Maquette

CONSTELLATION



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle

architecte
DEGOS et HARTUNG
ARCHITECTES
75010 Paris

collaborateurs

Nicolas Hartung
Marie Degos
Aloïs Zannini
Alexia Borit
Jérémy Fontaine

ingénieur civil
PERRET-GENTILS SA
1400 Yverdon

collaborateurs

Nicolas Bize
Adrian Jeckelmann
Burkhard Christian

architecte paysagiste

Parlons Paysage... Sàrl
1950 Sion

collaborateur

Alexandre Marchand



CONSTELLATION



Plan du rez-de-chaussée

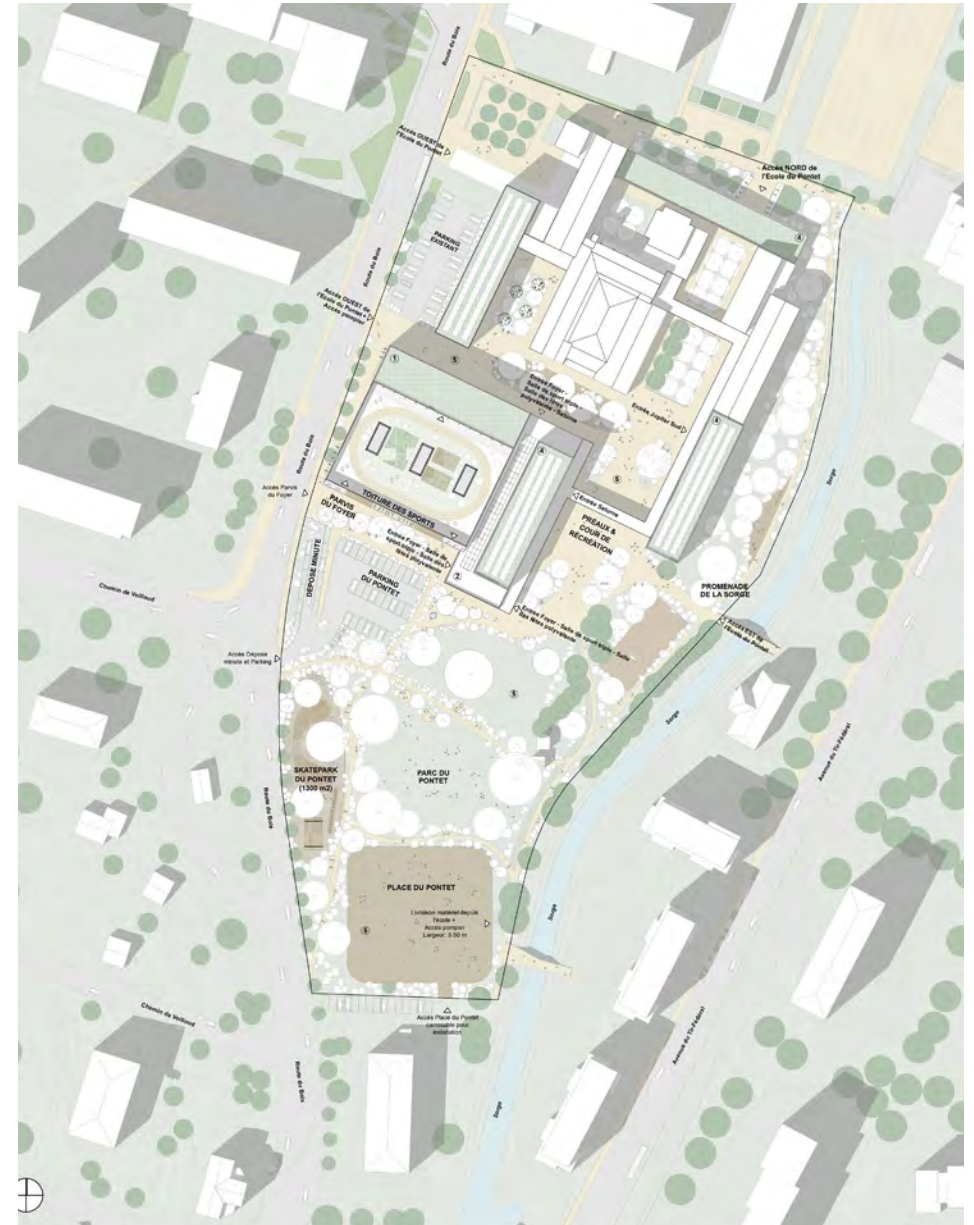
CONSTELLATION



La nouvelle cour d'école



Le parvis du foyer et de la salle de sport

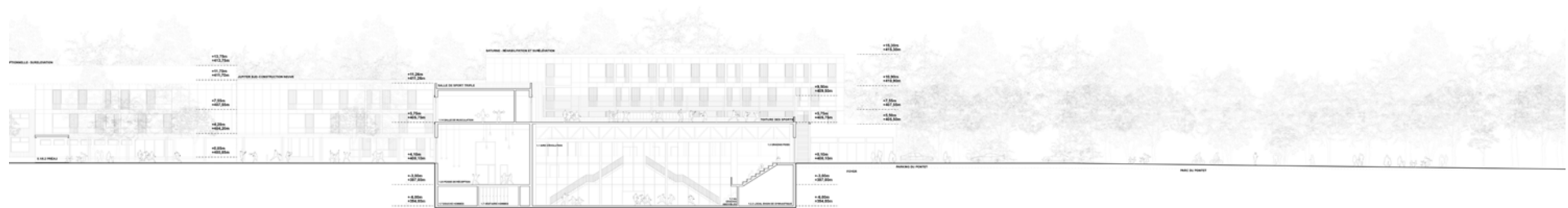


Plan de situation - tranche ferme

CONSTELLATION



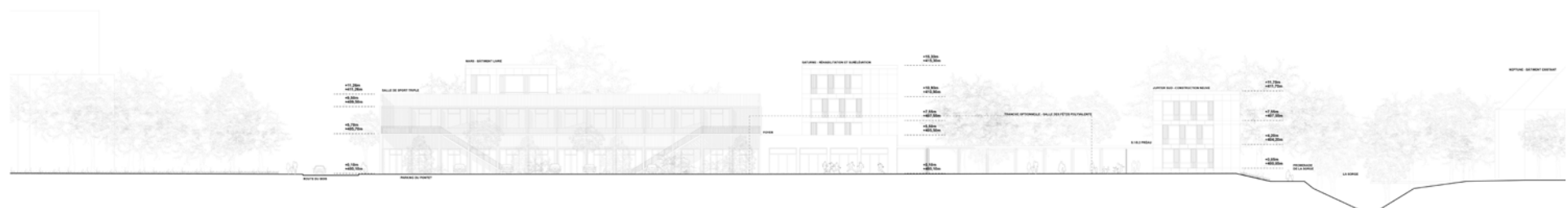
Coupe transversale BB'



Coupe longitudinale AA'



Élévation nord ouest



Élévation sud est

RE-APPRENDRE

RE-APPRENDRE



Maquette

RE-APPRENDRE



Plan de situation

architecte

GNWA Gonzalo Neri &
Weck Architekten GmbH
8005 Zürich

collaborateurs

Marco Neri
Cristina Gonzalo Nogués
Markus Weck
Anthony Ginosa
Philippe Chapuy
Monica Heleno
Lucia Almeida

architecte paysagiste

INTERVAL Paysage Sàrl
1022 Chavannes-près-
Renens

collaborateurs

Agathe Caviale
Nicolas Lyon

ingénieur civil

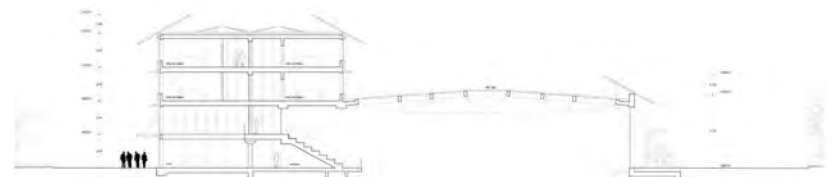
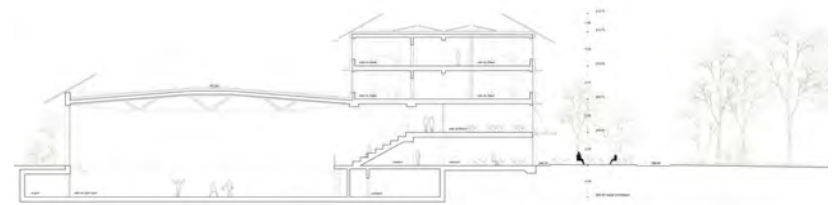
Muttoni Partners Ingénieurs
Conseils SA
1024 Ecublens

collaborateurs

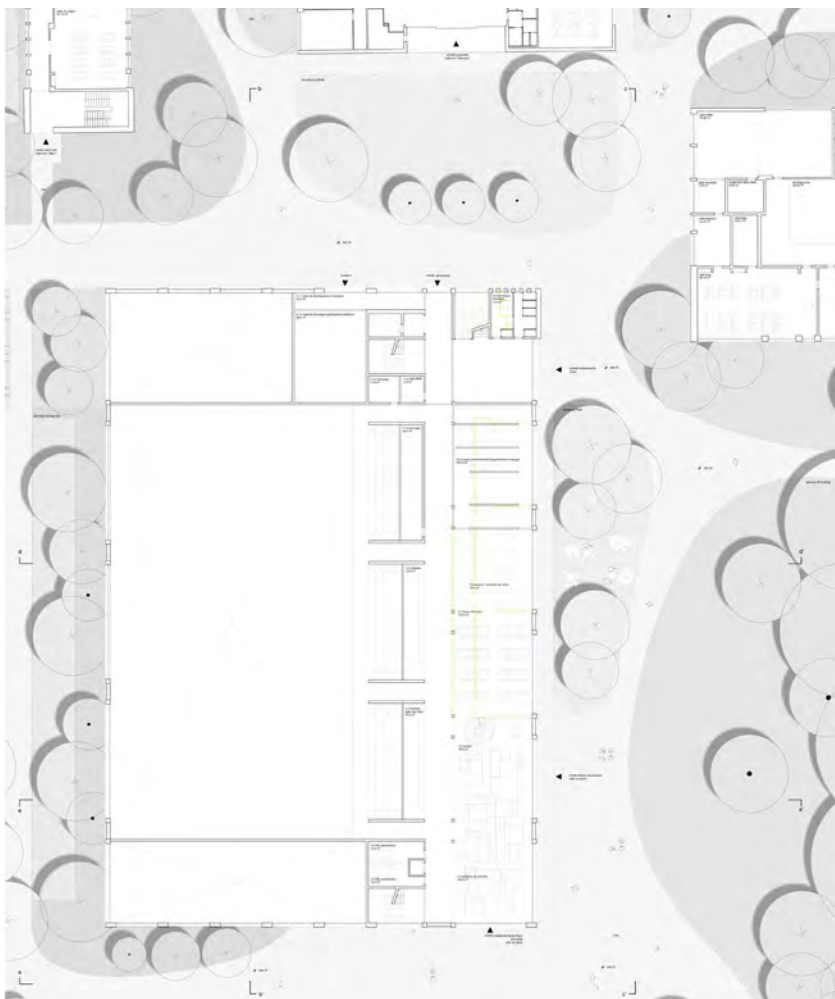
Aurelio Muttoni
João Tiago Simões



RE-APPRENDRE



RE-APPRENDRE



Plan du rez-de-chaussée

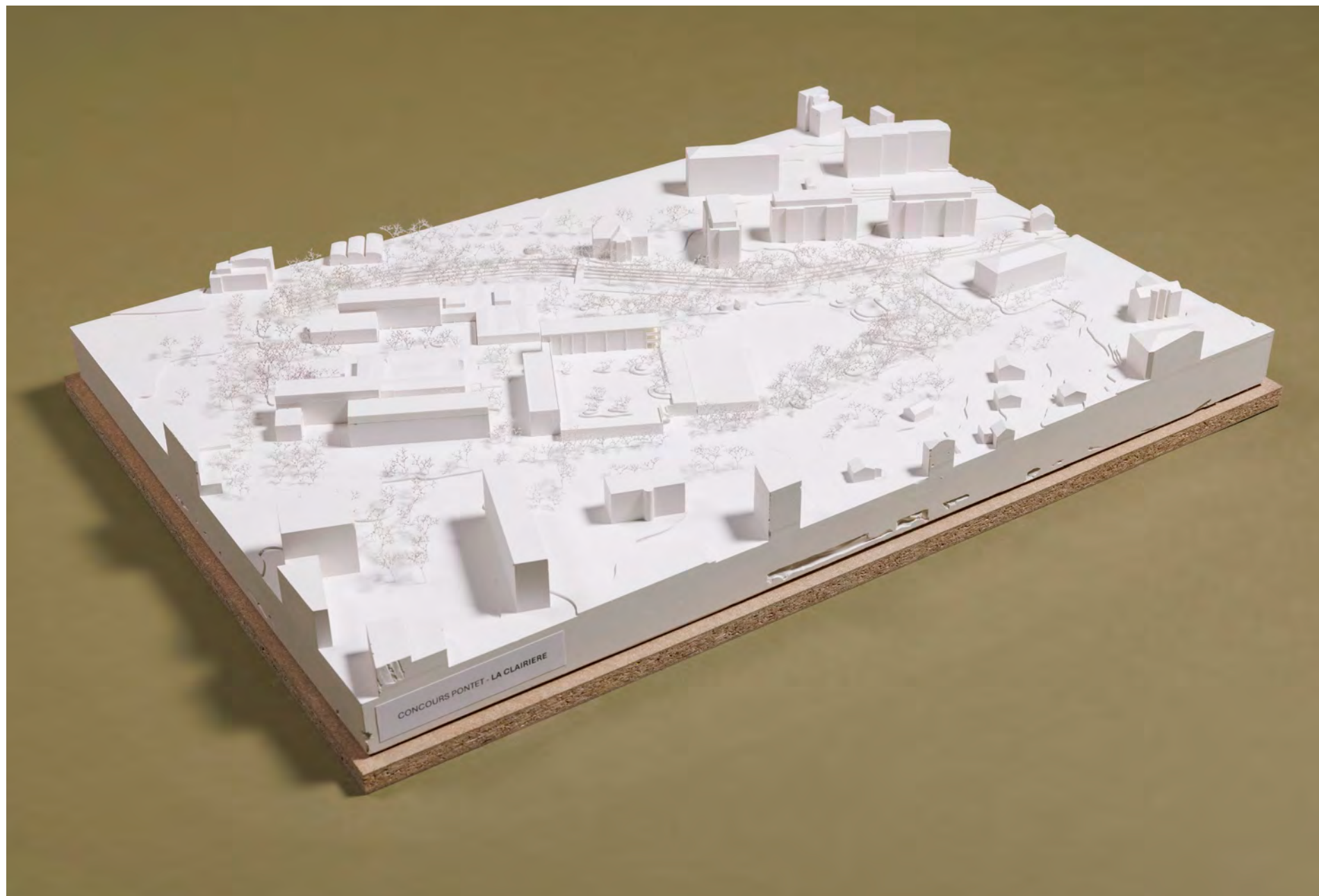


Plan de situation - tranche ferme



LA CLAIRE

LA CLAIRERE



Maquette

LA CLAIRERE



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle

architecte
PAR architecture
1202 Genève

collaborateurs
Mario Rodrigues
Juliana Chollet
Tiago Melo

architecte
Repetti Sàrl
1820 Montreux

collaborateur
Julien Audemars

ingénieur civil
Thomas Jundt
Ingénieurs Civils SA
1227 Carouge

collaborateur
Valdemar Monteiro

architecte paysagiste
L'esquisse du paysage Sàrl
1005 Lausanne

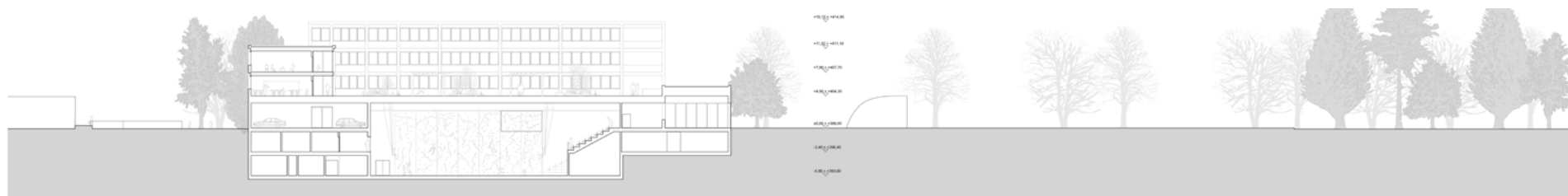
collaborateurs
Mary Hofmann
Florian Ameline



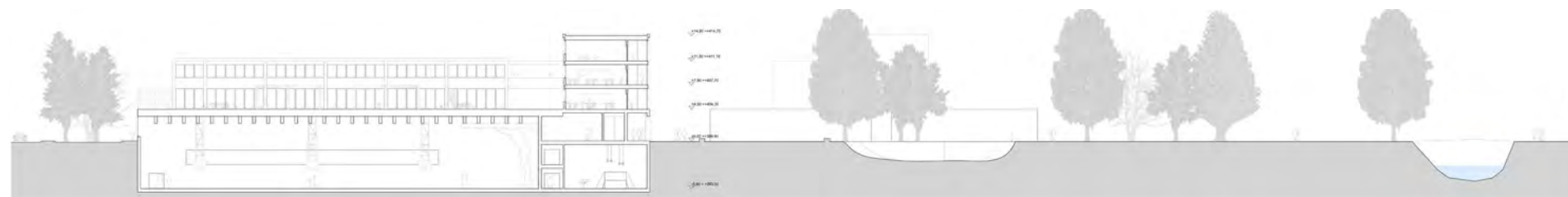
LA CLAIRERE



Façade est



Coupe AA



Coupe BB

LA CLAIRERE



Programme

Espaces extérieurs



Plan du rez-de-chaussée

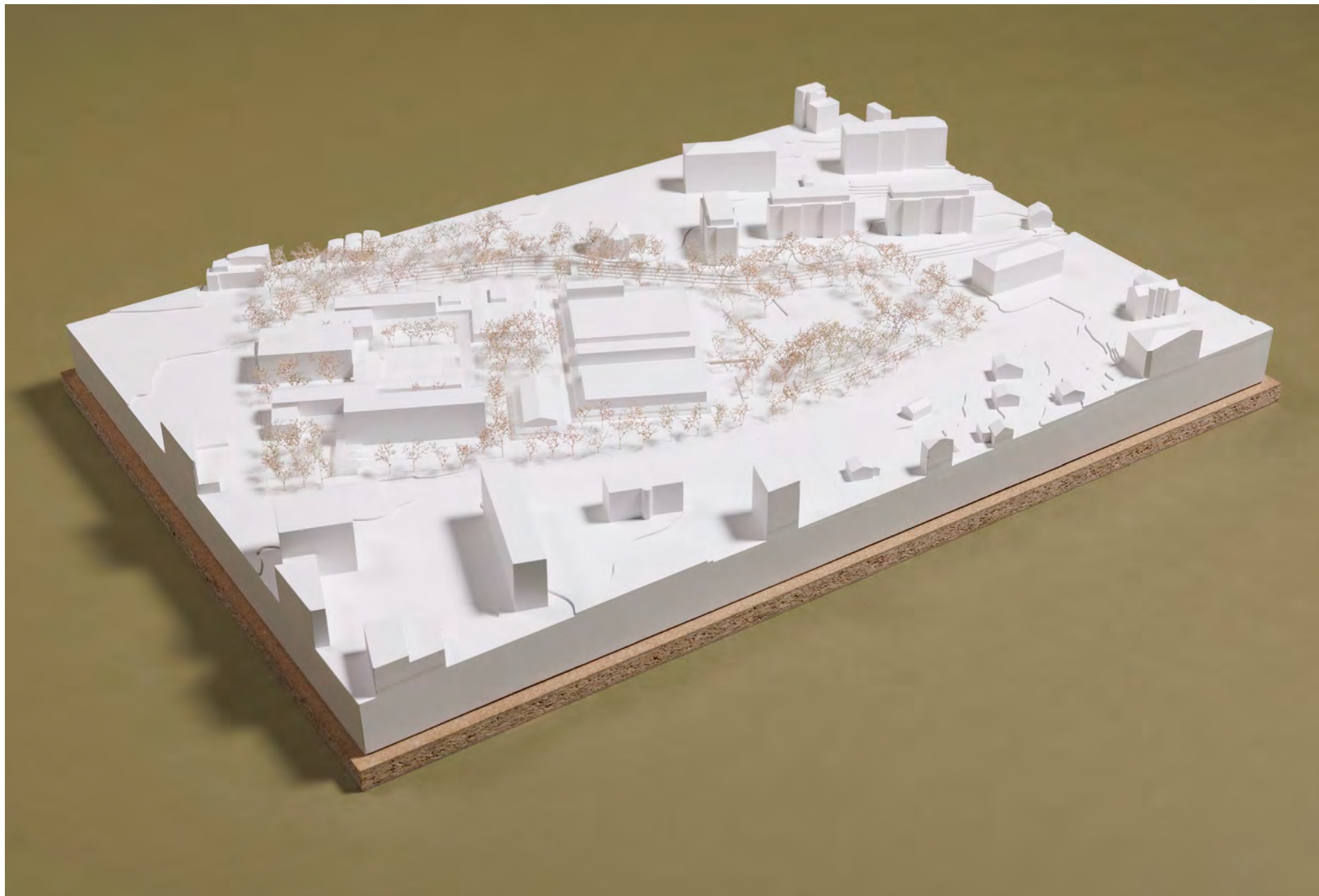


Plan de situation - tranche ferme



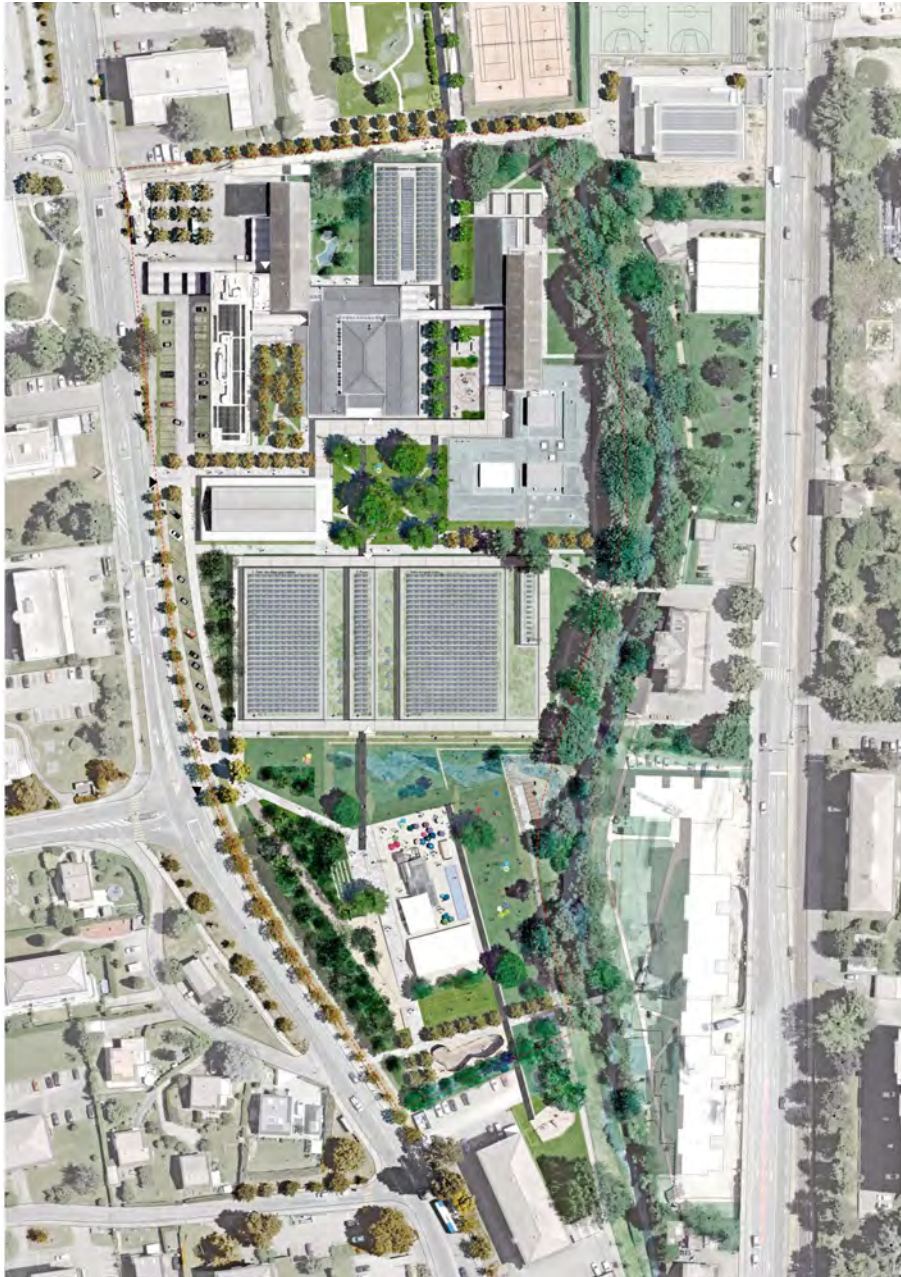
Illustration du foyer

COMBINAT



Maquette

COMBINAT



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle

architecte

DÜRIG AG
8004 Zürich

collaborateurs

Jean-Pierre Dürig
Tommaso Giovannoli
Marina Rosa
Tonko Bonković

architecte paysagiste

Altitude 35
93200 Saint-Denis

collaborateurs

Benoît Barnoud
Clara Loukkal
Antonin Renard

ingénieur civil

Frigerio Jundt Ingenieure
Planer AG
3013 Bern

collaborateurs

Thomas Jundt
Michele Frigerio



COMBINAT



Plan de Rez-de-Chaussée - tranche ferme et optionnelle



Vue perspective depuis le préau 1

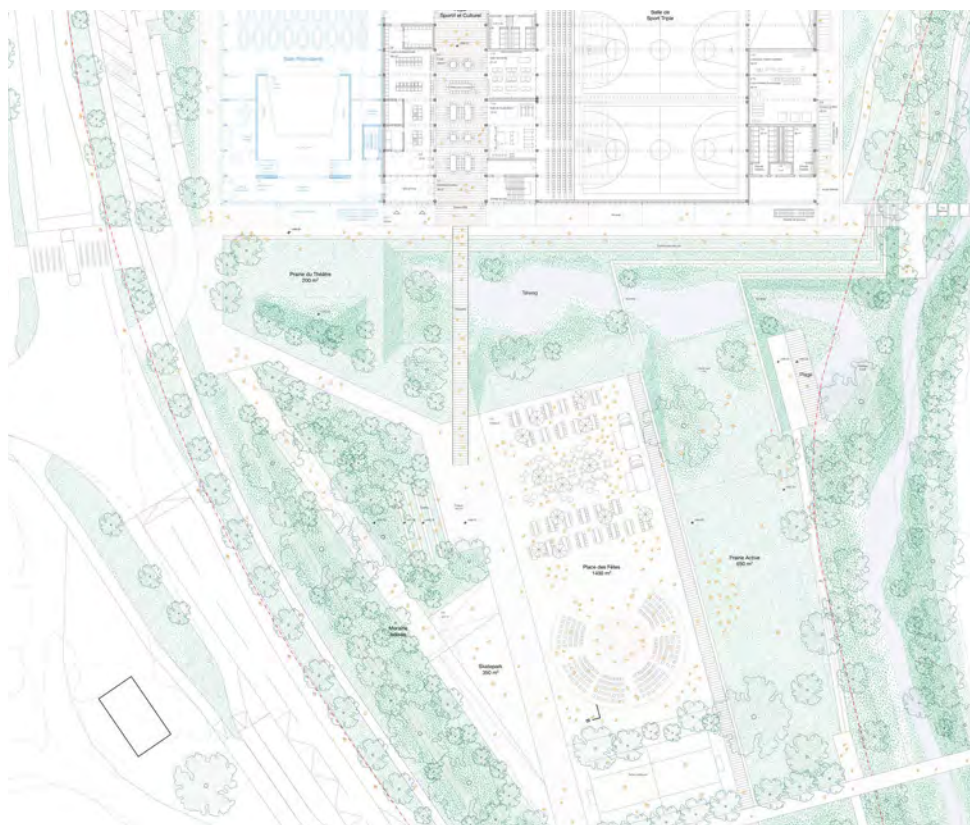


Vue perspective depuis la Place des Fêtes



Vue perspective depuis le foyer sportif et culturel

COMBINAT



Plan de Rez-de-Chaussée - tranche ferme et optionnelle

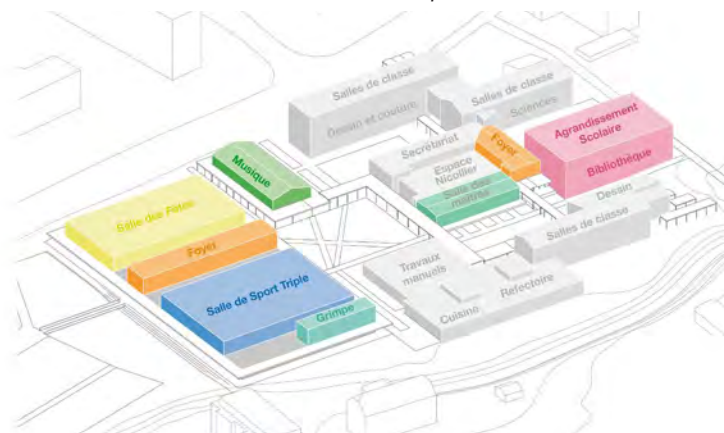
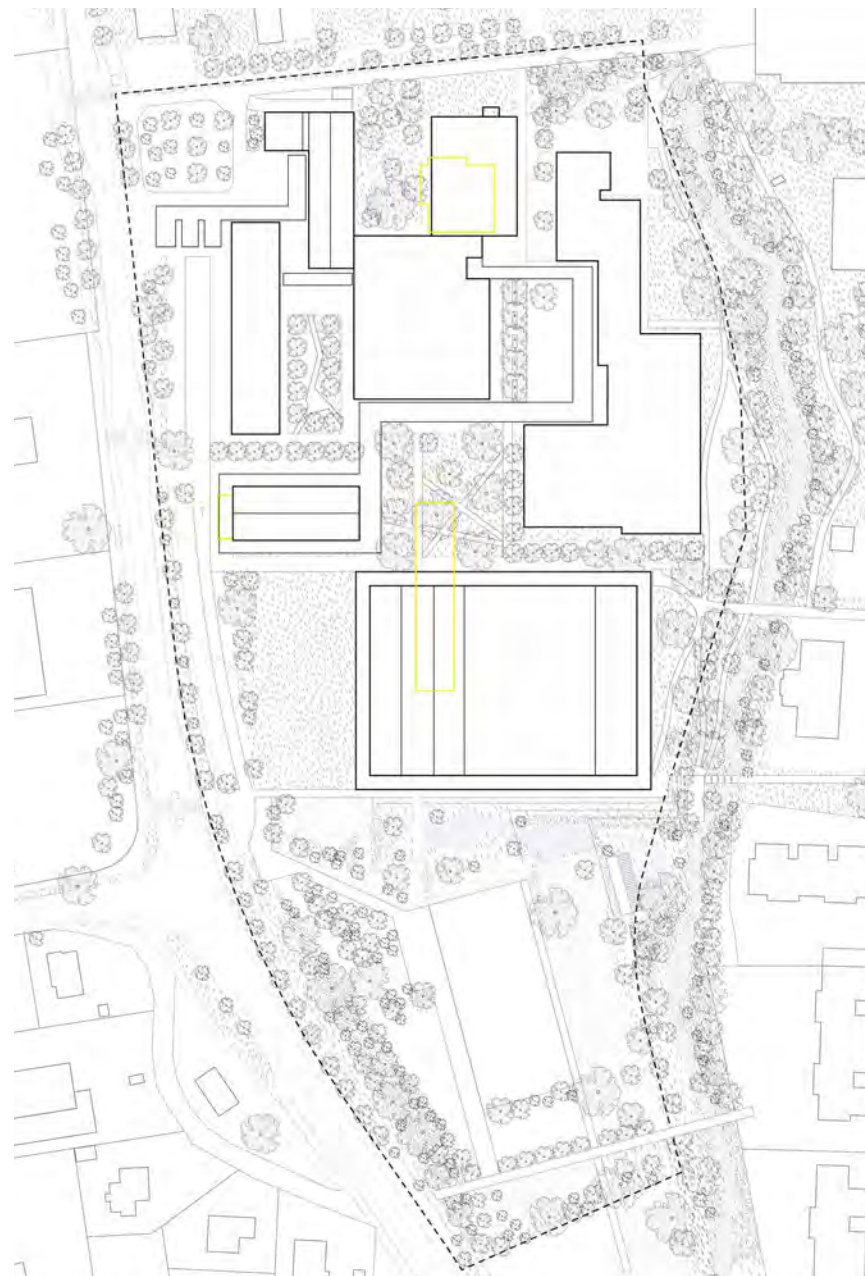


Schéma de répartition programmatique



Plan de situation - tranche ferme

COMBINAT



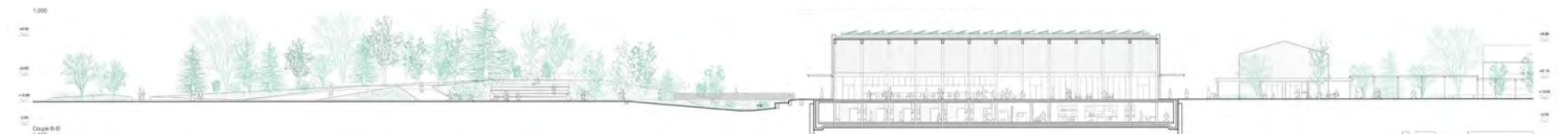
Elévation nord



Elévation sud



Elévation est



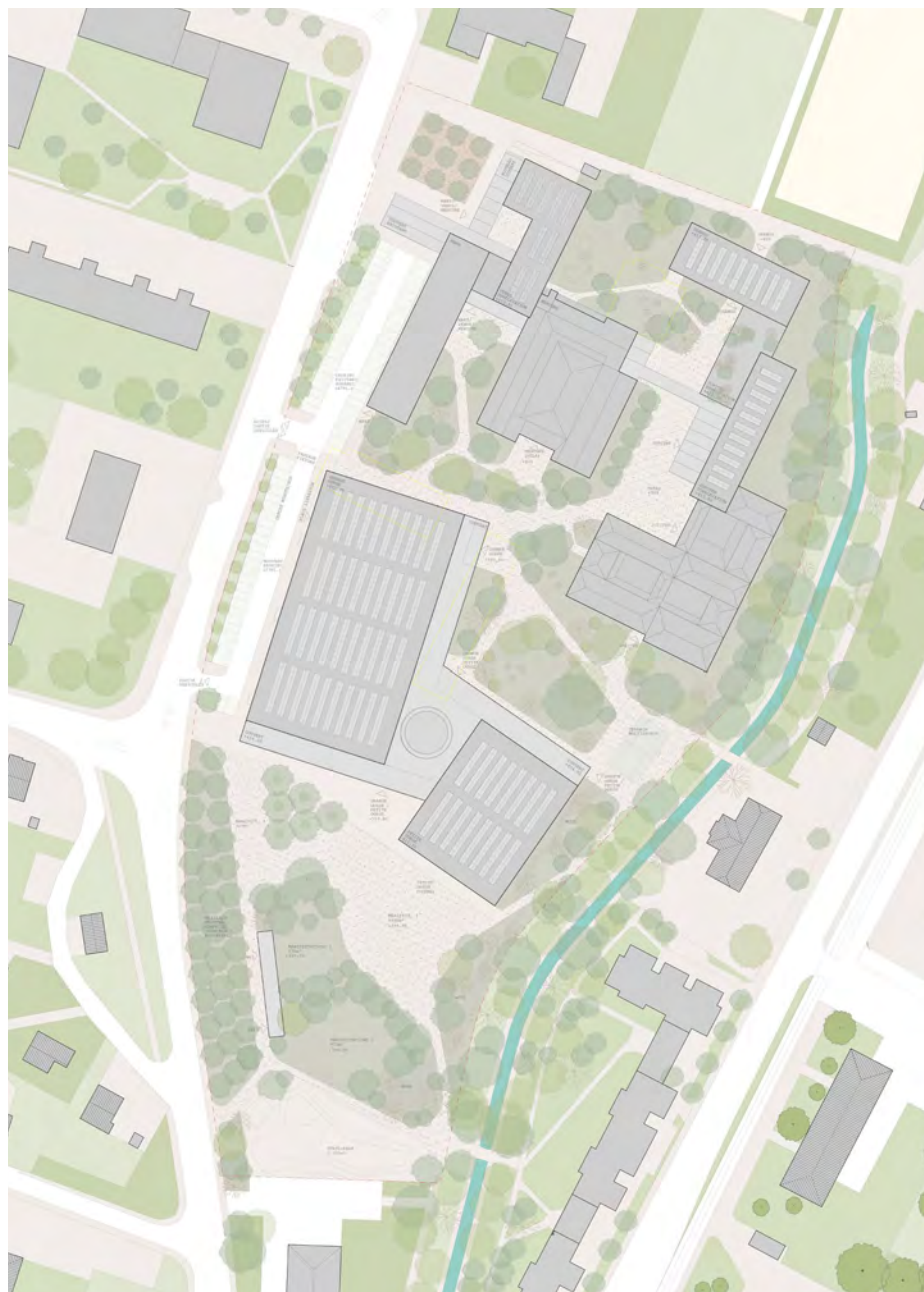
Coupe B-B

COPERNIC



Maquette

COPERNIC



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle

architecte

GDAP architectes Sàrl
1227 Genève

collaborateurs

David Gaston
Nicolas Marillaud

architecte paysagiste

ARRABAL Sàrl
architectes paysagistes
1207 Genève

collaborateurs

Lucie Masset
Valeria Pagani

ingénieur civil

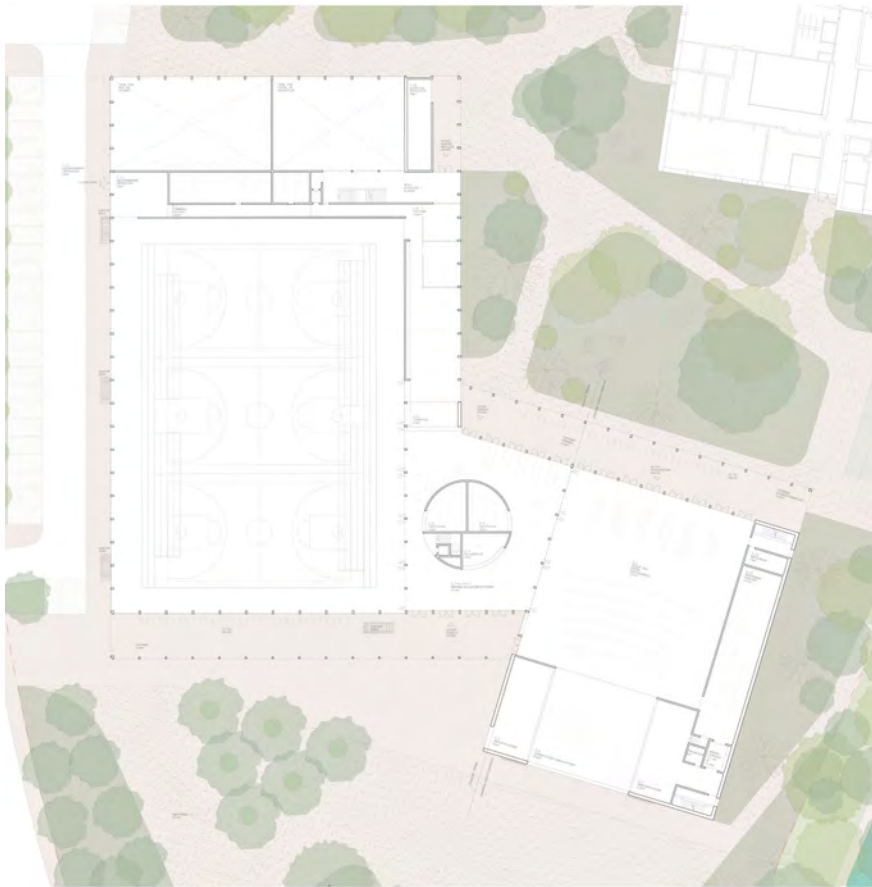
TIMBATEC ingénieurs bois
SA
2800 Delémont

collaborateur

Johann Maître



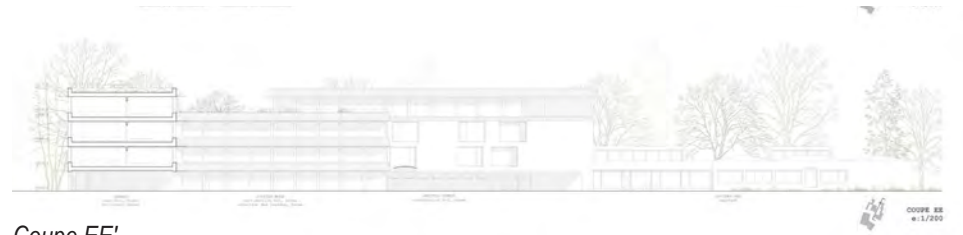
COPERNIC



Plan de rez de chaussée



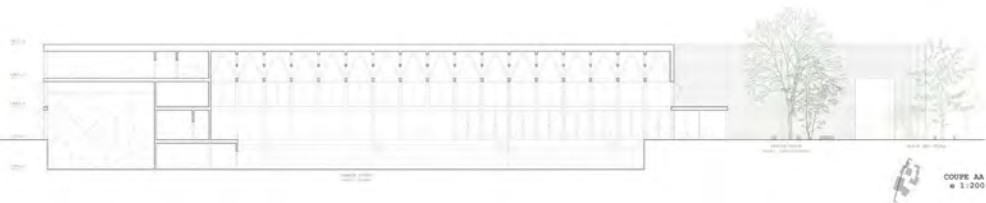
Grande ourse salle de sport triple (ferme)



Coupe EE'



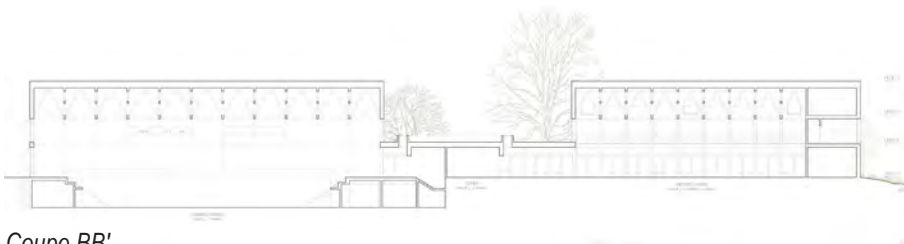
Coupe AA



COPERNIC



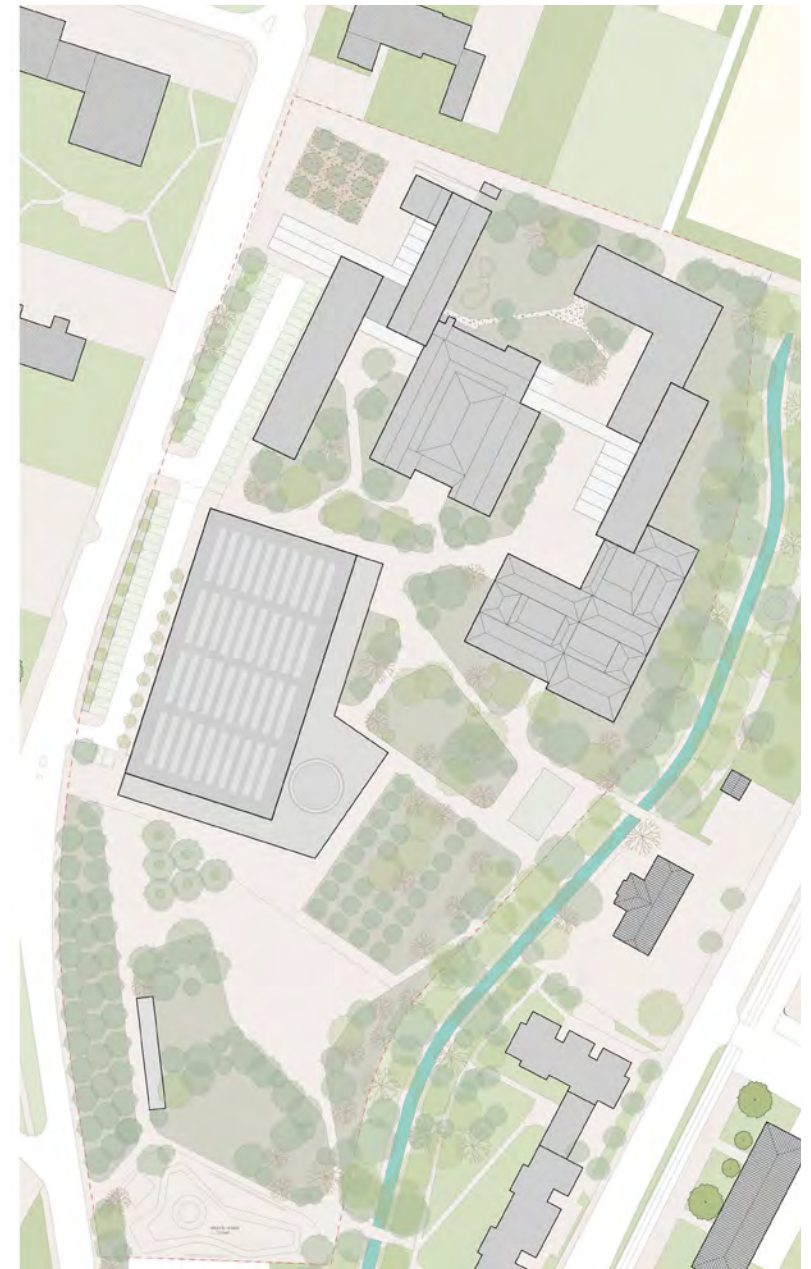
Petite Ours salle des fêtes (optionnelle)



Coupe BB'



Coupe cc'



Plan de situation - tranche ferme



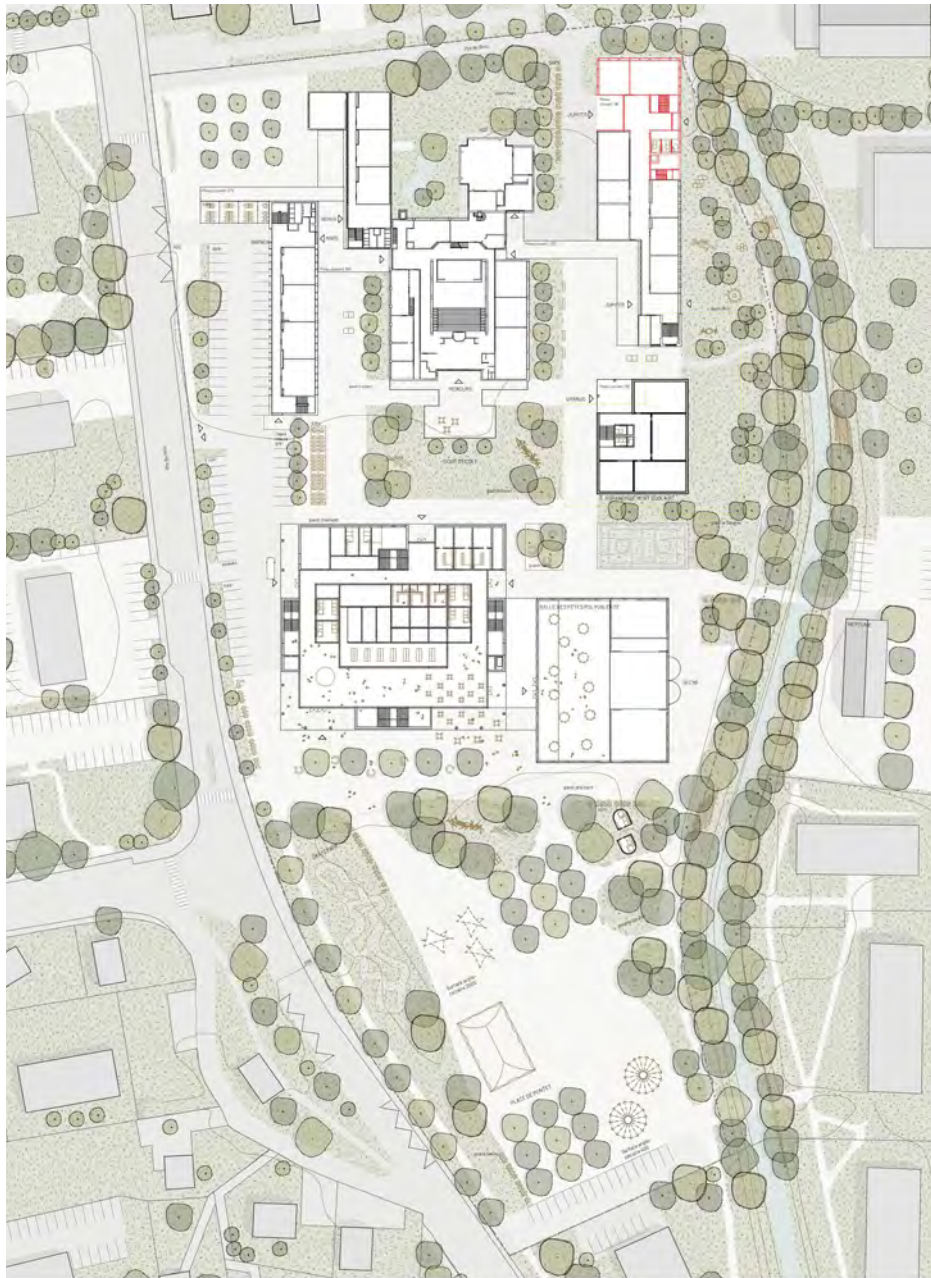
SATÉLITES

SATÉLITES



Maquette

SATÉLITES



Plan de situation - tranche ferme et optionnelle

architecte
SIEGRIST ARCHITECTES
Sàrl
2502 Bienne

collaborateurs
Mariela Siegrist
Luz Siegrist

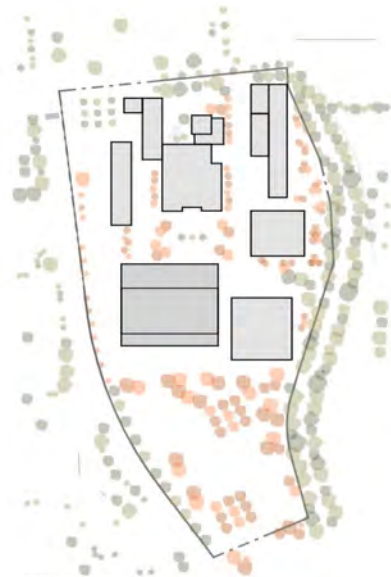
architecte paysagiste
Kesküla Erard Sàrl
2502 Bienne

collaborateurs
Laurent Erard
Epp Kesküla Erard

ingénieur civil
Baukonstrukt AG
2502 Bienne

collaborateurs
Manuela Sigrist
Timon Cerveny
Michael Hollenstein

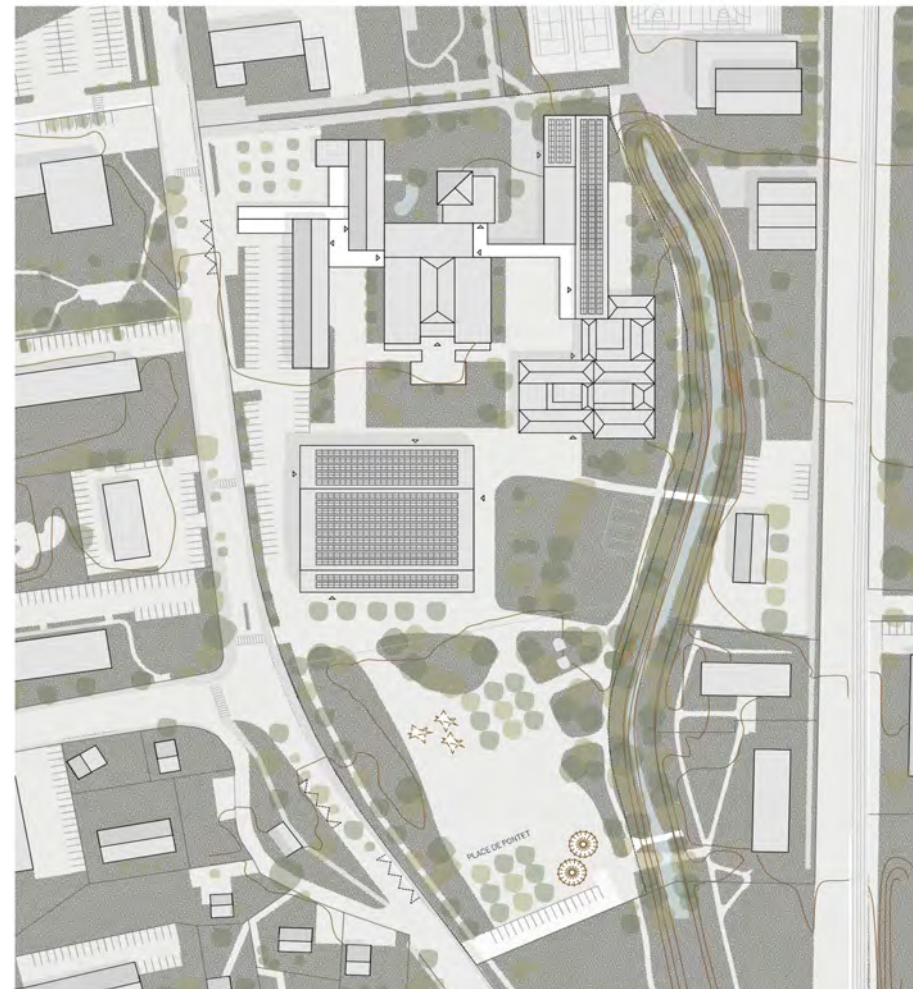
SATÉLITES



Espace vert



Mobilité

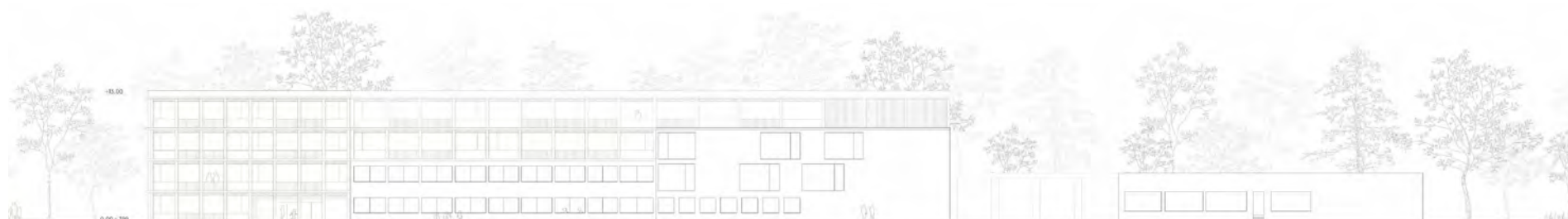


Plan de situation - tranche ferme

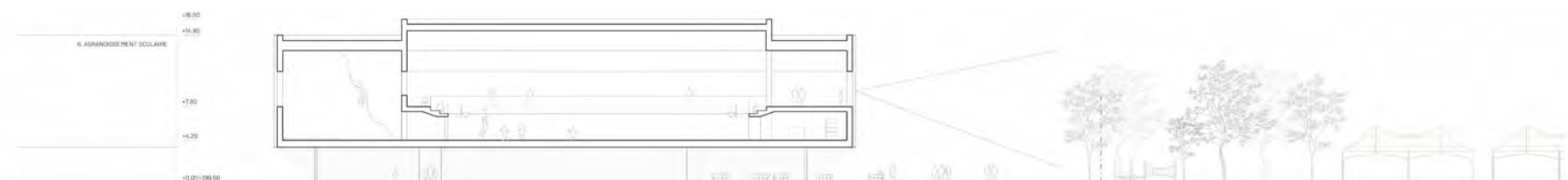
SATÉLITES



Coupe AA



Élévation longitudinale



Coupe salle de sport triple